

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

-----  
Ministère des Forêts et de la Faune

**RÉPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

-----  
Ministry of Forestry and Wildlife



**PLAN D' ACTIONS**

2013-2017

\*\*\*

Plan d' Actions Prioritaires  
2013-2017

**STRATEGIE 2020**

**DU SOUS-SECTEUR FORETS ET FAUNE**

Novembre 2012

*Document validé par le Comité de Suivi et d'élaboration*

*Le Ministre des forêts et de la faune*

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>III</b>
<b>TABLEAUX, FIGURES ET SCHEMAS.....</b>	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
A. RAPPELS.....	1
A.1. Choix global de la planification stratégique par l'Etat .....	1
A.2. Mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune du choix de la Planification stratégique .....	2
B. LES FONDEMENTS.....	2
B.1. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).....	3
B.2. Le Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) .....	3
C. PROCESSUS D'ELABORATION ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	4
D. CONTENU DU DOCUMENT DE STRATEGIE .....	5
E. RESULTATS ATTENDUS .....	5
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE .....</b>	<b>7</b>
I.1. ASPECTS HISTORIQUES .....	7
I.1.1. L'ancrage juridique.....	7
I.1.2. L'évolution institutionnelle .....	9
I.2. INSTRUMENTS MAJEURS DE POLITIQUE.....	9
I.2.1. Politique gouvernementale en matière forestière .....	9
I.2.2. Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE).....	10
I.2.3. Intégration régionale et internationale et implications en matière forestière et faunique .....	11
I.3. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF.....	12
I.3.1. Régime financier de l'Etat .....	12
I.3.2. Programme de Modernisation de l'Administration Camerounaise.....	12
<b>CHAPITRE II : DELIMITATION DU DOMAINE ET SEGMENTATION EN COMPOSANTES SOUS SECTEUR .....</b>	<b>13</b>
II.1. DELIMITATION DU DOMAINE.....	13
<b>CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DU DOMAINE ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE .....</b>	<b>16</b>
III.1. LES INTERVENANTS DU SOUS-SECTEUR .....	16
III.1.1. Les acteurs étatiques .....	16
III.1.2. Le secteur privé.....	19
III.1.3. La société civile.....	19
III.1.4. Les communautés locales.....	19
III.1.5. La coopération internationale.....	20
III.2. DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR.....	20
III.2.1. Composante 1 : Aménagement et gestion durable des forêts .....	20
III.2.2. Composante 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées .....	27
III.2.3. Composante 3 : Valorisation des ressources forestières .....	30
III.2.4. Composante 4 : Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur .....	34
<b>CHAPITRE IV : DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR .....</b>	<b>38</b>
IV.1. FORCES ET FAIBLESSES.....	38
IV.1.1. Forces .....	38
IV.1.2. Faiblesses .....	40
IV.2. ANALYSE DU CONTEXTE EXTERNE.....	40
IV.2.1. Les Accords de partenariat économique .....	41
IV.2.2. La crise financière internationale .....	41
IV.2.3. Les changements climatiques .....	41

IV.2.4. L'offre en énergie .....	42
IV.2.5. L'aménagement du territoire.....	42
IV.3. PRESENTATION DES PROBLEMES, DE LEURS CAUSES ET DE LEURS CONSEQUENCES .....	43
IV.3.1. Diagnostic de la composante « Aménagement et gestion durable des forêts » .....	43
IV.3.2. Diagnostic de la composante « Conservation et valorisation durable des ressources fauniques » .....	45
IV.3.3. Diagnostic de la composante « Valorisation des ressources forestières ».....	47
IV.3.4. Diagnostic de la composante « Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur ».....	48
IV.4. MENACES ET OPPORTUNITES .....	50
IV.4.1. Menaces .....	50
IV.4.2. Opportunités .....	51
IV.5. ENJEUX ET DEFIS .....	51
IV.5.1. Enjeux .....	52
IV.5.2. Défis.....	52
<b>CHAPITRE V : CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR .....</b>	<b>54</b>
V.1. VISION DU SOUS-SECTEUR DES FORETS ET DE LA FAUNE .....	54
V.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DU SOUS-SECTEUR.....	54
V.3. AXES STRATEGIQUES DU SOUS-SECTEUR DES FORETS ET DE LA FAUNE .....	56
V.4. SEGMENTATION DU DOMAINE EN COMPOSANTES .....	57
V.5. STRATEGIES DU SOUS-SECTEUR .....	58
V.5.1. Composante 1 « Aménagement et gestion durable des forêts ».....	58
V.5.2. Composante 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées .....	61
V.5.3. Composante 3 « Valorisation des ressources forestières » .....	63
V.5.4. Composante 4: Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur.....	66
V.5. CADRE LOGIQUE DES CHOIX STRATEGIQUES .....	69
<b>CHAPITRE VI : PLAN D' ACTIONS ET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES .....</b>	<b>72</b>
VI.1. PRESENTATION, IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES PROGRAMMES .....	72
VI.1.1. PROGRAMME 1 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière .....	72
VI.1.2. PROGRAMME 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées .....	78
VI.1.3. PROGRAMME 3 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses .....	83
VI.1.4. PROGRAMME 4 : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur.....	88
VI.2. IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES ACTIVITES RATTACHEES A UNE ACTION .....	95
VI.3. SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES.....	108
VI.4. PRIORISATION AVEC PRISE EN COMPTE DE LA CONTRAINTE BUDGETAIRE ET PLANIFICATION PLURIANNUELLE .....	109
VI.4.1. Plan d'Actions Prioritaires : Activités du programme selon le niveau de priorité .....	109
VI.4.2. Planification quinquennale des activités des programmes .....	113
VI.4.3. Planification quinquennale du coût des programmes .....	131
VI.4.4. Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût de l'ensemble des programmes ....	135
VI.5. ELABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT .....	136
VI.5.1. Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des activités .....	136
VI.5.2. Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des actions des programmes.....	150
<b>CHAPITRE VII : SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>156</b>
VII.1. SUIVI-EVALUATION ORIENTE VERS LES RESULTATS.....	156
VII.1.1. Les objectifs du dispositif global.....	156
VII.1.2. Les outils et les responsables du dispositif de suivi-évaluation.....	157
VII.1.3. La base de données documentaire de la DCP.....	158
VII.2. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	158
VII.2.1. Rôles des responsables au sein du MINFOF .....	159
VII.2.2. Instances de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie .....	160
VII.3. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION.....	161
VII.3.1. Suivi systématique.....	161
VII.3.2. Evaluations périodiques.....	165
VII.4. SCHEMA DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....	166
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>167</b>

## TABLEAUX, FIGURES ET SCHEMAS

TABLEAU 1 : AFFECTATION DES TERRES .....	22
TABLEAU 3 : SUPERFICIE DES AIRES PROTEGEES, DES ZIC ET DE ZICGC.....	27
TABLEAU 4 : SUPERFICIE DES AIRES PROTEGEES NATIONALES .....	29
TABLEAU 5 : TYPES D'UNITES DE TRANSFORMATION ET CAPACITES INSTALLEES DANS LE SECTEUR FORMEL .....	32
TABLEAU 6 : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	56
TABLEAU 7 : RECAPITULATIF DES PROGRAMMES ET ACTIONS DE LA STRATEGIE MINFOF .....	94

## INTRODUCTION

### A. Rappels

#### *A.1. Choix global de la planification stratégique par l'Etat*

Conscient de l'intérêt et de l'importance de la démarche de planification pour le développement du pays, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, a dès les années 1999/2000, introduit dans différentes circulaires des dispositions se rapportant à cette approche. Cette clause était formulée comme suit : « pour atteindre les objectifs de la stratégie gouvernementale, le Gouvernement doit, en partenariat avec le secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds, élaborer un document de prospective et de programmation à moyen terme, finaliser les documents de stratégies sectorielles et enfin engager leur mise en application ».

Bien plus, dans son discours d'investiture prononcé lors de la cérémonie de prestation de serment le 4 novembre 2004, le Chef de l'Etat optait résolument pour une gestion stratégique de l'Etat, en instruisant le Gouvernement de « revenir à la planification stratégique à moyen et long terme (...) ».

Pour accompagner cette démarche, le Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MINPLAPDAT) a été créé, à la faveur du décret n°2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement.

Le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2004/320 sus-évoqué, a transformé le MINPLAPDAT en Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Sous l'impulsion de ce dernier et avec l'appui des partenaires au développement, le Cameroun s'est doté d'un document de prospective, la Vision 2035, dont le postulat de base est de devenir à cet horizon « **UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE** ».

En 2009, des cendres du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le cadre de référence de l'action de l'Etat a été bâti autour du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), lequel couvre la première décennie de la Vision. Autour de ce Document, s'articulent différents instruments de planification et de programmation budgétaire, que sont respectivement les Stratégies sectorielles ou ministérielles et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Cette architecture est complétée par les Programmes, outils de budgétisation, prévus par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. Cette exigence est réaffirmée par la circulaire n° 002 CAB/PR du 09 juillet 2012 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2013 qui stipule que « les dépenses à retenir devront découler essentiellement :

- du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ;
- des plans d'actions prioritaires des ministères, définis à partir de la revue annuelle de politiques publiques, des différentes stratégies élaborées et validées par le gouvernement et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). »

D'où la nécessité pour chaque département ministériel d'en disposer.

### ***A.2. Mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune du choix de la Planification stratégique***

En application des nouvelles exigences gouvernementales, le Ministère des Forêts et de la Faune s'est engagé, depuis 2010, à élaborer un document de stratégie. Ce document vise à mieux identifier les priorités du sous-secteur forêts et faune, en regard avec la stratégie du secteur rural et les contraintes nationales ou internationales en la matière.

L'objectif recherché est de donner une meilleure visibilité et lisibilité aux actions identifiées, d'en faire une évaluation approfondie et d'effectuer une planification et une budgétisation cohérentes, pertinentes, axées sur les résultats à atteindre. Ceux-ci doivent s'analyser en termes d'extrants, d'effets et d'impacts.

Plus globalement, la présente stratégie se propose d'accroître la contribution du secteur forêts et faune au développement économique du Cameroun, et partant, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment l'OMD 7 qui vise à « assurer un environnement durable ».

## **B. Les fondements**

La stratégie forêts-faune s'appuie sur les orientations politiques et les acquis des deux dernières décennies pour définir les objectifs et les résultats attendus pour la décennie 2010-2020 :

- ✓ En 1993, la politique forestière du Cameroun a été définie aussitôt après le Sommet de la Terre de Rio de 1992. C'est sur cette base que la Loi forestière de 1994 a ensuite été rédigée, c'est elle qui continue à régir le secteur jusqu'à maintenant. Une révision de cette Loi est actuellement en préparation afin d'intégrer les évolutions connues tant au niveau international que national ;
- ✓ La Loi Cadre sur l'Environnement, adoptée en 1996, est venue apporter un éclairage plus large sur les questions environnementales nationales, avec une approche globale, transversale, touchant dès lors à l'ensemble des secteurs économiques et sociaux ; les décrets d'application de la Loi cadre et de la Loi forestière précisant les modalités de mise en œuvre ;
- ✓ La mise en œuvre dans la pratique de la Loi forestière de 1994 après 5 ans de moratoire a coïncidé en 1999 avec la Déclaration de Yaoundé lors du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale. C'est sur la base de cette déclaration qu'est née la COMIFAC, devenue par la suite Commission des Forêts d'Afrique Centrale, dont le siège est à Yaoundé et qui compte désormais 10 Etats membres. Le Traité de la COMIFAC a été signé en 2005 lors du 2<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale, adoptant de ce fait les textes organiques instituant l'organisation et le Plan de Convergence, document de planification stratégique commun aux 10 pays sur lesquels tous sont engagés à le mettre en œuvre. Ratifié par la majorité des Etats en fin 2006, le Traité et le Plan de convergence sont officiellement exécutoires depuis janvier 2007. Précisons que la COMIFAC a ensuite été officiellement déclarée organe technique chargé des forêts de la CEEAC par le Sommet des Chefs d'Etat suivant d'octobre 2007 ;
- ✓ L'adoption du DSRP en 2001, la revue institutionnelle du secteur forestier en 2002 et la Loi sur la Décentralisation, ont permis au Cameroun de s'inscrire au tournant du siècle dans une dynamique nouvelle intégrant le plan de convergence de la COMIFAC dans la planification sectorielle nationale, au niveau du DSDSR (secteur rural) tout d'abord, puis plus concrètement au niveau du PSFE, programme sectoriel forêts et environnement ;

- ✓ La création du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo lors du Sommet de la Terre de Johannesburg de 2002 puis la Déclaration de Paris de 2005 sur l’alignement, ont facilité la préparation et la mise en œuvre du PSFE sur un schéma de partenariat multibailleurs aligné sur la planification nationale du Cameroun ;
- ✓ En 2007, l’adoption de l’Accord sous-régional sur le contrôle forestier par les pays de la COMIFAC oblige les Etats membres à renforcer leurs dispositifs juridico-normatifs pour améliorer la gouvernance sectorielle ;
- ✓ En 2007, l’adoption de la vision 2035 pour le Cameroun, puis du DSCE en 2009, document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi, à l’horizon 2020 engage désormais résolument le pays dans une approche visant un développement économique et social rapide, diversifié et durable. Les trois piliers de cette vision, stratégie de croissance, stratégie d’emploi, gouvernance et gestion stratégique de l’Etat, se retrouvent dans la stratégie 2020 du secteur des forêts et de la faune ;
- ✓ La stratégie forêts et faune s’appuie également sur la Loi portant régime financier de l’Etat de 2007, laquelle impose le principe de gestion axée sur les résultats et la préparation et la mise en œuvre des budgets-programmes ;
- ✓ Le Sommet de la Terre de Rio 2012, auquel le Cameroun a participé, a réaffirmé la nécessité de gestion durable des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité, et de préparation et d’adaptation aux effets du changement climatique dans une approche de développement économique et social équilibrée au profit des populations rurale et urbaine, tout en préservant l’intérêt des générations futures.

Les objectifs de développement du Cameroun, dans la démarche de planification stratégique, ont été formulés en 2001 dans le DSRP, et depuis 2010, dans le DSCE.

### ***B.1. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)***

Le DSRP de 2001 constituait le cadre global des interventions de l’Etat. Il s’articulait autour de sept axes stratégiques, dont un axe prioritaire interpellait le Ministère des Forêts et de la Faune. Il s’agit de l’axe 4, consacré au « développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l’environnement ».

Dans ce document, le Gouvernement indiquait sa détermination à accélérer la mise en œuvre de la réforme forestière afin de rationaliser l’exploitation du bois, créer une plus grande valeur ajoutée dans la filière tout en conservant au mieux le patrimoine national. La réforme forestière appuyée par les partenaires au développement, devait poursuivre les objectifs suivants : (i) promouvoir une exploitation soutenable des forêts tout en préservant la stabilité écologique, (ii) promouvoir l’établissement d’industrie de transformation à forte valeur ajoutée et (iii) encourager la participation de tous les acteurs dans la conservation et la gestion du patrimoine forestier.

### ***B.2. Le Document de stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE)***

Pour pallier les insuffisances relevées lors de l’évaluation du DSRP, le Gouvernement a élaboré le DSCE qui couvre la période 2010-2020. Celle-ci correspond à la première phase de la Vision 2035 et contient un ensemble d’orientations organisées autour de trois piliers : stratégie de croissance, stratégie d’emploi, gouvernance et gestion stratégique de l’Etat.

Les objectifs assignés à la stratégie de croissance et d’emploi sont :

- porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 ;
- réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le secteur rural, auquel appartient le sous-secteur forêts et faune, est interpellé aux chapitres 3 et 4, notamment dans le paragraphe 3.2 « modernisation de l'appareil de production » et le paragraphe 4.1 « accroissement de l'offre d'emplois décents ».

S'agissant tout particulièrement de la modernisation de l'appareil de production, l'accent devra être mis sur (i) le développement des productions forestières, (ii) l'amélioration du cadre de vie en milieu rural, (iii) la gestion des ressources naturelles et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel.

La stratégie tient compte des résultats déjà obtenus à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année (2010) de mise en œuvre du DSCE. Ainsi en 2010, « dans le domaine de la forêt et de la faune, les actions particulières suivantes ont notamment été réalisées ou sont en cours : (i) la rétrocession de 750 ha de superficie forestière avec 300 000 arbres environ aux communautés ; (ii) la mise en terre de 369 500 plants dont 149 500 par l'ANAFOR et 220 000 par des acteurs privés pour le reboisement et la régénération des ressources forestières ; (iii) la signature, en matière de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, de 42 conventions provisoires de gestion correspondant à une superficie de 142 470 ha ; l'acquisition en cours de nouveaux équipements pour le Centre de Promotion de Bois de Nkolbisson en vue d'améliorer la transformation et le développement du marché intérieur bois. En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, 227 ha de superficie des plantations privées (90 000 arbres) ont été créées, 390 000 arbres ont été plantés en collaboration avec les communes et les communautés, un parc national a été créé à Deng Deng dans la région de l'Est, ainsi que 14 forêts communautaires et une forêt communale. On estime à environ 50.000 le nombre d'emplois directs actuellement dans les filières forestières».

### C. Processus d'élaboration et démarche méthodologique

L'élaboration de la stratégie du sous-secteur forêts et faune est conduite dans le cadre institutionnel défini par la décision n°0361/MINFOF/SG/CS du 21 avril 2010 portant création, organisation et composition du Comité chargé de la gestion de la chaîne planification-programmation-budgétisation et suivi en matière d'investissement public au Ministère des forêts et de la Faune.

Sur les plans technique et méthodologique, l'élaboration du présent document de stratégie a bénéficié de l'appui de consultants, de la Cellule de coordination du Programme de modernisation de l'Administration Camerounaise par l'Introduction de la Gestion axée sur les résultats (PROMAGAR) et de l'encadrement du MINEPAT, à travers sa Division de la Prospective et de la Planification stratégique. L'organisation allemande de coopération technique (GIZ), à travers son Programme d'Appui au PSFE (proPSFE), a accompagné financièrement l'ensemble du processus.

La démarche suivie est conforme aux orientations contenues dans le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun (2011) et suivant la circulaire n°003/MINPLAPDAT du 08 avril

2007 relative au processus d'élaboration, de validation et d'adoption des stratégies sectorielles et ministérielles de développement.

Ces orientations préconisent de conduire l'élaboration des stratégies suivant les phases ci-après : les travaux préparatoires, l'état des lieux et le diagnostic, la formulation des choix stratégiques, l'élaboration du plan d'actions et du plan d'actions prioritaires, l'élaboration du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, puis enfin, le Document de Stratégie du domaine et le Projet de déclaration de politique.

La présente stratégie s'abreuve à deux sources principales :

- le régime financier de l'Etat. Il prévoit, en particulier, une classification des dépenses par programme (budget-programme) et une gestion pluriannuelle des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- le DSCE, adopté en novembre 2009.

## D. Contenu du document de stratégie

Le document de stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune s'articule comme suit :

- I. **Première partie : Etat des lieux et diagnostic**
  - Chapitre 1 : contexte
  - Chapitre 2 : délimitation du domaine et segmentation en composantes
  - Chapitre 3 : état des lieux du domaine et de l'environnement externe
  - Chapitre 4 : diagnostic du sous-secteur
- II. **Deuxième partie : Choix stratégiques**
  - Chapitre 5 : choix stratégiques du sous-secteur
- III. **Troisième partie : Plan d'actions prioritaires**
  - Chapitre 6 : plan d'actions prioritaires
- IV. **Quatrième partie : Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie**
  - Chapitre 7 : suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

## E. Résultats attendus

Les résultats attendus à moyen et à long terme de la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune correspondent à la vision souhaitée, notamment :

- ❖ le sous-secteur forestier et faunique participe davantage à la croissance et à l'emploi par le développement économique et écologique des forêts, à travers leur gestion durable, la création des plantations forestières et la valorisation des services environnementaux ;
- ❖ la biodiversité continue d'être représentative de gènes, espèces et des écosystèmes du Cameroun, tout en contribuant à la création des emplois dans un contexte de développement durable
- ❖ le Cameroun dispose d'une plus large gamme d'essences et utilise une plus grande proportion de la ressource prélevée, augmentant ainsi la chaîne des valeurs ajoutées pour les produits ligneux et non ligneux.

PREMIERE PARTIE :  
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

## CHAPITRE I : CONTEXTE

L'élaboration de la stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune s'inscrit dans un contexte dont il convient de décliner les grandes lignes.

### I.1. Aspects historiques

La description du contexte de l'élaboration de la stratégie est faite à travers les paramètres ci-après :

#### *1.1.1. L'ancrage juridique*

L'évolution de la politique en matière de gestion des ressources forestières et fauniques a été marquée par une abondante production législative et réglementaire ;

*Au plan législatif*, les textes les plus significatifs sont notamment :

- l'ordonnance n°73/18 de mai 1973 son décret d'application n°74/357 du 17 août 1974 ;
- la loi n°81/13 du 27 novembre 1981 portant régime des forêts, de la faune, et de la pêche et son décret d'application n°83/169 du 12 Avril 1983.

Le secteur forestier national connaîtra ensuite une évolution notable à travers l'adoption de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche. Le besoin d'un cadre juridique adapté pour gérer durablement les écosystèmes forestiers et les ressources qu'ils renferment a conduit à la promulgation de la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Ces deux lois ont défini un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- la gestion durable des forêts par l'exploitation des forêts productives dans le cadre de plans d'aménagement ;
- la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois, la création de forêts communales dans le DFP et de forêts communautaires dans le DFnP ;
- la gestion participative par une concertation accrue avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
- la conservation de la biodiversité à travers la constitution d'un réseau national d'aires protégées ;
- le repositionnement du secteur public sur ses fonctions essentielles et la délégation des fonctions productives au secteur privé ;

- la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé à travers la signature de conventions de long terme et l'industrialisation ;
- la mise en cohérence du système foncier grâce aux plans de zonage ;
- l'amélioration de la gouvernance et la transparence dans le secteur.

*Le corpus réglementaire est, quant à lui, constitué pour l'essentiel :*

- du décret n°86/230 du 13 mars 1986 fixant les modalités du port d'uniforme, d'armes et de munitions, d'insignes et de grades des fonctionnaires des administrations des forêts, de la faune, de la pêche et de l'élevage ;
- le décret n°95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- du décret n°95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre incitatif d'utilisation des terres en zones forestières méridionales ;
- du décret n°96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux prévus par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- du décret n°96/238/PM du 10 avril 1996 fixant la rémunération de certains services rendus au titre de l'application du régime des forêts et du régime de la faune ;
- du décret n°2000/092/PM du 27 mars 2000 modifiant le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- du décret n°99/370/PM du 19 mars 1999 relatif au programme de sécurisation des recettes forestières ;
- du décret n°2001/1033/PM du 27 novembre 2001 réorganisant le programme de sécurisation des recettes forestières ;
- du décret n°2001/1034/PM du 27 novembre 2001 fixant les règles d'assiette et les modalités de recouvrement et de contrôle des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité forestière ;
- du décret n°2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Il faut relever qu'en 1993, le Cameroun adopte une politique forestière qui définit les rôles et les tâches des différents intervenants. Cette politique visait à répondre au problème de dispersion des centres de décision dans le secteur forestier, marquant ainsi une nouvelle étape de l'évolution du cadre institutionnel.

En 2003, l'élaboration du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) va permettre de conceptualiser cette nouvelle approche intégrée de développement durable. C'est le cadre par excellence de toutes les actions de conservation, de gestion et d'exploitation durable des forêts.

### ***1.1.2. L'évolution institutionnelle***

Durant les années 1980, la forêt était placée sous la responsabilité de l'ex-Ministère de l'Agriculture, (MINAGRI) tandis que la faune relevait du Secrétariat au Tourisme. Quant à la recherche forestière, elle incombait à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). En 1993, les autorités politiques ont opté pour le regroupement de ces centres de décision en créant le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF). Celui-ci va éclater en par la suite en deux Ministères le 8 décembre 2004, à savoir le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), d'une part, et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), d'autre part.

Les principaux organismes mis en place pour accompagner l'action de l'Etat ont également connu des mutations, tant au plan structurel que compétentiel. Il s'agit notamment au fil du temps:

- du Fonds Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI jusqu'en 1974), dont l'activité portait principalement sur les plantations forestières domaniales ;
- du Fonds National Forestier et Piscicole (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1974 à 1982), consacré au développement des plantations forestières domaniales et à la promotion de la pisciculture ;
- de l'Office National de Régénération des Forêts (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1982 à 1990), chargé des plantations forestières domaniales et de la vulgarisation sylvicole ;
- du Centre National de Développement Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI de 1982 à 1990), dont la mission consistait à réaliser les inventaires et aménagements forestiers, intéresser les nationaux à l'activité forestière et à suivre l'économie forestière ;
- de l'Office National de Développement des Forêts (sous la tutelle de l'ex-MINAGRI /MINEF de 1990 à la création de l'ANAFOR) dont les missions étaient identiques à celles du Centre National de Développement Forestier ;
- puis désormais de l'Agence Nationale d'appui au Développement du Secteur Forestier (sous la tutelle de l'ex-MINEF/MINFOF de 2002 à nos jours), ANAFOR, avec pour rôle d'appuyer le développement des plantations forestières, des communautés et des privés.

De ce qui précède, on observe une grande instabilité des institutions en charge de la gestion des ressources forestières avec une attention principalement portée sur les ressources ligneuses. Quoiqu'il en soit, les actions du sous-secteur des forêts et de la faune sont exécutées dans le cadre des missions dévolues au MINFOF par le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005. Celui-ci exerce ces missions conformément aux orientations de la politique forestière, dont les activités sont réalisées dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt-Environnement, en tenant compte des prescriptions de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.

## **1.2. Instruments majeurs de politique**

### ***1.2.1. Politique gouvernementale en matière forestière***

La politique gouvernementale en matière forestière a été adoptée en 1993. Son objectif général était de « **pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts du Cameroun, dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure, de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers** ».

Fondée sur les réalités nationales ainsi que sur les valeurs partagées avec la communauté internationale en matière environnementale (Sommet de la Terre, Rio 1992), elle est articulée autour de 4 grandes orientations :

- assurer la protection de patrimoine forestier national et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité ;
- améliorer l'intégration des ressources forestières et fauniques dans le développement rural, afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources ;
- mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB, tout en conservant le potentiel productif ;
- dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et en faisant participer tous les intervenants dans la gestion du secteur.

Le Gouvernement de la République du Cameroun s'est donc engagé, suite à l'objectif fixé, avec l'appui de la communauté internationale, dans un programme de réformes visant la promotion et l'amélioration de la gouvernance forestière.

Dans les années 2000 ces réformes se sont poursuivies dans le cadre du 3ème crédit d'ajustement structurel (**CAS III**) focalisé sur 3 objectifs essentiels de la politique forestière à savoir :

- la gestion durable de la ressource ;
- la génération de la croissance économique ;
- la contribution à la lutte contre la pauvreté et le développement d'un secteur privé dynamique et efficace.

Ceci a abouti à la mise en place du Programme Sectoriel Forêt Environnement.

### ***1.2.2. Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE)***

Au regard des difficultés constatées dans la mise en œuvre de la politique forestière, le Gouvernement a procédé en 1999, avec le concours des partenaires au développement, à une revue institutionnelle. Le résultat majeur de cette opération a été l'élaboration, sur une base participative, du PSFE. Ce programme multi-acteurs, ouvert aux financements de tous les bailleurs de fonds ainsi qu'aux contributions du secteur privé, de la société civile et des organisations non-gouvernementales, avait pour but de contribuer à la mise en œuvre de la politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun, respectant les aspects environnementaux.

Les objectifs généraux visés par le PSFE sont les suivants :

- ✓ Objectif global : la conservation, la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières et fauniques répondent aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures.
- ✓ Objectif de développement (niveau populations bénéficiaires) : une amélioration soutenue des conditions de vie des populations riveraines à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers est assurée.
- ✓ Objectif du programme : les parties prenantes gèrent durablement les ressources forestières et fauniques de façon à pérenniser les fonctions économiques, écologiques et sociales de l'ensemble des écosystèmes forestiers du Cameroun.

Le programme PSFE est structuré en cinq composantes :

- une composante générale dont le but est la maîtrise de la situation de l'environnement lié au secteur forestier au Cameroun (Composante 1 : Gestion environnementale des activités forestières) ;
- trois composantes spécifiques qui visent la gestion des forêts de production, la gestion de la faune et des aires protégées, et la gestion communautaire des ressources :
  - Composante 2 : Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et valorisation des produits forestiers,
  - Composante 3 : Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques,
  - Composante 4 : Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.
- une composante transversale pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur (Composante 5 : Renforcement des capacités institutionnelles, formation et recherche).

### ***1.2.3. Intégration régionale et internationale et implications en matière forestière et faunique***

Le Cameroun s'est engagé dans le processus de gestion durable de ses ressources forestières en prenant une part active au dialogue et aux instruments internationaux sur la biodiversité et la forêt. Celles-ci ont abouti à la définition des objectifs de l'aménagement forestier, au développement d'une vision en matière de gestion durable des forêts. Sans être exhaustif, l'on peut citer parmi ces instruments :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) dont le texte a été adopté en 1973 pour donner suite à une résolution de 1963 de l'Assemblée Générale de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) adoptée en 1994 ;
- le Traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) adopté en 2005 par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale ;
- l'accord international sur les bois tropicaux de novembre 1983 ;
- l'accord de coopération et de concertation entre les Etats d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage (OCFSA) de 1983 à Libreville ;
- le plan de convergence sous-régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale approuvé en 2000 par le Conseil des Ministres puis adopté dans une version révisée en 2005 par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale.
- L'Accord sous-régional sur le contrôle forestier adopté en 2007 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC.
- Les directives sous-régionales COMIFAC sur i) les PFNL végétaux ; ii) l'implication des populations et des ONG dans la gestion forestière ; iii) la formation forestière et environnementale.

### I.3. Environnement administratif

#### I.3.1. Régime financier de l'Etat

La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat introduit la gestion axée sur les résultats, GAR, dans la gestion des ressources financières de l'Etat par l'introduction des budgets-programmes. Conformément à cette loi, les programmes mis en œuvre dans le cadre des différentes fonctions de l'Etat doivent être le reflet des politiques publiques et se décliner concrètement en actions visant des objectifs précis, assortis d'indicateurs de performance.

Fort des acquis du PSFE, le MINFOF a été retenu en 2009 comme administration pilote pour l'expérimentation de l'approche budget-programme, dans la perspective de l'entrée en vigueur des budgets-programmes dès janvier 2013. A cet effet, la quasi-totalité des responsables des services centraux et déconcentrés du MINFOF ont vu leurs capacités renforcées en GAR.

#### **Les Recettes (Fiscales, sociales, redevances)**

Source : MINFOF mars 2012

*Les recettes dans le secteur forestier sont constituées des recettes directes et des recettes indirectes.*

*Pour les recettes directes qui sont maîtrisées, nous pouvons citer la Redevance Forestière Annuelle (RFA) qui s'élève en moyenne à près de **12 milliards de Fcfa** par an ;*

*La taxe d'abattage est évaluée à **2 milliards de Fcfa** par an ;*

*La taxe entrée usine quant à elle est évaluée à **800 millions de Fcfa** par an ;*

*Pour ce qui est des contributions indirectes, l'estimation suivante a été faite, ce qui permet d'estimer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ;*

- *exploitation à l'intérieur de la forêt : **5,5 milliards de Fcfa**;*
- *transport rendu aux entrées usines et port Douala: **45 milliards de Fcfa** ;*
- *industries, biens et immeubles : **150 milliards de Fcfa**;*
- *consommation énergétique (électricité, gasoil): **15 milliards de Fcfa**;*
- *charges sociales (salaires CNPS, Assurances) : **20 milliards de Fcfa** ;*
- *manutentions et mise à FOB (SGS, SEPBC) : **28 milliards de Fcfa**.*

#### **I.3.2. Programme de Modernisation de l'Administration Camerounaise par l'Introduction de la Gestion Axée sur les Résultats (PROMAGAR)**

Le PROMAGAR est une initiative du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, répondant au besoin de renforcement de l'efficacité de l'administration par l'instillation d'une culture de résultats, en droite ligne des directives du Président de la République. Ce dernier a itérativement décrié la « simple gestion au long cours » de certaines administrations et leur défaillance à rendre des services de qualité aux citoyens.

La démarche de planification stratégique est le point de départ de la GAR. Elle consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre les actions permettant de les atteindre dans les délais prévus. L'élaboration de la stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune s'inscrit dans cette perspective.

## CHAPITRE II : DELIMITATION DU DOMAINE ET SEGMENTATION EN COMPOSANTES SOUS SECTEUR

Le sous-secteur des forêts et de la faune concourt à la mission régaliennne « **production** » de l'Etat. Cette fonction recouvre en réalité trois secteurs spécifiques, à savoir : « le secteur rural » auquel appartient le sous-secteur des forêts et de la faune, les « industries et services » et les « infrastructures productives ». Le sous-secteur forestier et faunique génère des revenus importants et un nombre significatif d'emplois directs et indirects. Au plan socio-économique, c'est un secteur hautement sensible, car plus des deux tiers de la population vivent de l'agriculture et de la pêche et dépendent directement ou indirectement des forêts et de la faune pour leurs moyens de subsistance, de revenus, voire de l'équilibre environnemental.

Aussi, importe-t-il de bien délimiter et circonscrire le champ d'intervention du sous-secteur forestier et faunique, en identifiant ses principaux intervenants et en présentant la situation actuelle de ses principales sous composantes.

### II.1. Délimitation du domaine

Le sous-secteur des Forêts et de la Faune appartient au secteur rural qui intègre également les sous-secteurs suivants : « agriculture », « élevage et pêche », « environnement et protection de la nature ». Il fait partie intégrante du secteur productif. Sa fonction essentielle est de contribuer à l'accroissement de la richesse nationale et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise. Il assume en outre une fonction écologique d'importance de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Vu sous cet angle, le sous-secteur forestier et faunique est non seulement interconnecté aux domaines connexes du secteur rural, mais aussi imbriqué à l'économie, au commerce, au tourisme, à l'industrie, à l'éducation, etc.

Les activités de plusieurs ministères sont donc étroitement liées à celles du Ministère des Forêts et de la Faune, que ce soit pour la gestion des espaces ou pour l'encadrement et l'appui aux populations rurales. Les ministères du secteur rural en premier lieu (MINADER, MINEPIA, MINEPDED), mais aussi les ministères sociaux (MINEDUC, MINSANTE, MINAS, MINFOPRA, MINFF, etc.), les ministères régaliens (MINATD, MINDEF, MINDAF), et les ministères économiques (MINEPAT, MINEFI, MINIMIDT, MINTP, MINTOUR, MINTRANS), de même que les Chambres consulaires (CCI, CA), les syndicats professionnels et les syndicats de travailleurs.

Ce sous-secteur à périmètre ministériel relève du Ministère des Forêts et de la Faune. Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement indique que le Ministère des Forêts et de la Faune est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. A ce titre, il est chargé :

- de l'aménagement et de la gestion des aires protégées ;
- de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ;
- de l'inventaire et de la protection de la faune et de la flore ;
- de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ;

- du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestières et faunique par les différents intervenants et de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu ;
- de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
- de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de forêt, de faune et de chasse, en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- du suivi des organisations sous-régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les Départements ministériels concernés.

Les services du sous-secteur forêt-faune sont repartis comme suit :

- Le Secrétariat Particulier : placé sous l'autorité d'un Chef de Secrétariat Particulier, le Secrétariat Particulier est chargé des affaires réservées du Ministre ;
- Les Conseillers Techniques : effectuent toutes missions qui leur sont confiées par le Ministre ;
- L'Inspection Générale : Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général, l'Inspection Générale est chargée :
  - de l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés, en liaison avec le Secrétaire Général ;
  - du contrôle interne et de l'évaluation du fonctionnement des services centraux et déconcentrés, des établissements et organismes sous tutelle, ainsi que des services et projets rattachés ;
  - de l'information du Ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services ;
  - de l'évaluation de l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la réforme administrative ;
  - de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption en relation avec la cellule ministérielle de lutte contre la corruption ;
- Brigade Nationale : Placée sous l'autorité d'un Chef de Brigade, la Brigade Nationale des Opérations de Contrôle Forestier et de Lutte Anti-Braconnage est chargée :
  - de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de contrôle forestier ;
  - de la supervision des équipes de contrôles ;
  - du contrôle des chantiers d'exploitation ;
  - du contrôle de l'application de la réglementation forestière ;
  - du contrôle de la réalisation des clauses des cahiers des charges par les exploitants forestiers ;
  - de l'instruction et du suivi du contentieux en matière de forêt et de faune, en liaison avec la Cellule Juridique ;
  - des investigations de toute nature dans le secteur forestier ;

- du contrôle des opérations de reboisement et de régénération dans les réserves forestières concédées et non concédées ;
  - du contrôle des industries de transformation du bois ;
  - de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage ;
  - de la centralisation et de l'exploitation des informations relatives au braconnage;
  - de la coordination des activités de lutte contre le braconnage et les activités forestières ;
  - de l'organisation et de l'animation d'un réseau d'informateurs ;
  - du contrôle des activités de chasse ;
  - de la centralisation et de l'exploitation des informations issues des brigades de contrôle ;
  - de la collecte, du traitement et de la diffusion des sanctions administratives relatives aux activités forestières et fauniques.
- Les Services Déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune comprennent :
    - les Délégations Provinciales des Forêts et de la Faune ;
    - les Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ;
    - les Postes de Contrôle Forestier et de Chasse ;
    - les Unités Techniques Opérationnelles.
  - Les services rattachés du Ministère des Forêts et de la Faune comprennent :
    - le Centre de Promotion de Bois ;
    - le Centre de Télédétection et de la Cartographie Forestière.
  - L'Administration Centrale comprend :
    - le Secrétariat Général ;
    - la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers ;
    - la Direction de la Faune ;
    - la Direction des Affaires Générales.

En outre, le sous-secteur forêt-faune assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures. Il assure également le suivi des conventions, accords et engagement internationaux concernant les forêts, les zones à écologie fragile, la faune et les espèces en danger. Il exerce la tutelle sur l'Agence Nationale de Développement des Forêts (ANAFOR), sur l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et sur l'Ecole de Faune de Garoua.

## CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DU DOMAINE ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

### III.1. Les intervenants du sous-secteur

Le sous-secteur forêts et faune, de par son souci de trouver une parfaite adéquation entre développement économique et protection de l'environnement, comprend de nombreux intervenants qui ont parfois des intérêts divergents. On peut de manière générale les regrouper en quatre grandes catégories :

- les acteurs étatiques ;
- le secteur privé ;
- la société civile, ONG et communautés locales ;
- la coopération internationale ;

#### III.1.1. Les acteurs étatiques

L'Etat agit ici comme acteur de base dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune. On englobe ici l'exécutif, le législatif et le judiciaire au niveau national, et les communes au niveau décentralisé.

#### Exécutif.

Pour assurer ce rôle, l'Etat opère un contrôle direct par les organisations gouvernementales. A ce titre, il se manifeste à travers le Président de la République qui définit la politique de la Nation et, le Premier Ministre, Chef du gouvernement qui est principalement chargé de la mettre en œuvre.

- **le Président de la République :**
  - promulgue les lois dont celle sur la forêt ;
  - exerce le pouvoir réglementaire ;
  - nomme les hauts Responsables du Ministère en charge du domaine ;
  - octroi des Agréments à la Profession ;
  - assure par son arbitrage les choix stratégiques.
  
- **le Premier ministre, Chef du gouvernement :**
  - exerce le pouvoir réglementaire ;
  - édicte des textes de classement des forêts du Domaine Forestier Permanent, etc. ;
  - octroie divers titres d'exploitation forestière ;
  - nomme certains hauts responsables du MINFOF.

➤ **Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) :**

C'est le principal intervenant du domaine. Il assure le pilotage du secteur notamment à travers la mise en œuvre de la politique forestière en collaboration avec d'autres acteurs étatiques.

A ce titre, le MINFOF :

- participe à la désignation de certains de ses Responsables et assure la désignation d'autres ;
- élabore les politiques et stratégies pour formuler, proposer et faire partager une vision du développement du secteur forestier ;
- assure l'élaboration des cadres législatifs, réglementaires, normatifs pour orienter et cadrer les rôles et pratiques des acteurs dans le sens de la politique forestière ;
- assure la planification sectorielle pour traduire ces politiques et stratégies en plans directeurs cohérents, notamment en termes de mobilisation / allocation des ressources par domaines / acteurs ;
- coordonne les actions des acteurs intervenant dans le secteur forestier, pour tirer parti des capacités existantes à l'extérieur de l'Administration tout en veillant au respect de la politique forestière ;
- assure la maîtrise d'ouvrage des projets et programmes qui appuient la mise en œuvre de la politique forestière ;
- organise le suivi-évaluation pour suivre l'avancement de la politique forestière, en évaluer les impacts dans ses dimensions écologiques, économiques, et sociales, et la réorienter le cas échéant ;
- alloue les ressources (délivrance des titres d'exploitation,...) ;
- assure le suivi-contrôle des activités d'exploitation et de gestion des ressources forestières.

➤ **Les autres ministères**

Le MINFOF est un ministère de production appartenant au secteur rural. A ce titre, le MINADER, le MINEPIA, et le MINEPDED sont en permanence en interactivité avec le MINFOF car ce sont les mêmes populations qui occupent les mêmes territoires où les habitants sont souvent à la fois agriculteurs, éleveurs, bucherons, charbonniers, chasseurs, cueilleurs, mais aussi garant de la conservation du patrimoine naturel et de la gestion durable des terres. Les intérêts des populations peuvent être d'ailleurs divergents et sources de conflits selon leur propre degré de spécialisation traditionnelle en d'emprise territoriale.

Tous les autres ministères intervenant également dans le secteur rural, la santé, l'éducation, l'administration territoriale, l'industrie, les affaires sociales, les mines, etc. sont aussi des partenaires sur le terrain dans la gestion de l'équilibre entre production et préservation de la ressource.

Il est essentiel de veiller à ce que les actions de tous ces ministères intervenant au sein du secteur rural restent compatibles avec le mandat du MINFOF qui est à la fois garant d'un patrimoine fragile et chargé de le faire fructifier.

Fondamentalement, et c'est bien le cœur du problème, la plupart des actions de développement socioéconomique, industrielles, infrastructures, agricoles, mines, énergie vont avoir des impacts sur le couvert forestier en général et parfois sur les aires protégées. Le zonage permet de fixer les limites du domaine forestier permanent, mais celui-ci n'a pour le moment été fait avec une certaine précision que dans la partie méridionale du pays, sans pour autant que les espaces considérés ne

soient d'ailleurs réellement sécurisés, ce qui entraîne souvent des problèmes d'affectation des terres. Le MINEPAT, garant institutionnel de l'aménagement du territoire devrait consolider désormais un ***Plan de zonage intégré*** des différentes affectations des terres (forêt, mines, agro-industrie) pour prévenir les conflits et chevauchements répertoriés posant de plus en plus de problèmes.

### Législatif

#### ➤ le parlement

Il effectue un contrôle direct sur le Gouvernement et indirect au moyen d'incitations pour orienter les comportements privés. A ce titre, il :

- adopte les lois ;
- contrôle l'action de l'exécutif en matière de forêts et de Faune ;
- ratifie des accords, ...

### Judiciaire

#### ➤ le pouvoir judiciaire

Il assure la facilitation du fonctionnement du marché. Le pouvoir judiciaire assure la sécurisation des affaires et la stimulation de l'investissement privé.

Le Pouvoir judiciaire intervient dans le domaine des Forêts et de la Faune à travers la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les Tribunaux qui statuent, à leurs niveaux de compétence respectifs, sur les litiges qui sont portés à leur connaissance.

En outre, ces tribunaux et parquets d'instances reçoivent les serments des personnels du MINFOF en qualité d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) à Compétence Spéciale. Ces OPJ à compétence spéciale disposent du pouvoir de constater les infractions en matière de contrôle forestier et faunique. Sous la coordination des parquets, ils assurent la défense de l'intérêt public en la matière.

### L'administration.

Elle est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à travers les services déconcentrés et décentralisés. Le territoire est divisé en régions, départements et arrondissements avec à la tête des autorités administratives assurant la gestion locale.

### Les Communes

Elles sont gestionnaires des forêts transférées par l'Etat pour devenir des forêts communales. Elles sont également impliquées via leur cellule de foresterie communale dans la supervision de la gestion des forêts communautaires et lorsqu'il y a lieu dans la supervision des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire. Elles sont gestionnaires de la part des ressources financières provenant du paiement des redevances de superficie des concessions forestières leur revenant au niveau communal (20%) et de la supervision de la gestion de la part revenant aux communautés riveraines (10%). De manière générale, les communes sont parties prenantes de toutes les activités liées à la gestion forestière et faunique sur leurs territoires.

### **III.1.2. Le secteur privé**

Le secteur privé, depuis le désengagement de l'Etat du secteur marchand, est l'acteur majeur de toutes les activités de production et de valorisation du sous-secteur forêts et faune. Les entreprises sont le moteur de la croissance qui se décline en quatre niveaux: l'investissement, la valeur ajoutée, la richesse et l'emploi. Le secteur privé contribue à la réalisation des activités de gestion des ressources forestières et fauniques à tous les niveaux : études, activités d'aménagements forestier et faunique, exploitation des ressources forestières et fauniques, activités de valorisation et de transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux, et autres activités de services liés à la forêt et à la faune dans les zones de production et dans les zones de conservation.

### **III.1.3. La société civile**

Visible et active au travers de ses multiples organisations représentatives, elle intervient à plusieurs niveaux :

- appui institutionnel au gouvernement ;
- renforcement des capacités des personnels techniques ;
- renforcement de la mise en œuvre de la législation forestière et faunique ;
- accompagnement des communautés locales.

La société civile comprend des organisations non gouvernementales, des associations et autres formes de regroupements d'intérêts, syndicats, forums, etc. qui interviennent directement sur le terrain ou au niveau national, utilisant très souvent les nouvelles formes d'expression publique. C'est la partie organisée de la population nationale. La société civile est multiforme et multiculturelle, pouvant émerger de la base ou bien être suscitée de l'extérieur. La société civile dans le secteur forêts et faune est extrêmement active, participant désormais à toutes les réflexions majeures en matière de gestion durable de la ressource et à tous les niveaux de la société. La société civile porte globalement le message de l'inquiétude quant à la gestion des forêts, de la faune, des aires protégées, du patrimoine national, de la gouvernance des ressources financières, de la prise en compte des communautés locales riveraines, etc. C'est un porte-parole souvent autoproclamé mais qui doit se faire entendre et sait généralement comment s'y prendre pour y parvenir. Il bénéficie assez fréquemment de l'appui de l'aide extérieure pour financer ses activités de plaidoyer et ses actions sur le terrain. Le MINFOF l'associe désormais dans la plupart des processus en cours.

### **III.1.4. Les communautés locales**

Maillon généralement le plus faible de la gestion forestière et faunique, souvent pauvres, les populations riveraines se répartissent entre ceux qui vivent de la forêt et ceux qui vivent dans la forêt, les plus vulnérables en réalité. Les études socio-économiques des plans d'aménagement et les études d'impact environnemental des projets prennent en compte les désagréments subis par les populations locales et proposent des mesures d'accompagnement et d'atténuation. Soulignons qu'une des conséquences majeures et le plus souvent positive de la réglementation forestière en matière d'industrialisation et de transformation locale des bois est la croissance très importante des populations sur les sites forestiers avec création d'emplois, afflux de travailleurs et de leurs familles, et afflux de commerçants et autres métiers connexes, engendrant une dynamique de croissance

locale pouvant profiter à tous. Mais le risque est aussi que les populations autochtones autrefois majoritaires sur leurs territoires deviennent de plus en plus souvent minoritaires chez elles, ce qui engendre frustrations et problèmes divers devant être anticipés pour pouvoir être gérés.

### ***III.1.5. La coopération internationale***

Elle accompagne le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du sous-secteur à travers la coordination des programmes, mais aussi sur le terrain en appui aux institutions et organisations.

On peut présenter la coopération internationale en plusieurs groupes:

- La coopération sous régionale au sein de la COMIFAC, organe spécialisé de la CEEAC pour les forêts, regroupant les 10 Etats de l'Afrique centrale utilisant le Plan de convergence comme outil commun de coordination des actions forestières, et dont le siège et le secrétariat exécutif sont à Yaoundé ;
- La coopération bilatérale (France, Pays-Bas, UK, Norvège, Canada, Allemagne, UE, Japon, USA, etc.)
- La coopération multilatérale : les organismes des nations unies (PNUD, FAO, PNUE) et les institutions de financement, Banque Mondiale, BAD, FFBC, FIDA, BID, etc. ;
- Les organisations et institutions de recherche spécialisées forêts et conservation (UICN, CIFOR, WWF, OIBT, ICRAF, WCS, FTNS, IRAD, CIRAD, etc.)

Toutes ces organisations (et d'autres encore non citées ici) sont membres du PFBC, partenariat pour les forêts du bassin du Congo, organisation de type II qui regroupe tous les acteurs majeurs de la gestion forestière en Afrique centrale, et utilisent le plan de convergence comme référence pour la planification de leurs activités dans les pays membres de la COMIFAC.

## **III.2. Description du sous-secteur**

Le dispositif institutionnel du sous-secteur des forêts et de la faune identifie trois composantes techniques et une composante support, à savoir :

### ***III.2.1. Composante 1 : Aménagement et gestion durable des forêts***

Les forêts, dans leur rôle de développement économique et de protection de l'environnement, doivent être aménagées. Elles doivent être pensées et gérées durablement. Pour ce faire, cette composante se subdivise en trois sous composantes : 1) Aménagement des forêts, 2) exploitation forestière, et 3) régénération et reboisement.

#### **Sous composante 1.1 : Aménagement des forêts.**

Cette sous-composante regroupe la préparation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des activités de gestion des plans d'aménagement. Elle tient sa raison d'être dans la *loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche* et de la *loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement*. Ces textes consacrent un cadre politique et stratégique qui s'articule entre autre autour de la gestion durable des forêts : l'exploitation des forêts productives dans le cadre des plans d'aménagement. La forêt camerounaise est estimée à

environ 22 millions d'hectares toutes catégories confondues, soit 46,27% du territoire national. L'inventaire forestier national de 2004 révèle que la forêt dense humide s'étend sur 21,1 millions d'hectares et que, de tous les types de forêt existants, la forêt primaire ne représente plus que 19%, la forêt secondaire adulte 48%, la forêt secondaire jeune 25% et la forêt marécageuse 8%. Les inventaires des années 80 mentionnaient alors une superficie de 22,3 millions d'ha, ce qui confirme un certain recul de la couverture forestière qui est le fait des activités humaines au premier rang desquelles se trouvent l'agriculture et l'urbanisation. A ces causes vont s'ajouter dans les prochaines années l'exploitation minière et le développement de grandes infrastructures (barrages, voies de transport, etc.).

Elle est organisée de la manière suivante :

- la forêt permanente assise sur des terres définitivement affectées, encore appelée domaine forestier permanent (DFP) ; cet ensemble est composé de massifs forestiers appartenant en propre à l'Etat (*forêts domaniales*) ou aux collectivités publiques (*forêts communales*) qui s'étend sur environ 16,85 millions d'hectares;
- la forêt à vocation multiple assise sur les terres forestières du domaine national et constituant le domaine forestier non permanent (DFNP) ; cet ensemble est composé des forêts communautaires, des forêts des particuliers et des forêts susceptibles d'être affectées à d'autres utilisations (*agricoles, pastorales, etc.*) est d'environ 4 millions d'hectares.

Un plan d'affectation des terres forestières du Cameroun méridional a été validé par décret (décret 95-678-PM) comme outil de planification et d'orientation. Ce plan d'affectation des terres a permis d'attribuer à chaque parcelle délimitée une vocation précise en vue de lui accorder un statut particulier et des mesures de protection spécifiques (Tableau 2). Les limites définitives de la forêt permanente (terres définitivement affectées à la forêt) et qui relèvent du domaine privé de l'Etat ou de celui des communes sont arrêtées lors de la procédure de classement au cours de laquelle les intérêts des populations sont examinés. La procédure de classement des forêts est régie actuellement par une Décision du Ministre en charge des forêts (Décision n°135 du MINEF du 26/11/99).

La loi forestière donne des définitions précises et le statut foncier de la forêt domaniale, la forêt communale, la forêt communautaire, la forêt des particuliers (articles 20 à 26 ; 30, 35, 37, 39 de la loi fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche). L'architecture du système de zonage forestier au Cameroun comprend (Figure 1):

- **la forêt domaniale** qui a pour assise foncière le domaine privé de l'Etat. L'incorporation de cette catégorie de forêts dans le domaine privé de l'Etat se fait par la procédure de classement fixée par décret, de bornage et de délivrance d'un titre foncier ;
- **la forêt communale** qui a pour assise foncière le domaine privé des communes ; elle découle d'une procédure de classement d'une forêt prélevée soit du domaine privé de l'Etat soit du domaine national. Comme pour les forêts domaniales, la procédure de classement aboutit à la délivrance d'un titre foncier au nom de la commune concernée ;
- **la forêt communautaire** a pour assise foncière le domaine national. Les communautés bénéficiaires ont un droit d'usage sur ces forêts et ne sont pas propriétaires des terres concernées. La création de cette catégorie de forêt a pour but d'impliquer les populations locales dans la gestion durable des forêts;

- **les forêts des particuliers** sont des forêts plantées par des particuliers sur des terres qu'ils détiennent conformément à la législation foncière en vigueur ; elles ont donc pour assise foncière le domaine des personnes privées.

**Tableau 1 : Affectation des terres**

Affectation	Superficie (ha)	% par rapport à la superficie totale
Forêts permanentes		
Réserves écologiques	227.257	1,54
Forêts de protection	580.575	3,94
Sanctuaire	21.982	0,15
Réserves de faune	791.514	5,38
Projet de réserves de faune	649.999	4,42
Parc national	209.418	1,42
Forêt de récréation	10.026	0,07
Forêt d'enseignement	33.624	0,23
Forêt de production	6.021.968	40,92
Forêts communales identifiées (41)	989.071	6,72
<b>S-total forêts permanentes</b>	<b>9.535.434</b>	<b>64,80</b>
Forêts non permanentes		
Forêts du domaine national		
Zone agro forestière	4.463.040	30,32
Zone agro-industrielle	123.386	0,83
Projet agro industriel	18.687	0,13
Exploitation minière exclusive	64.783	0,44
Exploitation minière non exclusive	503.732	3,42
Projet hydro électrique	7.138	0,05
<b>S-total domaine national</b>	<b>5.180.766</b>	<b>35,20</b>
Forêts communautaires	1182624	
Forêts des particuliers	-	
<b>Total zone couverte</b>	<b>15 898824</b>	<b>100</b>

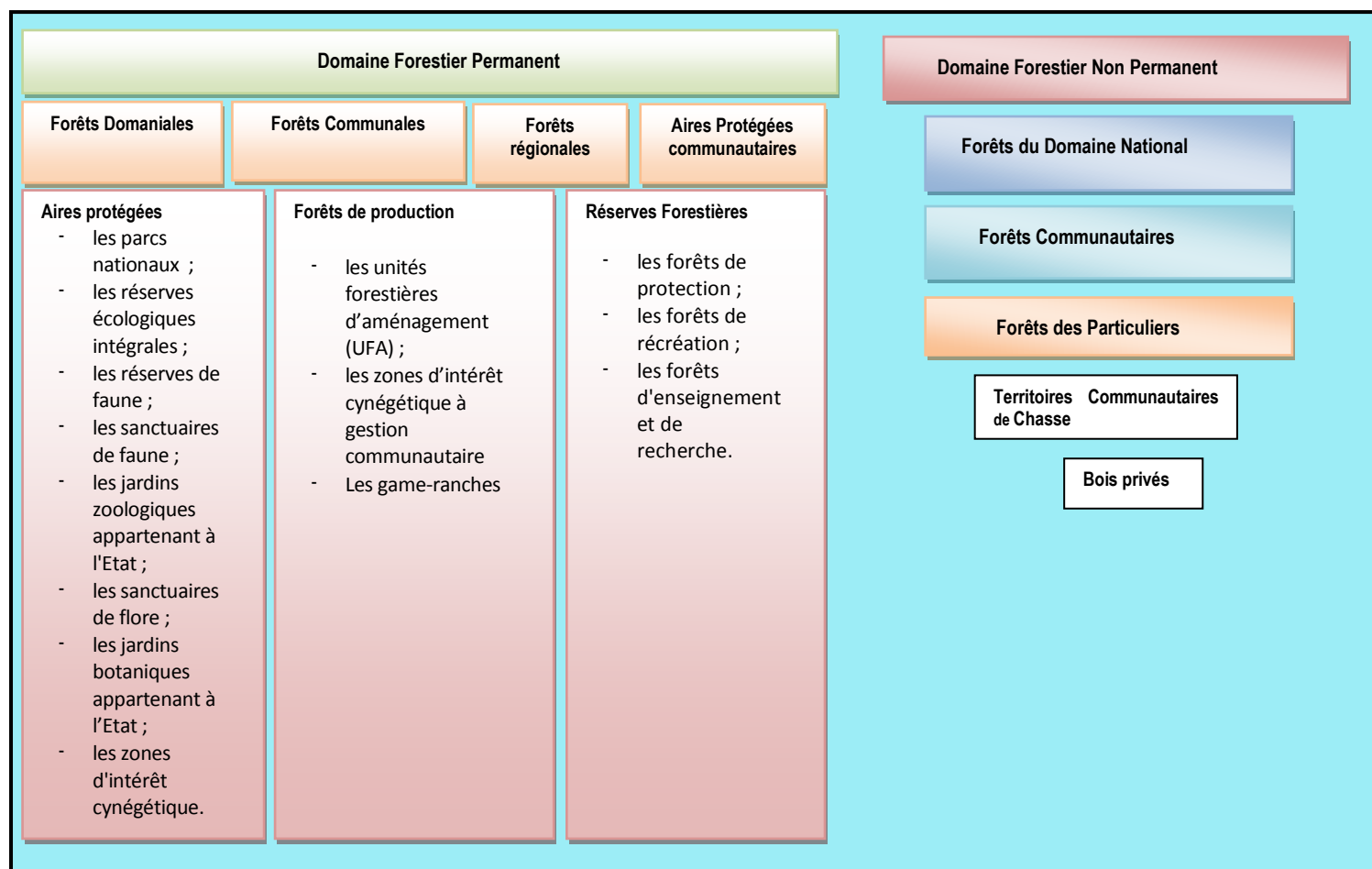
Source : MINFOF, 2012

La loi forestière précise les définitions et le statut des forêts domaniale, communale et communautaire, et la forêt des particuliers (articles 20 à 26 ; 30, 35, 37, 39 de la loi fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche). L'architecture du système de zonage forestier au Cameroun comprend (Figure 1):

- **la forêt domaniale** qui a pour assise foncière le domaine privé de l'Etat. L'incorporation de cette catégorie de forêts dans le domaine privé de l'Etat se fait par la procédure de classement fixée par décret, de bornage et de délivrance d'un titre foncier ;
- **la forêt communale** qui a pour assise foncière le domaine privé des communes ; elle découle d'une procédure de classement d'une forêt prélevée soit du domaine privé de l'Etat soit du domaine national. Comme pour les forêts domaniales, la procédure de classement aboutit à la délivrance d'un titre foncier au nom de la commune concernée ;

- **la forêt communautaire** a pour assise foncière le domaine national. Les communautés bénéficiaires ont un droit d'usage sur ces forêts et ne sont pas propriétaires des terres concernées. La création de cette catégorie de forêt a pour but d'impliquer les populations locales dans la gestion durable des forêts;
- **les forêts des particuliers** sont des forêts plantées par des particuliers sur des terres qu'ils détiennent conformément à la législation foncière en vigueur ; elles ont donc pour assise foncière le domaine des personnes privées

Figure 1 : Zonage forestier du Cameroun



Source : adaptée du PFBC, 2006

L'exploitation forestière est autorisée dans le domaine forestier permanent à travers des concessions forestières (Unités Forestières d'Aménagement), mais aussi dans le domaine forestier non permanent avec les ventes de coupes. L'arrêté n°222/A/MINEF du 25 mai 2001 est l'acte par lequel le MINFOF a transféré aux opérateurs privés la totalité des activités en matière d'aménagement forestier. En effet l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement prévue dans cet Arrêté et confiée aux concessionnaires est une activité régalienne de l'Etat au même titre que le contrôle et le suivi. GTZ, dans un rapport publié en 2006 et dont les conclusions sont maintenant contestées par les responsables du MINFOF indique que plus de la moitié des plans d'aménagement n'atteignaient pas la note de 60% lorsqu'on se réfère uniquement aux critères légaux. Plusieurs experts pensent que le logiciel TIAMA de traitement des données d'inventaire et de préparation des plans d'aménagement est désormais inadapté et doit être repensé. Par ailleurs,

l'Arrêté 222 ne prescrit pas l'inventaire post-exploitation, pourtant très important dans le suivi des plans d'aménagement. Autant de points qui devront être réglés dans les prochaines années.

Les forêts de production, de protection et toutes celles classées dans le domaine permanent couvrent une superficie d'environ 16,85 millions hectares, alors que les forêts du domaine national ont une étendue d'environ 4 millions d'hectares. Aujourd'hui près de 80% des superficies forestières du domaine permanent est sous aménagement ou dispose pour le moins d'un plan d'aménagement. Les statistiques du potentiel forestier indiquent aujourd'hui 98 concessions attribuées pour 113 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) délimitées. Celles de Ngoila-Mintom qui avaient été gelées (g) pour la conservation sont en cours d'attribution en 2012 et devraient être mises en exploitation d'ici 2013, sauf une UFA attribuée pour la conservation à la société CAMIRON moyennant compensation financière. 88 UFA sont sous aménagement, soit pratiquement 90% des 7.250.000 ha du total des UFA. 41 forêts communales sont identifiées pour une superficie totale de 989.071 ha. En termes d'exploitation, 90 conventions provisoires ont été signées avec des opérateurs économiques pour 99 Unités Forestières d'exploitation représentant 5.631.552 ha.

Pour ce qui est de la gestion des mangroves, le Cameroun dispose d'une façade maritime sur l'océan atlantique. Cette façade maritime est occupée par de grandes étendues de mangroves dont les ressources, abondantes et variées n'ont pas à la date d'aujourd'hui fait l'objet d'une réelle évaluation. Ces forêts sont en danger du fait de la montée des eaux due aux effets du changement climatique, d'une part, et de leur exploitation anarchique pour le bois de chauffe utilisé pour le séchage du poisson ou pour le commerce, d'autre part. Elles constituent des zones de pêche contribuant à l'alimentation des populations locales.

Sur 112 réserves forestières non concédées pour une superficie de 1.365.864 ha, dont 17.705 ha de plantations, 14 ont été transformés en UFA, concédées ou en cours d'attribution ou sous convention avec des opérateurs privés pour une superficie de 545.072 ha et 16 ont été transformés en aires protégées (Parc nationaux, Sanctuaire) pour une superficie de 440.712 ha. Enfin, 57 réserves forestières d'une superficie de 235.107 ha, dont 7.696 ha de plantations, ont été validées pour être transférées aux collectivités décentralisées sous réserve de l'approbation d'un cahier de charge.

Dans le domaine forestier non permanent, 87 ventes de coupe réservées aux exploitants camerounais et d'une superficie de 194.644 ha sont valides en mars 2012 sur le territoire national. Enfin, concernant les forêts communautaires, on dénombre actuellement 490 dossiers pour une superficie totale demandée de 1.529.293 ha, parmi lesquelles 299 forêts communautaires ont été approuvées (209 sous convention définitive pour 750.794 ha, et 90 sous convention provisoire de gestion pour 178.499 ha).

### **Sous-composante 1.2 : Exploitation forestière.**

Le sous-secteur forestier représente une contribution vitale à l'économie du Cameroun. Les produits du bois (*grumes et bois transformés confondus*) ont représenté respectivement 4% de la valeur des importations et 17% de la valeur totale des exportations sur la période 1996-2008. L'évolution des recettes d'exportation au cours de la période 1996-2007 est globalement soutenue :

142,8 milliards en 1996 à 335 milliards en 2007<sup>1</sup>. C'est le deuxième produit d'exportation en valeur du Cameroun. Sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) national est estimée à 10%, ce qui le classe troisième secteur économique en terme de participation après le pétrole et les recettes fiscales, pour une production qui oscille autour de 2,3 millions de m<sup>3</sup> exportés. La loi prévoit que 100 % des bois destinés à l'exportation soient transformés sur le territoire national. Ce pourcentage n'est pas encore atteint, notamment pour les bois de promotion. Toutes les activités de transformation et de promotion des bois divers sont désormais classées dans la composante 3 de valorisation des ressources forestières. Cette division de la filière en deux segments majeurs cherche à souligner d'une part l'importance de la gestion durable de la forêt (composante 1), et d'autre part l'importance de la valorisation optimale des produits bois et PFNL (composante 3).

On définit donc l'exploitation forestière avec toutes les actions depuis la coupe des arbres de bois d'œuvre jusqu'à leur entrée en usine, l'exportation en grume ne devant relever que de l'exception et uniquement pour des bois de promotion. Cela concerne également l'exploitation des forêts pour la production des bois destinés au marché domestique, notamment l'approvisionnement des artisans, charpentiers, coffreurs et autres unités de transformation locales.

Le suivi des flux des produits forestiers sur le territoire est assez complexe mais nécessaire pour permettre une réduction des trafics illégaux. Tous les déplacements de bois sur les routes doivent être accompagnés de lettres de voiture attestant que les produits transportés sont issus d'une exploitation en règle. Les lettres de voiture s'appliquent aux bois issus des concessions forestières, des ventes de coupe, des forêts communales, des forêts communautaires, et ceux issus des petits permis, pour le déplacement et le négoce des grumes, et ensuite pour les bois sciés. Bien qu'un certain nombre de dispositions organisationnelles aient été prises, des gaps existent à tous les niveaux de ces procédures, conduisant à des fraudes qu'il convient de pouvoir contenir par une amélioration des contrôles de légalité et de traçabilité.

Des résultats intéressants ont été atteints pour arrimer notre pays à la mouvance internationale de certification de la gestion forestière durable. Le Cameroun dispose depuis décembre 2004 de son référentiel de Principes, Critères et Indicateurs de gestion durable des Forêts. En 2012, 13 Unités Forestières d'Aménagement sont certifiées FSC<sup>2</sup> pour 414 226 ha tandis que 41 autres sont en certification de légalité. Les entreprises forestières qui sont engagées dans le processus de certification ont renforcé leur contribution au développement socio-économique par la construction et l'entretien de routes ou la mise en place d'infrastructures de santé et d'éducation directement associées aux concessions forestières leur étant attribuées.

Des avancées ont été obtenues sur le plan du commerce avec la promulgation de la loi n° 2011/014 du 15 juillet 2011 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des Règlementations Forestières, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux des Bois et des Produits Dérivés (APV-FLEGT) et le subséquent décret n°2011/238 du 09 août 2011 ratifiant ladite loi. Cet accord définit les outils de vérification et précise les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la filière. Il a pour objectif principal d'appuyer

---

<sup>1</sup> Etudes sur les mesures de soutien à la balance courante du Cameroun, MINEPAT, 2010

<sup>2</sup> FSC : Forest Stewardship Council

la mise en œuvre de la législation camerounaise en matière de gestion durable des forêts et d'exploitation forestière. La mise en œuvre de l'accord demande un contrôle de la légalité des entreprises, des opérations et de la traçabilité depuis la forêt jusqu'à l'embarquement ou la mise en marché en passant par toutes les étapes de transport et de transformation, y compris pour les produits destinés aux marchés domestiques et sous-régionaux. La mise en œuvre en mars 2013 du principe dit de « *due diligence* ou diligence raisonnable » sur l'ensemble du marché européen impose aux Etats exportateurs de pouvoir attester de la légalité et de la traçabilité de leurs produits bois pour pouvoir entrer sur ce marché. Par extension et effet de globalisation du marché mondial, cette mesure de *Due diligence* est en passe de devenir la règle pour tous les marchés d'exportation au cours des prochaines années. Le Cameroun doit s'y conformer pour pouvoir continuer à exporter des bois et s'assurer que son système de contrôle est parfaitement fiable sur la durée.

### **Sous-composante 1.3 : Régénération et reboisement.**

Les forêts naturelles du Cameroun sont sur une tendance plus ou moins accentuée selon les régions à la diminution des superficies et à une réduction de leur valeur en bois d'œuvre ou en bois de service. Cette tendance est d'autant plus forte que l'on se situe à proximité des agglomérations urbaines principales et dans les zones de savanes. Il s'agit de renforcer la mise en œuvre des stratégies visant à reboiser les zones déboisées, à planter de nouvelles zones, notamment pour limiter les avancées du désert, à créer des zones vertes dans et autour des villes et à régénérer les forêts exploitées. Le principal marché provoquant des pertes de surfaces forestières (conjointement avec l'agriculture elle-même) est celui du bois énergie dans les zones sèches. C'est donc dans toutes les régions de savanes que doivent se concentrer en priorité les efforts de reboisement, d'afforestation et de régénération, notamment en partenariat avec les communes qui doivent toutes pouvoir disposer d'une forêt communale en mesure d'approvisionner leurs zones urbaines en bois énergie. L'agroforesterie est le mode de reboisement le plus intégré et le plus adapté qui soit, alliant plantations ligneuses et cultures agricoles, pour ces régions à la sécurité alimentaire fragile. Le ministère des forêts et de la faune doit travailler en la matière en partenariat étroit avec les autres ministères du secteur rural pour amener l'ensemble des acteurs à adopter des méthodes d'agroforesterie permettant de produire les bois et charbons de bois nécessaires aux populations tout en permettant la production agricole et d'élevage tout aussi nécessaire. L'ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier), en tant qu'institution sous tutelle du MINFOF est chargée d'appuyer et de conseiller les acteurs publics et privés en matière de pépinières, plantations, reboisements et régénération des forêts à travers un Programme National de Développement des Plantations Forestières privées et communautaires. La question foncière, et donc de la propriété des arbres plantés, puis de leur exploitation est au cœur de la problématique de reboisement et de régénération, imposant de travailler à une révision de la législation et de la réglementation en la matière.

### **III.2.2. Composante 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées**

Le Cameroun est reconnu comme l'Afrique en miniature de par la biodiversité qu'il abrite. Mais la conservation et la mise en valeur de cette biodiversité n'ont pas encore atteint le niveau souhaité. Malgré l'adoption et la mise en œuvre d'une politique et des stratégies de conservation et de gestion de la biodiversité, on note pourtant une tendance générale à la dégradation et une très faible valorisation de la faune et des aires protégées. Ce qui impose de revoir et de renforcer les stratégies si on souhaite préserver le patrimoine national et être en mesure d'en tirer des revenus substantiels. On recense au Cameroun environ 1200 espèces de plantes, 920 espèces d'oiseaux, 542 espèces de poissons, 320 espèces de mammifères, 297 espèces de reptiles, 260 espèces d'amphibiens. Nombre de ces espèces sont endémiques. Les espèces appartenant aux branches dites inférieures ne sont encore que très peu connues que ce soit pour les insectes ou plus généralement de tout ce qu'on classe dans la microfaune et la microflore. Leur nombre pourrait se compter en centaines de milliers pour le moins.

Cette composante 2 se subdivise en deux sous composantes: 1) aménagement et valorisation de la faune qui concerne tout le territoire avec une priorité sur les zones propices à la chasse pouvant être amodiées ou gérées directement par les communautés riveraines pour leur exploitation, et 2) valorisation et gestion durable des aires protégées, qui concerne tous les types d'aires protégées sous la responsabilité directe de l'Etat pour leur gestion et leur exploitation.

#### **Sous composante 2.1 : Aménagement et valorisation de la faune.**

La grande faune est encore présente dans la plupart des régions et la petite faune est toujours présente à peu près partout bien qu'assez rare aux abords immédiats des grandes agglomérations. Des zones de chasse appelées Zones d'Intérêt Cynégétique ont été délimitées dans les territoires les moins habités et où la grande faune est la plus présente. Ces ZIC constituent généralement des zones tampons autour des aires protégées de conservation et sont à proprement parler des aires protégées de production. On en distingue deux types : les ZIC et les ZICGC. Les ZIC sont amodiées à des guides de chasse professionnels, qui payent des droits d'affermage proportionnellement à la superficie de la zone. Les ZIC à Gestion Communautaire, sont gérées par les communautés organisées qui peuvent selon le cas sous-traiter la gestion avec un guide de chasse professionnel. Certaines ZIC dans la partie méridionale sont superposées sur des UFA.

On dénombre 45 zones d'intérêt cynégétiques (ZIC) d'une superficie totale de 4 069 086 ha et 22 zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire (ZICGC) couvrant une superficie de 1 448 025 .

**Tableau 2 : Superficie des aires protégées, des ZIC et de ZICGC**

Désignation	Nombre	Superficie (ha)	% du territoire national
Aires protégées de conservation	114	4 559 970	9,59 %
ZIC	47	4 069 086	9,84 %
ZICGC	24	1 448 025	2,93%
Total	182	10 636 545	22,36 %

Source : EDF 2010 / MINFOF

Le Ministère a alors un rôle de facilitateur pour permettre une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs de la forêt. Dans certains cas, la superposition des permis miniers d'exploration, voire d'exploitation, peut engendrer des difficultés de gestion des aires protégées.

L'enjeu pour cette sous-composante 2.1 est de pouvoir organiser une gestion durable des zones de chasse afin d'accroître des revenus liés à l'exploitation de la grande faune, d'assurer un approvisionnement durable des marchés de consommation en viande de brousse provenant des animaux légalement abattus. Les besoins en viande de brousse ne font que s'accroître annuellement au rythme de l'augmentation de la population nationale et plus particulièrement de la population urbaine disposant d'un pouvoir d'achat conséquent. Ce marché est approvisionné en grande partie par des produits illégaux, il s'agit de pouvoir renverser la tendance en facilitant la couverture des besoins par des produits légaux. Cela devra passer par l'organisation des filières, le contrôle des pratiques, mais aussi le développement des alternatives au braconnage.

Pour les chasseurs traditionnels, la différence entre chasse légale et braconnage n'est pourtant pas toujours très simple à comprendre, d'autant que la loi leur garantit leurs droits d'usage et donc de chasse sous réserve de n'utiliser que des méthodes et des engins réellement traditionnels. Mais la plupart des chasseurs traditionnels ont adoptés des engins plus modernes, parce que plus efficaces, et tombent de fait sous le coup de la loi comme braconniers car leurs méthodes sont destructrices et ne préservent donc pas la durabilité de la ressource. Dans les UFA, les concessionnaires forestiers sont également responsables de la préservation de la faune, que leur zone soit ou non également une ZIC. La lutte anti-braconnage couvre tout le territoire national, que l'on soit dans les aires protégées de production et de conservation ou en dehors pour évoluer vers une approche de gestion cynégétique globale et cohérente préservant les espèces protégées et gérant rationnellement les espèces autorisées à la chasse. Cependant, l'essor de l'exploitation illégale et de la commercialisation des produits fauniques, notamment de la viande de brousse qui affecte considérablement la gestion durable et la faible valorisation de la faune et des aires protégées, ne permet pas actuellement une contribution optimale à l'économie nationale.

#### **Sous composante 2.2 : Valorisation et gestion durable des aires protégées.**

D'une superficie de 10 636 545 hectares, les aires protégées au Cameroun (aires protégées de conservation, ZIC et ZICGC) contribuent à l'effort mondial de préservation de la biodiversité conformément aux engagements internationaux signés et ratifiés. Depuis la conférence CBD de Nagoya, chaque pays doit justifier d'au moins 17 % de son territoire en aires protégées, le Cameroun atteint désormais 22,36 % avec ces 3 groupes d'aires protégées. Si on y ajoute les UFA et les forêts communales qui sont des forêts du domaine permanent répondant aux critères de la classe 6 des aires protégées de l'UICN autorisant l'exploitation forestière, le pourcentage des surfaces, toutes catégories confondues dépasse alors les 30 % du territoire national.

Ces aires protégées (non compris les UFA et FC) sont réparties en sept (7) catégories, elles comportent:

- 18 parcs nationaux,
- six réserves de faune,
- trois sanctuaires de faune,
- un sanctuaire de flore,

- trois jardins zoologiques,
- un jardin botanique et

70 zones de chasse (dont un certain nombre se superposent avec des UFA) ZIC 45, 47 (département du Dja et Lobo), ZIC 38, 37 et 28 (Boumba et Ngoko)

Trois de ces aires protégées sont inscrites comme réserves de la biosphère dont deux classées comme sites du patrimoine mondial. Les activités humaines, et les grands projets de développement (agro industries, mines, infrastructures routières, etc.) contribuent à modifier les écosystèmes naturels. .

L'accès des communautés aux ressources bien que règlementé, est souvent perçue comme une contrainte par celles-ci qui pourtant bénéficient annuellement des redevances liées à la gestion de la faune et des aires protégées.. Il apparaît donc nécessaire d'expliquer au citoyen la contribution de la faune et des aires protégées au développement socio-économique local et national à court, moyen et long terme.

**Tableau 3 : Catégorie et Superficie des aires protégées du Cameroun**

N°	Aires Protégées	Superficie (ha)	N°	Aires protégée	Superficie (ha)
1	PN Campo Ma'an	264 064	17	RF Dja	526 000
2	PN Waza	170 000	18	RF Douala Edéa	160 000
3	PN Benoué	180 000	19	RF Kimbi River	5625
4	PN Korup	125 900	20	RF Lac Ossa	4 000
5	PN Lobéké	217 854	21	RF Mbi Crater	370
6	PN Mbam et Djerem	416 512	22	RF Santchou	7 000
7	PN Faro	330 000	23	Sanct. Gorilles Mengame	26 711
8	PN Bouba Djida	220 000	24	Sanct.Bayang Mbo	66 000
9	PN Bouba Bek	238 255	25	OKU	1000
10	PN Nki	309 362	26	Sanct. Gorilles Kagwene	1 914
11	PN Takamanda	69599	27	S anct. Mt Oku	1 000
12	PN Kalamaloué	4 500	28	JZ Mvog Betsi	4,5
13	PN Mozogo Gokoro	1400	29	JZ Limbe	0,5
14	PN Bakossi	29 320	30	JZ Garoua	1,5
15	PN Vallée du Mbéré	77 760	31	PN Mt Cameroon	58000
16	PN Mpem et Djim	97 480	32	PN Deng-Deng	56000
<b>Total en ha</b>					<b>3 549 819</b>

PN : Parc National, JZ : Jardin Zoologique, Sanct. : Sanctuaire, RF : Reserve de Faune

Source : MINFOF, 2012

Dans le souci de gestion rationnelle des écosystèmes naturels au niveau régional, le Cameroun a créé, avec certains pays voisins, des complexes d'aires protégées transfrontalières. Il s'agit notamment de :

- la tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) comprise entre le Cameroun, le Congo et le Gabon ;
- la tri-nationale de la Sangha (TNS) comprise entre le Cameroun, la République centrafricaine et le Congo ;
- le complexe Sena Oura/Bouba Ndjida avec le Tchad ;

- la binationale Campo Ma'an /Rio del Oro en négociation avec la Guinée Equatoriale ;
- la binationale Faro/Gashaga-Gumti en négociation avec le Nigéria;
- la binationale Takamanda/Cross-River en négociation avec le Nigéria.

Ces complexes d'aires protégées transfrontalières sont une priorité du plan de convergence de la COMIFAC. Un certain nombre de financements provenant de sources extérieures sont mis à la disposition du MINFOF par ses partenaires techniques et financiers de conservation pour la gestion durable de la faune et des aires protégées.

### ***III.2.3.Composante 3 : Valorisation des ressources forestières***

Tel qu'annoncé précédemment, la composante 3 est dans la continuité logique de la composante 1, notamment pour le principal produit forestier qu'est le bois, prenant en charge la matière au sortir de la forêt et à l'entrée en usine pour le transformer et le mettre en marché sous ses différentes formes d'usage. Cela concerne aussi bien les filières industrielles tournées vers l'exportation que les filières artisanales davantage orientées vers la satisfaction du marché domestique ou sous-régional, et aussi la filière bois énergie. Cette composante traite également des produits forestiers non ligneux en général depuis la forêt jusqu'à la mise en marché, transformés ou commercialisés en l'état.

La composante se subdivise en deux sous composantes: c3.1/valorisation des produits forestiers ligneux et c3.2/ la valorisation des produits forestiers non ligneux.

#### **Sous composante 3.1 : Valorisation des produits forestiers ligneux.**

La production forestière camerounaise est estimée globalement à 2,3 millions de m<sup>3</sup> de production légale de bois d'œuvre essentiellement destinée à l'exportation. Le marché domestique est quant à lui mal connu, il travaille généralement dans l'illégalité et représente sans doute de l'ordre d'1 million de m<sup>3</sup> de bois rond ou équivalent bois rond chaque année (chiffre parfois estimé au double selon certains calculs). La consommation nationale de bois énergie est également assez mal connue mais les calculs réalisés récemment estiment celle-ci à environ 12 millions de tonnes de bois de feu, volume auquel il faut ajouter le charbon de bois estimé à un minimum de l'ordre de 200.000 tonnes par an. Dans tous les cas, puisque la quasi-totalité des populations rurales n'utilise que le bois pour ses besoins de service et de chauffe, comme plus de la moitié de la population urbaine également, les volumes sont considérables et l'importance de ce secteur est primordiale.

Plus de trois cents (300) espèces ligneuses forestières sont commercialisables mais 60 essences le sont en fait, et seulement 30 environ sont réellement exploitées et commercialisées en bois d'œuvre pour le marché d'exportation comme pour le marché domestique de la menuiserie et de la charpente. Parmi ces dernières, six (06) essences (Okan, Ayous, Sapelli, Iroko, Azobé et Tali) sont les plus prélevées et couvrent près de 80% du volume des exportations réalisées. Ces bois très prisés à l'international sont essentiellement destinés à l'industrie pour satisfaire leurs besoins.

La filière industrielle de transformation représente de l'ordre de 17.000 emplois directs, chiffre qui passe à environ 50.000 emplois directs si on intègre les filières artisanales. Les emplois se répartissent tout au long de la filière avec l'exploitation, les différentes formes de transformation et les transports. Le chiffre d'affaires du secteur industriel est évalué à 4,00 milliards de F CFA.

L'Europe est la première destination des bois débités alors que l'Asie est la première destination des grumes. Selon la loi, toutes les exportations devraient se faire en bois légal transformé, ce n'est pas encore le cas puisque qu'environ 2/3 des bois sont effectivement transformés avant exportation. Le marché intérieur du bois (MIB), au sens de marché de bois légal, n'est pas encore organisé et certaines unités de transformation souffrent de l'insuffisance d'approvisionnement en matières premières ligneuses. L'importante demande interne et sous régionale du bois n'est pas réellement prise en compte. Le marché local du bois reste alimenté par du bois "illégal" provenant du domaine non permanent ; ce qui a un impact négatif sur la durabilité des forêts camerounaises. Ce marché informel et incontrôlé exporte aussi du bois vers les pays voisins notamment le Nigéria, le Tchad et le Soudan. L'Etat perd chaque année d'importantes recettes fiscales du fait de la non maîtrise des filières domestiques et sous régionales.

L'activité industrielle est tenue par environ 500 exploitants forestiers enregistrés au MINFOF dont une centaine de transformateurs. Mais en réalité, une dizaine de groupes industriels seulement représente plus de 85% de la production de bois exportée. La majorité des unités existantes sont des scieries avec souvent des schémas classiques minimaux (scie de tête, déligneuse, ébouteuse). La technologie mise en œuvre dans un nombre relativement important de ces usines est assez ancienne, compte tenu des récents développements technologiques dans le secteur de la première transformation des bois : la commande numérique y a fait son apparition depuis au moins 10 ans et se vulgarise ; le laser aussi a fait une entrée remarquée dans le débitage et quelques usines locales l'ont adopté , la vision numérique est courante pour la reconnaissance des billons à l'entrée du processus et pour le classement des débités, et le degré d'automatisation devient de plus en plus élevé. Les techniques de débitage appliquées sont assez classiques ; les ressources humaines sont d'un niveau de qualification souvent assez bas, et ne sont pas régulièrement remises à niveau. Les sciages constituent à environ 80% les outputs de cette industrie, même si de plus en plus d'industriels investissent dans des unités de séchage et de moulurerie notamment.

Le rendement matière global d'utilisation de la matière première entrée usine du secteur industriel serait d'environ 36%, celui de l'industrie de sciage étant d'environ 27%. Les gaspillages sont donc assez importants (40% entre l'abattage des arbres en forêt et les grumes qui en sortent), même dans les usines équipées de machines de récupération des rebus, le rendement matière global dépasse rarement 60%. Dans l'état actuel d'industrialisation, la production artisanale et la production industrielle régulière, laissent présager que le Cameroun pourrait bientôt être en surcapacité industrielle si l'expansion de la première transformation n'est pas contrôlée afin d'aller davantage sur les transformations plus poussées. Avec l'industrie se pose cependant toujours le problème de la capacité d'investissement des opérateurs économiques qui ont du mal à se financer auprès des banques locales. La crise financière internationale qui a vu les marchés s'effondrer en 2008, 2009 et même 2010, ne commence qu'en 2011 à s'estomper avec une certaine reprise de la demande permettant de relancer les activités. Concernant les questions environnementales, les industries du bois sont tenues de réaliser des EIE avant leur création et surtout des audits environnementaux pour atténuer leurs impacts sur l'environnement.

Les filières approvisionnant l'artisanat du bois sont le plus souvent le fait de bois illégal, mais cela reste difficile à maîtriser compte tenu du très grand nombre de marchés de bois et d'unités de transformation concernés. Plus de 1300 unités seulement sur Yaoundé et des dizaines de points de vente de bois répartis dans toute la ville et notamment dans les nouveaux quartiers en expansion. Davantage encore sans doute sur Douala, et c'est la même chose dans toutes les villes du pays. Au total, sans doute de l'ordre de plus de 30.000 emplois directs concernés et entre 1 et 2 millions de m<sup>3</sup> de bois chaque année. On propose de créer des marchés intérieurs du bois où seul le bois légalement produit pourrait être commercialisé. Parallèlement on propose la création de « cluster bois » pour regrouper les artisans du bois dans des pôles de production permettant d'optimiser les services connexes à la profession tout en veillant à ne travailler que dans la légalité. Une expérience est en cours sur Yaoundé, selon son niveau de réussite, elle pourra être reproduite ensuite dans les principales villes du pays.

**Tableau 4 : Types d'unités de transformation et capacités installées dans le secteur formel**

Types d'unité	Nombre d'unités	%nombre d'unités	Capacité de transformation (m <sup>3</sup> )	% capacité de transformation
<b>En 1<sup>ère</sup> transformation seule</b>				
Scierie simple	28	52	920 000	41,0
Usine de tranchage	2	4	48 000	2,1
Scierie + déroulage + tranchage	2	4	150 000	6,7
<b>Sous-total '1<sup>e</sup> transformation seule'</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>1 118 000</b>	<b>49,8</b>
<b>De la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> transformation</b>				
Scierie avec séchoir	12	22	520 000	23,2
Scierie + déroulage + contreplaqué	3	6	240 000	10,7
Scierie + menuiserie industrielle	2	4	115 000	5,1
Scierie + parqueterie	2	4	135 000	6,0
Scierie+séchoir+tranchage+parqueterie	1	2	70 000	3,1
Scierie + tranchage + parqueterie	1	2	45 000	2,0
<b>Sous-total « 1<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> transformation »</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>1 125 000</b>	<b>50,2</b>
<b>Total Unités de transformation</b>	<b>53</b>	<b>100</b>	<b>2 243 000</b>	<b>100,0</b>

Source : Monographie des unités de transformation du bois. Phase I : Etat des lieux – CIEFE/MINFOF – 2007

La filière bois énergie est multiforme, mais on distingue cinq flux principaux : au sud principalement, les déchets de bois d'industrie vendus en bois de feu et les charbons de bois issus de la carbonisation des déchets de bois, et les bois coupés et vendus en fagots ; et au nord , les bois récoltés ou coupés dans les formations naturelles et les charbons de bois obtenus à partir de la carbonisation. Les volumes sont supérieurs à 12 millions de tonne pour le bois chaque année, et plus de 200.000 tonnes pour les charbons. La valeur économique est mal connue mais l'activité représente des milliers d'emplois directs depuis la production, le transport jusqu'à la mise en marché. En ville, le charbon de bois est un produit stratégique avec des grossistes, des semi-grossistes et des détaillants, voire des micro-détaillants pouvant vendre quelques morceaux à la fois. Dans les environs de toutes les villes des zones de savane, l'exploitation du bois énergie sur les forêts naturelles sèches provoque systématiquement la déforestation. Jusqu'à présent, les mesures pour réglementer le prélèvement d'une part, ou inciter au reboisement d'autre part, n'ont pas de donné de résultats probants. Il convient de revoir la législation, pour prendre en compte la dimension bois-énergie en commençant

par les règles d'usage du foncier, pour inciter les populations à planter et entretenir des boisements destinés à être ensuite exploités en bois de feu et de service. A court terme, inciter à ce que chaque commune puisse disposer d'une forêt communale et s'engager à planter est une solution pérenne appropriée.

### **Sous composante 3.2 : Valorisation des produits forestiers non ligneux.**

De nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL) contribuent à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement des populations en énergie et constituent des matières premières pour la pharmacopée traditionnelle, l'industrie pharmaceutique, la construction et la décoration. L'exploitation des PFNL requiert un investissement modeste par rapport à celle du bois d'œuvre. Ils procurent des revenus non négligeables et des emplois directs et indirects, même pour des populations non qualifiées. Ils peuvent susciter une prise de conscience pour la conservation de la biodiversité dans la mesure où la réduction de leur fréquence inquiète rapidement les populations qui en vivent. On peut dénombrer plusieurs centaines d'espèces ou produits qui sont exploités pour leur commercialisation sur les marchés locaux et nationaux, voire internationaux. Comme PFNL exploités nous pouvons citer à titre indicatif : le Pygéum (*Prunus africana*), la gomme arabique (*Acacia seyal*), le Voacanga (*Voacanga africana*), l'huile de karité (*Khaya senegalensis*), le rotin (*Bambusa sp*), l'Okok (*Gnetum africana*), la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*), le moabi (*Baillonella toxisperma*), la Cola (*Kola sp*), le safou (*Dacryodes edulis*), l'Aielé (*Canarium schweinfurtii*), etc. Leur importance économique pour les populations concernées est considérable et elles contribuent de façon significative aux recettes d'exportation pour plus d'une dizaine d'entre elles. On estime la valeur des exportations de l'ordre de 12 milliards de FCFA par an alors que la valeur globale des PFNL mis en marché annuellement s'établit aux alentours de 17 milliards de FCFA.

Leur exploitation et leur commercialisation se pratiquent généralement dans l'informel ou dans un état de semi-formalisation avec des opérateurs qui sont agréés pour l'achat et la commercialisation, alors que la récolte des produits est réalisée par les populations locales dans le cadre de l'exercice de leurs droits d'usage. Les PFNL destinés à l'industrie pharmaceutique dépendent essentiellement des demandes industrielles (Voacanga, prunus), tout comme ceux destinés à l'industrie agroalimentaire (gomme arabique) ou cosmétique (huile de karité). D'autres sont destinés plutôt au marché national et sous-régional pour l'alimentation humaine comme le Gnetum, l'Irvingia et le Safou, le Moabi, ou encore pour l'artisanat comme le rotin. La question de la surexploitation se pose de plus en plus souvent et donc la question de l'aménagement des zones de production, et désormais la question de la domestication et de la production par l'homme en milieu contrôlé. C'est déjà le cas pour le Safou ou la noix de cola, mais on doit pouvoir faire bien davantage pour anticiper l'augmentation des besoins alimentaires et des besoins industriels car la seule récolte en milieu naturel atteindra fatalement ses limites de durabilité. Par ailleurs, les filières PFNL transforment encore très peu. On commercialise essentiellement des produits bruts ou après une transformation rudimentaire (séchage et broyage par exemple, ou première extraction) alors que le marché ne fait que s'intensifier avec une évolution de la demande urbaine nationale et internationale de plus en plus exigeante et diversifiée. Les PFNL doivent pouvoir suivre et anticiper ces évolutions. Ce qui suppose entre autres davantage d'organisation, de structuration des filières, de recherche, de compétitivité, mais aussi des aménagements dans la législation et la réglementation nationale.

### ***III.2.4. Composante 4 : Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur***

C'est la composante qui doit sous-tendre, coordonner et supporter les composantes techniques du sous-secteur forêt et faune. On la comprend au sein du MINFOF selon 3 axes de travail, le premier autour des activités de pilotage politique et stratégique du sous-secteur, le deuxième autour des fonctions de gestion institutionnelle à proprement parler, qu'elles soient financières, humaines et matérielles, et la troisième autour des fonctions de gouvernance, de contrôle des performances et de culture de l'imputabilité.

#### **Sous-composante 4.1 : Pilotage**

La sous-composante pilotage reprend en son sein l'ensemble des fonctions de pilotage du Ministère lui-même et plus largement du sous-secteur forêts et faune. Des structures existent déjà, notamment du fait de la conduite du PSFE depuis 2005 avec ses différents organes de coordination, de planification politique et stratégique, et de supervision.

Plusieurs Comités ont ainsi été mis en place dont :

- les Comités régionaux de programmes ;
- les Comités de Programmes ;
- le COMREM (Comité chargé de la mise en œuvre de la revue institutionnelle, de la coordination et du pilotage du PSFE) ;
- le Comité interministériel de facilitation ;
- les Missions Conjointes multipartenaires d'évaluations du PSFE .

Le fonctionnement de ces organes n'est pas toujours optimal, souffrant de problèmes de moyens mais aussi de calendrier ou plus simplement d'intérêt de certaines parties concernées au fil du temps.

Les fonctions de suivi évaluation se font essentiellement au niveau central alors que les services déconcentrés semblent délaissés. Il n'existe pas encore d'audit interne et les audits externes sont irréguliers.

L'orientation économique de l'acteur central est sans doute trop peu visible alors que la communication souligne davantage les fonctions de conservation.

Dans tous les cas, l'orientation vers le système PPBS impose de réviser les systèmes de pilotage et les modes de fonctionnement interne du ministère.

#### **➤ Communication et relations publiques**

Plusieurs cellules et comités techniques sont fonctionnels sous la coordination du cabinet et du secrétariat général : Cellule communication (communication externe, publication de la Lettre verte, News Letter, site web...), Comité statistique, Cellule Informatique (internet,...), Service de la Documentation et des Archives, etc. Des réorganisations sont désormais nécessaires pour intégrer les nouvelles logiques de fonctionnement.

#### **➤ La Coopération avec les partenaires internationaux**

Elle est multiforme :

- Sous-régionale : COMIFAC, CEEAC, CEMAC, RAPAC, CEFDHAC, RIFFEAC, FTNS, etc
- Bilatérale (UK, France, Allemagne, Pays Bas, Belgique, Canada, Norvège, Japon, etc.)
- Multilatérale (BM, BAD, BID, PNUD, FAO, FEM, UICN, WWF, WCS, etc.)

Elle se fait essentiellement de deux manières : sous forme financière et sous forme technique. L'appui technique porte sur les formations, les conseils, les questions institutionnelles, la recherche, l'évaluation, les statistiques, la planification, l'arrimage aux normes sous régionales, régionales et internationales. L'appui technique est notamment orienté vers la conservation alors que selon le DSCE, les priorités de développement vont avant tout vers les questions de valorisation (transformation plus poussée, écotourisme,...) et de création d'emplois.

Les modes de financement utilisés sont l'appui budgétaire, le Fonds Commun PSFE et l'approche projets. Avec la fin du PSFE première phase, c'est l'ensemble du système de coopération et partenariat qui doit être révisé, notamment parce qu'il s'agit d'intégrer avec tous les partenaires la chaîne PPBS mais plus largement d'intégrer plus encore qu'auparavant la notion d'alignement selon les accords de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

#### **Sous composante 4.2 : Gestion institutionnelle.**

Il s'agit de la composante interne de l'administration devant gérer les ressources pour permettre aux autres composantes du sous-secteur de fonctionner de manière optimale. Les contraintes habituelles de gestion et corrélativement les travers qui en découlent sont récurrents et perturbent le fonctionnement du dispositif, du sous-secteur forêts et faune qui en est fortement dépendant, notamment pour tout ce qui doit être géré par l'administration elle-même ou conduit sous son contrôle.

##### ➤ **Gestion financière**

L'allocation budgétaire au secteur est éparpillée entre les différents acteurs (le Ministère et ses différents acteurs et les autres intervenants) avec des dotations qui sont faites aux institutions et non au secteur lui-même. La contrepartie de l'Etat au financement des programmes du sous-secteur pour ce qui concerne le MINFOF n'est pas assumée correctement et le financement public reste inférieur à ceux de la coopération internationale. Finalement, le MINFOF ne parvient pas à consommer les budgets alloués annuellement.

##### ➤ **Ressources humaines, structures de formation**

Les ressources humaines sont globalement insuffisantes au sein du ministère où seulement 60 % des postes de travail sont pourvus. Les mécanismes de gestion, formation et perfectionnement du personnel de l'administration sont très insuffisants et la gestion des ressources humaines par rapport aux besoins du sous-secteur forêts et faune dans son ensemble n'est pas faite du tout.

Il est nécessaire également de prendre en compte les besoins de la décentralisation en matière de gestion des ressources humaines.

Depuis 2005, quatre formations de service militaire ont été organisées à l'intention des personnels du Ministère des forêts et de la faune pour répondre aux menaces multiples sur les ressources forestières et fauniques.

### ➤ **Cadre organique**

Basé sur le décret 2005/099 du 06 Avril 2005 portant organisation du MINFOF.

Le Ministre des forêts et de la faune pour l'accomplissement de ses missions, dispose:

- d'un Secrétariat Particulier ;
- de deux Conseillers Techniques ;
- d'une Inspection Générale ;
- d'une Administration Centrale ;
- de Services Déconcentrés.

L'Administration Centrale coordonnée par le Secrétaire Général, comprend cinq directions, à savoir :

- la Direction des Forêts ;
- la Direction de la Faune et des Aires protégées;
- la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers;
- la Direction des Affaires Générales ;
- la Division de la Coopération et des Programmes

Les Services déconcentrés du Ministère des forêts et de la faune comprennent les Délégations Régionales et départementales installées respectivement dans chaque chef-lieu de Région et de département. On compte également les postes forestiers et de chasse ainsi que les structures de surveillance des parcs nationaux disséminés à travers le territoire national.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation, chaque commune forestière est tenue de s'organiser pour gérer convenablement ses ressources et de se doter d'une cellule de foresterie communale. Concrètement, le MINFOF est amené à détacher et affecter sur demande des communes des cadres pour assurer le fonctionnement de ces cellules.

### ➤ **Logistique**

Le MINFOF dispose d'un patrimoine immobilier considérable au niveau national, en capitale, dans les chefs-lieux, sur les axes routiers et dans les aires protégées. La gestion de ce patrimoine constitue une contrainte majeure. Néanmoins, les locaux disponibles au niveau de Yaoundé sont insuffisants et inadaptés. Il est nécessaire d'envisager la construction d'un immeuble pour l'abriter. Le besoin d'augmenter les infrastructures conditionne également l'acquisition de matériels et équipements. Des efforts ont été faits en matière de construction des délégations régionales, délégations départementales (environ cinq), postes forestiers (une quarantaine), base-vie, miradors etc. La première phase du PSFE, a permis aux structures d'intervention d'avoir une logistique technique importante. Cependant le suivi et la maintenance commencent à poser des problèmes.

#### **Sous-composante 4.3 : Gouvernance**

Les questions de gouvernance, de transparence, de responsabilité, d'imputabilité restent un souci constant au sein de l'administration forestière et plus largement du sous-secteur lui-même. Les pratiques de corruption sont fréquentes. Des efforts sont en cours à plusieurs niveaux pour améliorer la situation sous l'impulsion notamment du processus APV FLEGT qui doit pouvoir aboutir

favorablement si le Cameroun souhaite pouvoir continuer à exporter son bois sur les marchés extérieurs et notamment sur le marché européen. Une brigade nationale de contrôle a été créée et rattachée directement au cabinet du Ministre. Parallèlement, des observateurs indépendants sont accrédités auprès de l'administration pour appuyer les processus de contrôle et d'attribution des titres. Plusieurs outils de gestion sont prévus ou en cours de mutation pour améliorer les performances de l'administration (DEPMI, SIGIF) et sa collaboration avec le ministère des finances (PSRF). Notons que le sommier des infractions est publié et qu'un suivi est fait, et que le CACOFLEX est en place. La création de la Cellule anti-corruption n'est cependant pas suffisamment performante et malgré tout, les mauvaises pratiques continuent à perdurer. Concrètement, le rendement économique du ministère reste insuffisant.

## CHAPITRE IV : DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR

Le diagnostic du sous-secteur met en évidence les problèmes, leurs causes et leurs conséquences d'une part et des opportunités et menaces d'autre part. Il rappelle les points clés de la description du sous-secteur qui doivent faire l'objet d'interventions.

### IV.1. Forces et faiblesses

#### IV.1.1. Forces

Le sous-secteur des forêts et de la faune, partie intégrante du secteur rural auquel il appartient, présente de nombreux atouts :

- Au plan de la politique du sous-secteur :

- a. On note une volonté politique que le Président de la République a réaffirmée à plusieurs reprises en faveur de la valorisation durable de la ressource forestière, de la croissance, de l'emploi, de l'alimentation dans le sous-secteur, mais aussi de la préservation du patrimoine, des écosystèmes forestiers, faune et flore. Elle se traduit par un engagement des hautes autorités camerounaises à faire du secteur rural le véritable levier de la croissance et de l'emploi. C'est ainsi que dans son discours d'ouverture du Comice agro-pastoral d'Ebolowa : « Je ... demande de tout mettre en œuvre pour assurer notre sécurité alimentaire, pour créer des emplois en milieu rural, pour réduire nos importations et développer nos exportations de produits agricoles afin que notre agriculture au sens large joue son rôle de moteur de l'économie nationale »<sup>3</sup> ;

- b. Un arrimage désormais fixé par Traité depuis 2005 avec les autres pays d'Afrique centrale au sein de la COMIFAC, laquelle est désignée par les Chef d'Etat comme l'organe spécialisé pour les forêts de la CEEAC, ce pour une gestion concertée de l'ensemble des forêts de la sous-région. Avec la COMIFAC, le Cameroun est engagé pour la mise en œuvre du plan de convergence, des plans d'opérationnalisation triennaux du plan de convergence, de l'Accord sur le Contrôle forestier qui fixe le cadre légal pour l'Afrique centrale, des différentes Directives COMIFAC qui orientent les Etats membres pour la mise en œuvre de leurs politiques nationales (PFNL, Participation des populations et ONG, formation forestière et environnementale, etc.) et autres décisions prises lors des Conseils des Ministres en charge des forêts ;

- c. Une prise de conscience de plus en plus poussée sur les enjeux et les potentialités d'augmentation de la contribution du sous-secteur à la production nationale donne une dimension spécifique à l'économie forestière ;

<sup>3</sup>Discours du Président de la République à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du comice agropastorale d'EBOLOWA, 17 janvier 2011.

d. Partant du principe suivant lequel « la forêt est le poumon de l'humanité » et des préoccupations grandissantes liées à la préservation de l'environnement, une attention particulière est portée au sous-secteur eu égard à son rôle dans l'équilibre écologique ;

e. Le sous-secteur bénéficie d'un soutien appuyé des partenaires techniques et financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques et la conduite de divers programmes de réforme.

▪ Au plan institutionnel et juridique :

- L'élaboration d'un document de politique forestière publié en 1993 ;
- La création d'un Ministère chargé des forêts et de la faune découlant du décret n° 2004/320 portant organisation du Gouvernement;
- L'adoption de la Loi de 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche et de la Loi de 1996 portant Loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement consacrent un cadre politique et stratégique.

Cette politique est par ailleurs renforcée par des directives gouvernementales qui mettent l'accent sur de nouveaux enjeux politiques que sont la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance. Elle est également en cohérence avec les orientations internationales en matière environnementale (Sommet de Rio - 1992, Sommet de Johannesburg - 2002). Un plan d'actions d'urgence (PAU) est venu compléter ces actions en 2000, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre le braconnage et l'assainissement général du secteur.

- L'adoption d'un code forestier en 1994 qui définit deux domaines forestiers: le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent ou à vocation multiple. Cette répartition donne les grandes orientations de l'élaboration du plan de zonage.
- L'existence des normes de stratification forestière pour une cartographie au 1/50.000 et des normes de cartographie forestière aux échelles 1/50.000 et 1/200.000.
- Les acquis tirés de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) ;
- La signature de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Gouvernement du Cameroun et l'Union Européenne devant permettre un assainissement des pratiques pour attester de la légalité et de la traçabilité des bois exportés et permettre la poursuite du commerce de ces bois sur le marché européen ;
- Au plan normatif, l'on relève une certaine dynamique dans l'élaboration et l'harmonisation des textes ainsi que leur mise en conformité avec les règles communautaires et principes découlant des conventions internationales ratifiées ;

▪ Au niveau des ressources :

- Un potentiel important en ressources humaines ;
- Potentialités de transformation et de valorisation du bois ;

- Un vaste gisement de ressources forestières et fauniques qui permettent de classer le Cameroun au 5<sup>ème</sup> rang africain en termes de diversités biologiques ;
- Possibilités de développer des produits issus de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation à forte valeur ajoutée en fonction de la demande du marché.

#### **IV.1.2. Faiblesses**

- Politique du sous-secteur non adaptée aux exigences d'optimisation de sa contribution à l'économie nationale ;
- Cadre légal et réglementaire à réviser pour tenir compte des évolutions politiques et techniques du sous-secteur et des accords nationaux et internationaux ;
- Insuffisance du niveau d'exploitation du potentiel de production nationale ;
- Organisation insuffisante des filières de production ;
- Absence de zonage forestier dans la partie septentrionale du pays ;
- Méconnaissance des mécanismes incitatifs à la promotion des investissements privés et du commerce sur les marchés internationaux, nationaux et sous régionaux ;
- Philosophie managériale inadaptée au sein du ministère ;
- Infrastructure organique trop étroite ;
- Infrastructure institutionnelle insuffisante ;
- Infrastructures réglementaire et normative insuffisantes ;
- Capacités techniques des personnels non actualisées ;
- Capacités matérielles et technologiques largement insuffisantes et inadaptées ;
- Ressources budgétaires insuffisantes ;
- Infrastructures d'appui au développement du sous-secteur pratiquement inexistantes ;
- Cadres de concertation non fonctionnels voire inadaptés ;
- Autorité limitée sur la gestion des ressources ;
- Faible maîtrise de la base de ressources ;
- Complexité des mécanismes de financement ;
- Besoin de modernisation ;
- Coûts élevés des investissements (machineries, matériels divers, etc.) ;
- Système de collecte et de traitement statistique insuffisant ;
- Insuffisance des moyens de communication et informatique.

#### **IV.2. Analyse du contexte externe**

L'observation du contexte externe amène à regrouper les facteurs significatifs influençant le sous-secteur en trois catégories :

- les Accords de Partenariat Economique (APE) ;
- la crise financière internationale ;
- les changements climatiques ;
- l'offre en énergie ;
- l'aménagement du territoire (pression des mines, de l'agriculture, de l'élevage, des infrastructures).

#### ***IV.2.1. Les Accords de partenariat économique***

Depuis la suppression des préférences commerciales accordées aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) par l'Union Européenne (UE), et avec l'entrée en vigueur des APE, on assiste à des exigences fortes de qualité et d'hygiène, à l'entrée des produits sur le territoire européen. Le bois camerounais étant l'un des produits d'exportation du Cameroun vers l'Europe, sa compétitivité doit pouvoir s'améliorer en même temps que la capacité à attester de sa légalité et de la traçabilité depuis la coupe jusqu'à l'embarquement (accord APV-FLEGT). Dans tous les cas, la mise en place dès mars 2013 de la directive de Due Diligence aux portes de l'Union Européenne, oblige à la fois le Cameroun et ses opérateurs économiques à respecter désormais scrupuleusement ces règles au risque de se voir sinon interdire d'entrée des bois sur ce marché. Concrètement, il convient de comprendre que cela aura aussi une influence sur les autres marchés destinataires car eux aussi devront finalement se conformer aux mêmes règles internationales.

#### ***IV.2.2. La crise financière internationale***

Après la timide reprise d'activité après la crise financière de 2008, le monde assiste aujourd'hui à une seconde crise financière internationale, crise de la dette des pays industrialisés pour l'essentiel, mais qui n'est pas sans conséquence sur les économies des pays exportateurs comme le Cameroun. En effet, les Etats unis, le Japon et une bonne partie des pays européens (premiers importateurs de bois débités du Cameroun) faisant face à la crise, il est à redouter une baisse des exportations de bois vers ces pays tant qu'ils seront occupés à résorber leurs déficits. De plus, les pays en crise seront sans doute moins généreux envers les pays en voie de développement comme le Cameroun et donc plus exigeants en termes de conditionnalités et de gouvernance avant de financer des projets et programmes de développement dans ce sous-secteur qui bénéficie pourtant depuis déjà longtemps des fonds provenant de l'Aide Publique au Développement (APD). L'exigence de résultats et d'efficacité devient non seulement une obligation pour le Cameroun lui-même mais une obligation à l'égard des pays donateurs ou des bailleurs de fonds qui, ayant moins de fonds à distribuer, sont plus regardant sur leur mise en œuvre.

#### ***IV.2.3. Les changements climatiques***

Le quatrième rapport de l'IPCC en 2007 affirme que durant les 30 à 50 années à venir, l'un des meilleurs outils en termes d'adaptation et d'atténuation le plus important pour lutter contre les changements climatiques sera la forêt. Les forêts camerounaises faisant partie des forêts du bassin du Congo, qui constituent le deuxième poumon vert tropical de la planète, elles jouent un rôle capital dans le stockage du carbone à travers la séquestration du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). A cet effet, une attention particulière doit être accordée à ces forêts pour leur rôle joué au bénéfice de toute l'humanité. Le Cameroun devrait tirer profit de la présence de cet avantage naturel sur son territoire et en accentuer l'importance par le développement de nouvelles forêts de plantation afin de compenser les pertes de couvert forestier et contribuer à la satisfaction des besoins d'adaptation des populations.

#### ***IV.2.4.L'offre en énergie***

La nécessité d'accroissement de la valeur ajoutée avec la transformation du bois, amène à opérer des choix pour un tissu industriel dense pour l'obtention de produits semi-finis et finis compétitifs. Le développement du tissu industriel et artisanal intégré exige le passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, voire la 4<sup>e</sup> transformation. Cette industrialisation et cette diversification des activités ne peuvent se faire que s'il existe une offre en énergie capable d'accompagner cette vision de manière continue, fiable et à un prix raisonnable. Le gouvernement Camerounais s'est engagé à travers le Programme de Développement du Secteur de l'Énergie (PDSE) à résorber ce déficit par l'augmentation de l'accès aux sources d'énergie modernes, élément clé pour la croissance du pays. Le manque d'énergie accessible au meilleur prix est sans doute responsable à lui seul d'un manque à gagner de l'ordre de 2% de croissance économique annuelle au plan national. Il en va au moins de même au niveau de la filière bois et de plusieurs filières de PFNL.

#### ***IV.2.5.L'aménagement du territoire***

La pression de développement économique voulue et assumée par le Gouvernement dans le cadre de la vision 2035 pour le Cameroun émergent aura des implications multiples qui pour nombre d'entre elles seront au détriment de la forêt et de son couvert. Par définition, toutes les ouvertures de mines et de carrières, les ouvertures de routes et pistes, les ouvertures de zones agricoles et d'élevage se font au dépend des zones disponibles. Ce sont donc souvent des forêts mais aussi des savanes arborées, forêts sèches plus ou moins denses, qui se voient mutées vers des usages économiques nouveaux. Même si les plans de gestion environnementaux de ces nouveaux projets prévoient en théorie une remise en état après exploitation pour permettre la reconstitution à terme du couvert originel, en pratique, cela prendra beaucoup de temps et on ne reviendra évidemment pas à un couvert identique à celui d'origine. Concrètement, il y aura réduction nette du couvert forestier et globalement dégradation de la valeur nette du patrimoine forestier.

Le MINEPAT est évidemment interpellé pour collaborer avec les ministères techniques à l'élaboration d'un zonage intégré proposant un équilibre acceptable entre les différents usages et la nécessité de préserver le patrimoine national forestier et sa biodiversité.

### IV.3. Présentation des problèmes, de leurs causes et de leurs conséquences

Cette présentation concerne les quatre composantes suivantes : i) aménagement et gestion durable des forêts, ii) conservation et valorisation durable des ressources fauniques, iii) valorisation des ressources forestières, et iv) pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur.

#### *IV.3.1. Diagnostic de la composante « Aménagement et gestion durable des forêts »*

##### Sous-composante 1 : Aménagement des forêts

**Service rendu :** Assurer une meilleure connaissance de la ressource pour planifier sa gestion durable. Préparer les articulations techniques des stratégies de développement du secteur forestier à travers la maîtrise de la base des ressources forestières de flore (inventaires forestiers) et d'aménagement durable des forêts de production, en assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation des performances.

**Problème central :** Gestion encore trop souvent non durable de la ressource forestière

##### **Causes :**

- Manque de moyens pour le suivi du couvert forestier national
- Absence de zonage forestier dans toute la partie septentrionale
- Manque de sécurisation du zonage forestier et notamment du domaine forestier permanent
- Manquements dans la prise en compte de certains écosystèmes fragiles
- Difficultés pour l'accès à la ressource de manière légale
- Insuffisance de la prise en compte des populations locales dans la gestion forestière
- Fraudes dans la réalisation des inventaires et des plans d'aménagement
- Mise en œuvre insuffisante des aménagements forestiers par les concessionnaires
- Manque du sens des responsabilités et mauvaises pratiques de gestion
- Faiblesses des capacités d'inventaire et d'aménagement
- Insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines, du fait de :
  - La faiblesse des recrutements dans l'administration forestière
  - La mauvaise gestion des ressources humaines
  - L'inadaptation des formations initiales
  - Le manque de capacité de renforcement des compétences
- Manque d'intérêt de la part des opérateurs et des acteurs de la filière
- Insuffisance des ressources matérielles adaptées
- Anachronismes et insuffisances du cadre normatif.

##### **Conséquences :**

- gestion insuffisante de la base des ressources forestières (cartographie, inventaires et mise en œuvre des aménagements)
- réduction de la capacité de maîtrise de la base de ressources

- plans d'aménagement trop souvent médiocres
- insuffisante contribution de la redevance forestière annuelle au développement socio-économique des communes et des communautés riveraines
- dégâts d'exploitation dans les forêts de production
- manque d'attention à l'égard de la faune dans les concessions forestières.

### Sous-composante 2 : Exploitation forestière

**Service rendu :** Développer une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité.

**Problème central :** les mauvaises pratiques d'exploitation forestière et de mise en marché de bois illégal salissent l'image du Cameroun au plan international et obèrent sa capacité de production forestière sur le long terme.

#### **Causes :**

- Faiblesses dans la chaîne de traçabilité des bois depuis la production jusqu'à la mise en marché
- Faiblesses dans l'application des textes légaux depuis la production, la transformation, le transport et la mise en marché, notamment sur le marché domestique
- Faibles prélèvements du bois dans les forêts (bois abandonnés, essence non connues)
- Manque de maîtrise des marchés du bois et de leurs segments spécifiques
- Mauvaise gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communes et communautés locale
- Faiblesse de la structure en charge des statistiques de la filière
- Faible collaboration entre le MINFOF et les autres administrations, notamment les douanes
- Faiblesse de la collaboration entre le MINFOF et le secteur privé
- Déperdition de recettes forestières due à la vente du bois illégal sur les marchés

#### **Conséquences :**

- Mauvaise image du Cameroun, de son bois et de sa gestion forestière sur les marchés internationaux
- Marché national et international du bois mal approvisionné
- Structuration inadaptée de la fiscalité forestière et de la gestion des interventions des acteurs privés pour contribuer à une forte croissance et à l'emploi
- Maîtrise approximative des revenus de l'activité forestière ne contribuant pas suffisamment au développement local et national
- Participation du secteur forestier à l'économie nationale insuffisante au regard des potentialités du secteur
- Gestion non durable des forêts exploitées illégalement
- Mauvaise pénétration des camerounais sur certains marchés porteurs

### Sous-composante 3 : Régénération et reboisement

**Service rendu :** Accroître les capacités de production forestière par la régénération, le reboisement et l'agroforesterie.

**Problème central :** Mauvaise capacité nationale à renouveler la ressource forestière avec pertes de couvert forestier, notamment dans les zones périurbaines

**Causes :**

- Manque d'incitation des communes à reboiser
- Manque de forêts communales de plantation dans les zones de savane
- Manque de forêts et boisements divers développés par les privés et les paysans
- Manque d'espaces verts sécurisés dans les zones urbaines
- Difficultés pour accéder à des semences et plants de qualités
- Manque de sécurisation des zones écologiques fragiles
- Faible développement des systèmes agro-forestiers
- Manque d'appui des services publics en faveur des communautés et des collectivités territoriales décentralisées
- Problème du statut foncier des terres à reboiser et de leur exploitation ultérieure

**Conséquences :**

- Déforestation galopante autour des agglomérations urbaines
- Désertification dans les zones septentrionales
- Diminution du potentiel ligneux national et de la capacité à couvrir les besoins du marché
- Mauvais approvisionnement des villes en bois énergie
- Dégradation de l'environnement urbain
- Pertes de biodiversité forestière
- Mauvaise protection des zones de captage des eaux potable

### *IV.3.2. Diagnostic de la composante « Conservation et valorisation durable des ressources fauniques »*

#### Sous-composante 1 : Aménagement et valorisation de la faune

**Service rendu :** assurer la protection, la valorisation et la pérennisation de la faune

**Problème central :** mauvaise gestion et valorisation du potentiel faunique.

**Causes :**

- faible connaissance de la ressource faunique ;
- mauvaise application de la stratégie nationale de lutte anti-braconnage ;
- absence de plan d'aménagement et de gestion dans les zones de chasse ;
- insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- cadre législatif et réglementaire inapproprié ;
- marché urbain fortement demandeur en viandes de gibier ;

- braconnage intensif et commerce illicite des produits fauniques ;
- intérêts divergents et parfois conflictuels des principales parties prenantes ;
- absence d'un plan national d'affectation des terres prévoyant davantage de zones de chasse.

#### **Conséquences :**

- exploitation anarchique et non durable de la faune ;
- diminution de la contribution du secteur cynégétique à l'économie nationale ;
- disparition des espèces animales phares ;
- mauvais approvisionnement des centres urbains en viandes de gibier ;
- mauvaise gestion et risque de disparition à terme des ressources financières issues de la chasse.

#### **Sous-composante 2 : Sécurisation et gestion durable des aires protégées de conservation**

**Service rendu :** assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité du Cameroun, promouvoir l'écotourisme et sécuriser les aires protégées.

**Problème central :** Faible sécurisation et valorisation des aires protégées.

#### **Causes :**

- Manque de plan d'aménagement en cours de mise en œuvre dans la plupart des AP ;
- Mauvaise sécurisation des AP, notamment les AP transfrontalières ;
- Manque de concertation avec les pays voisins pour la gestion conjointe des APT ;
- Absence de certains écosystèmes représentatifs de la biodiversité nationale dans le réseau des AP du Cameroun ;
- Insuffisance des financements accordés à la gestion des AP ;
- Insuffisance de suivi écologique dans les AP ;
- Insuffisance de suivi évaluation de la gestion des AP ;
- Manque de partenariats multiformes pour contribuer à la bonne gestion des AP avec les différentes parties prenantes ;
- Manque de concertation avec les acteurs de gestion des AP ;
- Manque d'infrastructures d'accès et d'accueil dans les AP (routes, pistes, lodge, points de vision, etc.) ;
- Manque de communication et de stratégie marketing pour valoriser l'image des AP camerounaises sur le marché touristique ;

#### **Conséquences**

- Pertes de biodiversité, d'espèces phare et d'écosystèmes spécifiques ;
- Problèmes récurrents avec les pays voisins avec les groupes de braconniers ;
- Manque de visibilité sur l'avenir des AP ;
- Faible contribution des activités éco-touristiques à l'économie nationale ;
- Faible affluence des touristes dans les APs ;

- Envahissement des aires protégées pour d'autres activités humaines (orpaillage, chasse, travaux divers) ;
- Conflits entre les différents utilisateurs de l'espace autour des aires protégées.

### ***IV.3.3.Diagnostic de la composante « Valorisation des ressources forestières »***

#### **Sous-composante 1 : Valorisation des produits forestiers ligneux**

**Service rendu** : développer la transformation poussée des ressources forestières ligneuses

**Problème central** : Valorisation insuffisante des ressources forestières et extraversion de la filière bois.

#### **Causes :**

- Faiblesse du taux de prélèvement des bois en forêt ;
- Forts taux d'abandon de bois tombés en forêt ;
- Mauvais rendements de transformation ;
- Mauvaise promotion des capacités nationales de transformation sur le marché sous-régional ;
- Mauvaise promotion des bois peu connus sur les marchés ;
- Mauvaise valorisation des rebus de bois ;
- Faiblesse de la productivité des processus de transformation du bois ;
- Manque d'incitation du cadre réglementaire en faveur de la transformation plus poussée du bois ;
- Difficultés d'accès au bois légal pour les opérateurs locaux ;
- Manque d'organisation des filières bois-énergie.

#### **Conséquences :**

- Faible rendement économique de la forêt ;
- Gaspillage de la ressource bois ;
- Mauvaise utilisation des capacités de transformation installées ;
- Manque d'emplois directs durables ;
- Mauvaise pénétration des marchés avec des produits bois trop peu connus ;
- Mauvaise image du Cameroun et du bois camerounais à l'extérieur ;
- Limitation des retombées économiques et fiscales ;
- Déforestation des zones périurbaines ;

#### **Sous-composante 2 : Valorisation des produits forestiers non ligneux**

**Service rendu** : assurer la gestion et la valorisation des produits forestiers non ligneux

**Problème central** : Le potentiel économique des PFNL est mal exploité et ne contribue pas suffisamment au développement économique et social national.

**Causes :**

- Mauvaise gestion des prélèvements de PFNL dans le milieu naturel ;
- Mauvaise connaissance des marchés et du fonctionnement des filières commerciales ;
- Faible niveau de transformation de la plupart des PFNL mis en marché ;
- Faible contribution des PFNL à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Cadre légal et réglementaire inapproprié ;
- Faible niveau de production des PFNL majeurs ;

**Conséquences :**

- Gestion non durable des prélèvements en milieu naturel ;
- Incapacité à développer durablement les filières ;
- Incapacité à développer des emplois durables directs et décents ;
- Faiblesse de la contribution des PFNL à l'économie nationale et aux recettes fiscales ;

***IV.3.4. Diagnostic de la composante « Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur »***

**Sous-composante 1 : Pilotage**

**Service rendu :** définir la politique du sous-secteur, coordonner les actions, communiquer, et gérer les partenariats.

**Problème central :** Faiblesse de la coordination du sous-secteur forêts et faune

**Causes :**

- Manque de cohérence entre les orientations stratégiques nationales, les engagements internationaux et la politique du sous-secteur ;
- Insuffisance de la contribution du sous-secteur à la croissance et à l'emploi ;
- Insuffisante coordination des interventions au sein du sous-secteur ;
- Faiblesse de la communication au sein du sous-secteur ;
- Manque de partenariats diversifiés et multiformes dans les différentes composantes du sous-secteur.

**Conséquences:**

- Pilotage à vue ;
- Résultats économiques et sociaux limités ;
- Influence limitée sur le plan international ;
- Mauvaise image du Cameroun et de sa filière forestière au plan international ;
- Mauvaise valorisation des potentiels nationaux ;
- Réduction des investissements nationaux et internationaux dans la filière ;
- Conflits récurrents entre les acteurs ;
- Mauvais résultats des politiques publiques ;

### Sous-composante 2 : Gestion institutionnelle

**Service rendu :** gestion institutionnelle des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques.

**Problème central :** Gestion institutionnelle déficiente des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques du sous-secteur.

**Causes :**

- Manque de système de gestion prévisionnelle des ressources humaines de l'administration ;
- Insuffisance des processus de formation interne des personnels de l'administration ;
- Inadéquation entre les formations initiales proposées par les écoles et les besoins du sous-secteur forêt et faune ;
- Manque de gestion de l'action sociale au sein de l'administration ;
- Insuffisance de capacité de gestion financière intégrée ;
- Manque de système de gestion intégrée et efficiente des ressources matérielles de l'administration.

**Conséquences :**

- Affectation inappropriée et mauvaise valorisation des ressources humaines de l'administration ;
- Manque de personnels compétents pour couvrir les besoins du sous-secteur forêts et faune ;
- Manque de motivation et de compétence des personnels de l'administration ;
- Aucune anticipation des problèmes sociaux au sein de l'administration ;
- Mauvaise gestion des ressources financières ;
- Mauvaise gestion des ressources humaines, matérielles et technologiques de l'administration ;
- Mauvais rendement de l'administration ;
- Réduction des possibilités de partenariats avec des investisseurs et des contributeurs extérieurs ;
- Mauvaise image du MINFOF et du Cameroun ;

### Sous-composante 3 : Gouvernance

**Service rendu :** assurer le contrôle interne, améliorer la performance des services, veiller à la transparence du sous-secteur.

**Problème central :** mauvaise gouvernance dans le sous-secteur et au sein de l'administration forestière, corruption, mauvaise image du pays, manque de performance.

**Causes :**

- Mauvaises pratiques au sein de l'administration et du sous-secteur ;
- Manque de transparence dans la gestion du sous-secteur ;
- Faibles rendements de l'administration ;

- Absence de culture de la responsabilité et de l'imputabilité au sein du sous-secteur ;

#### **Conséquences :**

- Pertes de ressources fiscales et économiques ;
- Détournement de ressources financières et fiscales ;
- Pertes d'investissements ;
- Pertes de marchés ;
- Mauvaise image du sous-secteur et du Cameroun ;
- Diminution des financements extérieurs ;
- Mauvais résultats économiques et sociaux.

### **IV.4. Menaces et opportunités**

Le sous-secteur Forêts et Faune est fortement dépendant des facteurs extérieurs et notamment du marché international du bois et des engagements pris avec le reste du monde en matière de conservation et de gestion durable des ressources naturelles.

#### ***IV.4.1. Menaces***

- Difficultés et résistances internes du Cameroun pour pouvoir se conformer aux exigences du marché international et aux engagements signés en matière de légalité et de traçabilité des produits forestiers mis en marché ;
- Durcissement de la concurrence au niveau mondial sur les marchés de bois et PFNL ;
- Pressions de certaines opinions publiques internationales pour ne plus exploiter les forêts tropicales ;
- Augmentation des exigences de la clientèle en matière éco-touristique ;
- Difficulté à maîtriser le développement des flux nationaux et sous-régionaux ;
- Emergence de produits de substitution aux bois tropicaux pouvant faire craindre à une tendance à la réduction de la demande internationale sur le long terme ;
- Fluctuation des taux de change pouvant rendre les bois camerounais plus chers sur le marché extérieur quand l'EURO remonte ;
- Tendance au réchauffement climatique pouvant perturber sur le long terme le fonctionnement écologique des forêts et leur productivité ;
- Difficultés pour préparer et adopter un plan national d'affectation des terres intégrant les différents usages et sécurisant notamment clairement les aires protégées ;
- Ralentissement de l'activité économique dans les pays développés avec les crises financières successives entraînant :
  - une baisse de la demande en bois tropicaux ;
  - une réduction des appuis financiers extérieurs ;

#### **IV.4.2. Opportunités**

- Un cadre juridique international de plus en plus contraignant en matière de gestion durable des forêts tropicales naturelles imposant au Cameroun de s'y conformer ;
- Le désengagement de l'Etat des filières productives et la libéralisation économique ;
- La promulgation de la loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- La tendance des marchés internationaux à demander de plus en plus de produits ligneux et non ligneux issus des plantations forestières et PFNL ;
- Les perspectives sur le long terme de pouvoir rémunérer la préservation et la reconstitution des stocks de carbone forestier ;
- Les perspectives de croissance avec des produits transformés répondant à des besoins de plus en plus précis du marché ;
- Le développement de nouvelles technologies permettant des gains de productivité et une diversification des produits ;
- L'explosion de la demande des grandes villes africaines en bois et dérivés, mais aussi en divers PFNL ;
- L'éligibilité des filières bois et tourisme (y compris dans les aires protégées) dans le cadre du projet de compétitivité des filières de croissance (PCFC) ;
- Le soutien de la communauté internationale pour la préservation du massif forestier national, partie des forêts du Bassin du Congo et patrimoine commun de l'humanité.

#### **IV.5. Enjeux et défis**

La contribution du sous-secteur au PIB national, bien que significative, reste insuffisante au regard des potentialités disponibles. Il est donc question de développer des choix stratégiques qui soient de nature à favoriser la performance en vue d'une valorisation optimale des produits forestiers et fauniques. Les objectifs assignés au secteur primaire par le DSCE en termes de modernisation de l'appareil productif et d'amélioration du niveau de production doivent se traduire par une contribution saillante du sous-secteur forestier et faunique à la croissance économique et à l'emploi. La contribution du sous-secteur à l'économie nationale devrait pouvoir se situer à terme autour de 20% au lieu des 4 à 7% de la fourchette actuelle. A cet effet, une synergie d'actions devra se développer tant au niveau du principal acteur qu'est le MINFOF, qu'avec les autres acteurs impliqués dans le pilotage des composantes liées à la gestion, la production, la protection, le renouvellement et à la valorisation des ressources naturelles.

La complexité du sous-secteur des forêts et de la faune et l'influence de l'environnement sur son développement amènent à déterminer les enjeux et défis pour ce sous-secteur.

#### ***IV.5.1.Enjeux***

L'analyse des phénomènes relevés du contexte externe nous conduit à prendre en compte pour la réalisation des choix stratégiques les enjeux suivants :

- Production respectant les normes (qualité, traçabilité, légalité, hygiène, etc.) ;
- Gestion des filières dans la stricte application de la légalité et de la bonne gouvernance ;
- Valorisation des produits bruts à travers une transformation plus poussée ;
- Préservation de la capacité de production nationale sur le long terme ;
- Préservation du patrimoine naturel pour les générations futures ;
- Développement de nouvelles potentialités économiques et sociales.

#### ***IV.5.2.Défis***

Les enjeux retenus imposent un certain nombre de défis. On peut retenir ici :

- Développement de partenariats multiples ;
- Diversification de l'offre de produits sur les marchés;
- Satisfaction de la demande intérieure en produits légaux;
- Développement des plantations forestières ;
- Préparation et adoption d'un plan national d'affectation des terres ;
- Développement de l'agriculture et de la production minière sans mettre en danger le patrimoine forestier et la biodiversité nationale ;
- Amélioration de la gouvernance du secteur.

## DEUXIEME PARTIE : CHOIX STRATEGIQUES DU DOMAINE

## CHAPITRE V : CHOIX STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR

### V.1. Vision du sous-secteur des forêts et de la faune

La vision du sous-secteur des forêts et de la faune se décline ainsi qu'il suit :

**« Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ».**

<b>Objectif global</b>	<b>La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable</b>
------------------------	--

#### **Encadré n°1 : Lien entre la Vision du sous-secteur des forêts et de la faune, le DSCE et la stratégie de développement du secteur rural.**

Cette vision du sous-secteur des forêts et de la faune projette l'image d'un Cameroun vert, écologiquement viable et économiquement prospère, qui assure la conservation de sa diversité biologique et une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

Elle s'arrime aux orientations stratégiques contenues dans le DSCE. Elle s'articulera autour de quatre piliers principaux :

- le développement des productions forestières et fauniques ;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu rural ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'amélioration du cadre institutionnel.

S'agissant du *développement des productions forestières*, ce document affirme clairement que les efforts des pouvoirs publics porteront en priorité sur l'aménagement et la régénération des forêts du domaine permanent et la valorisation des ressources forestières. A cet effet, une attention soutenue sera consacrée à la stabilisation des volumes exploités en grumes, autour de 2 millions de m<sup>3</sup> et une meilleure valorisation de ces grumes. Les efforts déployés devront se concrétiser par la mise en place d'une industrie forestière performante utilisant des technologies modernes de transformation, et disposant en aval des produits à grande valeur ajoutée susceptibles d'être concurrentiels sur un marché pluriel (intérieur, sous-régional, régional, et mondial).

Par ailleurs, l'option stratégique de base du Gouvernement en matière forestière portera sur la promotion de l'émergence et l'exploitation des plantations forestières plutôt que des forêts naturelles, conformément aux orientations internationales relatives au développement durable.

Dans le même sens, un accent particulier sera également mis sur le développement des produits forestiers non ligneux, la promotion et la conversion énergétique des déchets forestiers et l'usage des modèles et des technologies d'utilisation efficiente du bois de feu.

Pour ce qui est du volet faunique, il sera question de mettre en valeur les ressources fauniques et de développer des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) et du game ranching. L'objectif vise d'une part, à assurer une conservation durable de la biodiversité et, d'autre part, à faire en sorte que la gestion des aires protégées profite davantage à l'économie nationale et locale.

Concernant *l'amélioration du cadre de vie en milieu rural*, l'action des pouvoirs publics portera sur l'appui au développement communautaire et participatif de la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.

S'agissant de *la gestion durable des ressources naturelles*, la stratégie dans ce domaine sera d'organiser et d'encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires et de la société civile, etc. en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement.

La stratégie adressera également la question de l'amélioration du cadre institutionnel. L'ambition est de renforcer les capacités des administrations et structures appliquées, des organismes d'appui, des associations et des organisations professionnelles du secteur, pour une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie. Pour ce faire, l'effort des pouvoirs publics sera concentré sur le renforcement des systèmes d'information, la revue du cadre législatif et réglementaire, le renforcement des organes et mécanismes de coordination, le renforcement des capacités des acteurs, et le développement des mécanismes de financement.

A moyen terme, le sous-secteur des forêts et de la faune devra disposer des capacités suffisantes (stratégiques, organisationnelles, humaines, matérielles, budgétaires, institutionnelles, politiques, légales et réglementaires, etc.) pour un pilotage performant des stratégies de développement durable et d'érection du pays vers l'émergence à l'horizon 2035.

La politique du sous-secteur adoptée en 1993 a été codifiée par la loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et la loi n° 96-12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. L'objectif général de cette politique est de pérenniser et de développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts camerounaises, dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers.

Des orientations de cette politique ont été actualisées par des directives gouvernementales eu égard aux nouveaux enjeux politiques que sont la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et la bonne gouvernance. La loi forestière devra faire elle-même l'objet d'une révision afin d'intégrer ces nouveaux enjeux de politique sectorielle.

Les principes qui s'en dégagent sont les suivants:

- La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.
- La gestion forestière est mise en œuvre dans le cadre d'un plan d'utilisation des terres articulé autour de forêts du domaine permanent (forêts permanentes assises sur des terres définitivement affectées à la forêt) et de forêts du domaine national (forêts à vocations multiples assises sur des terres susceptibles d'être affectées à d'autres spéculations agricoles, pastorales, etc.);
- La diversité biologique présente dans les forêts devrait être garantie et pérennisée, à travers la mise en place d'un réseau d'aires protégées de conservation des ressources de la biodiversité forestière ;
- La gestion durable des forêts de production garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.

Il en découle les options fondamentales ci-après :

- la valorisation des ressources forestières par des méthodes rationnelles d'aménagement et d'exploitation;
- la génération d'emplois et de revenus stables;
- la conservation de la diversité biologique en particulier les espèces végétales et animales menacées de disparition;
- l'amélioration du cadre de vie par le développement de ceintures vertes autour des grands centres urbains et la promotion des plantations forestières;
- l'amélioration continue de la connaissance et l'information sur les ressources naturelles, en particulier sur l'utilisation des techniques modernes les plus appropriées.

### V.3. Axes stratégiques du sous-secteur des forêts et de la faune

Pour réaliser la vision définie ci-dessus au cours des cinq prochaines années (2013-2017), les trois axes stratégiques ci-après sont retenus :

- ❖ **Axe stratégique 1 : Amélioration de la gestion durable des forêts**
- ❖ **Axe stratégique 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées**
- ❖ **Axe stratégique 3 : Valorisation des ressources forestières**
- ❖ **Axe stratégique 4 : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur**

Tableau 5 : Axes stratégiques et objectifs stratégiques

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Amélioration de la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier</li> </ul>
Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques</li> </ul>
Valorisation des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le développement et la transformation des ressources ligneuses et non ligneuses <sup>4</sup></li> </ul>
Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur</li> </ul>

<sup>4</sup> Bois divers, transformation plus poussée des bois, charbon de bois, bois de service, produits forestiers non ligneux végétaux

## V.4. Segmentation du domaine en composantes

Les composantes du domaine de ce sous-secteur forêts et faune sont au nombre de 4, à savoir :

- Composante 1 : Aménagement et gestion durable des forêts ;
- composante 2 : Conservation et valorisation durable des ressources fauniques ;
- composante 3 : Valorisation des ressources forestières ;
- composante 4 : Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur.

Celles-ci sont décomposées en sous-composantes comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 7: Composantes du sous-secteur forêt et faune**

Composantes	Sous-composantes
Aménagement et gestion durable des forêts	<u>Sous-composante 1</u> : Aménagement des forêts
	<u>Sous-composante 2</u> : Exploitation forestière
	<u>Sous-composante 3</u> : Régénération et reboisement
Conservation et valorisation durable des ressources fauniques	<u>Sous-composante 1</u> : Aménagement et valorisation de la faune
	<u>Sous-composante 2</u> : Sécurisation et gestion durable des aires protégées
Valorisation des ressources forestières	<u>Sous-composante 1</u> : Valorisation des produits forestiers ligneux
	<u>Sous-composante 2</u> : Valorisation des produits forestiers non ligneux
Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur	<u>Sous-composante 1</u> : Pilotage
	<u>Sous-composante 2</u> : Gestion institutionnelle
	<u>Sous-composante 3</u> : Gouvernance

## V.5.Stratégies du sous-secteur

### V.5.1. Composante 1 « Aménagement et gestion durable des forêts »

#### Sous composante 1.1 :« Aménagement des forêts »

**Service rendu :** Assurer une meilleure connaissance de la ressource pour planifier sa gestion durable.

**Objectif stratégique :** Planifier la gestion durable de la ressource forestière.

#### **Finalités :**

- La production est stable sur le long terme ;
- La dégradation et la déforestation sont réduites ;
- L'espace forestier est sécurisé ;
- Les écosystèmes forestiers fragiles sont protégés ;
- Les conflits liés à la gestion des ressources forestières sont réduits.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Identifier et sécuriser le domaine forestier permanent ;
- Suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- Suivre l'évolution du couvert forestier ;
- Régénérer les espèces clés ;
- Protéger les écosystèmes forestiers fragiles ;
- Optimiser l'accès à la ressource forestière ;
- Promouvoir la gestion participative des ressources forestières.

#### **Résultats :**

- Le domaine forestier permanent est identifié ;
- Les plans d'aménagement sont mis en œuvre ;
- Le potentiel forestier est connu ;
- L'évolution du couvert forestier est suivie annuellement ;
- Les espèces clés sont régénérées ;
- Les zones à écologie fragile font l'objet d'une protection spécifique particulière ;
- L'accès à la ressource forestière est optimisé ;
- Les parties prenantes concernées participent à la gestion des ressources forestières.

#### **Stratégies :**

- Réaliser un inventaire forestier national ;
- Adapter l'aménagement forestier à l'évolution des besoins ;
- Développer un système de suivi géomatique ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier ;
- Promouvoir les forêts communales et communautaires, notamment dans les zones de savane ;

- Contribuer au processus d'orientation et d'aménagement durable des ressources forestières du territoire national ;
- Développer des plateformes de concertation et de gestion des ressources.

#### Sous-composante 1.2 : Exploitation forestière

**Service rendu :** Développer une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité.

**Objectif stratégique :** Assurer l'exploitation forestière légale et durable

##### **Finalité :**

- L'exploitation forestière contribue de manière soutenue à l'économie nationale ;
- Les recettes issues du secteur forestier ont augmenté et se stabilisent ;
- La demande nationale en bois légal est satisfaite ;
- Les emplois en milieu forestier sont décents et durables ;
- L'exploitation forestière contribue au développement local ;
- Le Cameroun offre l'image d'un pays modèle en matière d'exploitation forestière.

##### **Objectifs spécifiques :**

- Augmenter la part du secteur bois dans les recettes de l'Etat ;
- Approvisionner le marché national et international en bois légal ;
- Optimiser le prélèvement de bois en forêt ;
- Maîtriser l'évolution des marchés de la filière bois ;
- S'assurer de la gestion transparente et conforme des revenus issus de l'exploitation destinés aux communes et communautés locales.

##### **Résultats :**

- La part du secteur bois dans les recettes de l'Etat augmente ;
- Le marché national et international est approvisionné en bois légal ;
- Le prélèvement de bois en forêt est optimisé ;
- L'évolution des marchés de la filière bois est maîtrisée ;
- Les revenus issus de l'exploitation destinés aux communes et communautés locales sont gérés de manière transparente et conforme.

##### **Stratégies :**

- Assurer la mise en œuvre des Accords de Partenariat Volontaire ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement du système de traçabilité ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la filière bois ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'utilisation des revenus ;
- Mettre en place un observatoire de la filière bois.

#### Sous-composante 1.3: Régénération et reboisement

**Service rendu :** Accroître les capacités de production forestière par la régénération, le reboisement et l'agroforesterie.

**Objectif stratégique :** Promouvoir les activités de régénération, de reboisement et d'agroforesterie pour accroître les capacités de production forestière.

**Finalités :**

- Le potentiel ligneux a augmenté ;
- L'avancée du désert ralenti ;
- Les villes sont alimentées en bois énergie ;
- Les surfaces d'espace vert dans les zones urbaines sont accrues ;
- Les forêts de plantation approvisionnent l'industrie nationale ;
- Le patrimoine génétique forestier est sauvegardé ;
- Les zones à écologie fragile (mangroves, berges, zones de captage, montagnes, zones humides, bassins versants, etc.) sont préservées ;
- Les forêts de plantations approvisionnement les industries nationales.

**Objectifs spécifiques :**

- Encourager le reboisement dans les réserves forestières transférées ;
- Développer des forêts communales de plantations dans les zones de savane ;
- Développer les forêts de plantations des particuliers ;
- Favoriser l'accès aux semences forestières ;
- Promouvoir le développement de l'agro-foresterie ;
- Sécuriser les zones écologiques fragiles ;
- Approvisionner les industries nationales en bois.

**Résultats :**

- Le reboisement dans les réserves forestières transférées est optimisé ;
- Chaque commune a une forêt de plantation dans les zones de savane ;
- Les particuliers contribuent à l'augmentation des surfaces des forêts de plantations ;
- Les acteurs du secteur forestier ont accès aux semences forestières ;
- L'agroforesterie contribue à la préservation des zones écologiques ;
- Les zones écologiques fragiles sont sécurisées ;
- Des espaces verts sécurisés sont développés dans les villes ;
- L'approvisionnement des industries nationales en bois est optimisé.

**Stratégies :**

- Subventionner les activités de reboisement ;
- Mettre en œuvre un programme national de développement des plantations ;
- Créer des banques de semences forestières ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier ;
- Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel incitatif ;
- Intégrer les méthodes d'agroforesterie dans tous les processus d'aménagement forestier, urbain, d'élevage et d'agriculture ;
- Mobiliser des financements novateurs liés aux efforts en matière de reconstitution des stocks de carbone et à la réduction de la déforestation.

## **V.5.2. Composante 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées**

### **Sous composante 2.1: Aménagement et valorisation de la faune**

**Service rendu** : assurer la protection, la valorisation et la pérennisation de la faune.

**Objectif stratégique** : Aménager et valoriser les ressources fauniques

**Finalités** :

- La population faunique est viable dans les zones de chasse<sup>5</sup>
- L'exploitation de la faune génère des revenus durables.
- Sécuriser les zones de chasse.

**Objectifs spécifiques** :

- Évaluer le potentiel de la faune dans les zones de chasse et les zones banales ;
- Actualiser et renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti-braconnage ;
- Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion dans les zones d'intérêt cynégétiques amodiées ;
- Créer de nouvelles zones de chasse ;
- Faire participer les populations à la gestion des ressources fauniques ;
- Augmenter durablement la contribution de la faune à l'économie.

**Résultats** :

- Le potentiel de la faune dans les zones de chasse et les zones banales est connu ;
- Les zones amodiées sont gérées suivant les prescriptions de leur plan d'aménagement ;
- De nouvelles zones de chasse et de game-ranching sont créées ;
- Les représentants des populations et les collectivités locales sont parties prenantes dans les structures de gestion de la faune ;
- La contribution de la faune à l'économie augmente de façon durable.

**Stratégies** :

- Évaluer, par des méthodes de sondage, le potentiel des zones de chasse et des zones banales ;
- Évaluer la dynamique des populations de faune dans les zones de chasse et les zones banales ;
- Mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage ;
- Prescrire à tous les amodiataires la réalisation d'un plan de gestion ;
- Accroître l'intérêt des populations à la gestion de la faune ;
- Trouver des activités et des revenus alternatifs aux populations afin de lutter contre le braconnage ;
- Faciliter et inciter au développement de fermes de gibier.

---

<sup>5</sup> Zones de chasse : ZIC, ZICGC, TCC (territoire de chasse communautaire), zone de chasse communale, zone de chasse régionale.

**Sous composante 2.2 : Valorisation et gestion durable des Aires Protégées**

**Service rendu :** Assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité du Cameroun, promouvoir l'écotourisme et sécuriser les aires protégées.

**Objectif stratégique :** Assurer l'intégrité des aires protégées et promouvoir leur valorisation économique.

**Finalités :**

- L'intégrité du réseau d'aires protégées est assurée ;
- Le potentiel des espèces phares est reconstitué dans les aires protégées ;
- Les aires protégées sont gérées de manière efficace ;
- Les complexes d'aires protégées transfrontalières sont gérés en partenariat avec les Etats voisins ;
- Le financement de la gestion des aires protégées est assuré durablement ;
- L'écotourisme est développé et contribue au financement durable des aires protégées et au développement local ;
- Les conflits entre hommes et animaux sont réduits.

**Objectifs spécifiques :**

- Doter toutes les aires protégées majeures d'un plan d'aménagement ;
- Sécuriser et équiper les aires protégées ;
- Gérer les conflits hommes-animaux ;
- Doter les complexes d'aires protégées transfrontalières d'un système de gestion conjoint avec les pays voisins ;
- Compléter le réseau d'aires protégées afin qu'il soit représentatif de la biodiversité du pays ;
- Mettre en place un mécanisme de financement durable des aires protégées ;
- Développer un système de suivi écologique et de suivi-évaluation de la gestion des aires protégées ;
- Développer des partenariats avec l'ensemble des parties prenantes de la gestion des aires protégées ;
- Développer autour de chaque aire protégée majeure une plateforme de concertation multi-acteurs ;
- Développer les infrastructures d'accès et d'accueil dans les aires protégées majeures et les complexes transfrontaliers ;
- Développer des opérations de communication pour valoriser les potentialités touristiques des aires protégées et des complexes transfrontaliers.

**Résultats :**

- Toutes les aires protégées majeures mettent en œuvre leur plan d'aménagement ;
- Les aires protégées sont sécurisées et équipées ;
- Les systèmes de gestion conjointe des complexes d'aires protégées transfrontalières sont mis en place et fonctionnels ;
- Le réseau d'aires protégées est représentatif de la diversité biologique du pays ;
- De nouveaux jardins zoologiques sont créés dans les régions ;

- Des mécanismes de financement durable de la gestion des aires protégées sont développés et productifs ;
- Un système harmonisé de suivi écologique et d'évaluation de la gestion des aires protégées est appliqué ;
- Des accords de partenariat sont opérationnels avec les collectivités territoriales décentralisées, les administrations partenaires, la société civile et les autres partenaires ;
- Une plateforme de concertation multi-acteurs est opérationnelle autour de chaque aire protégée majeure ;
- Les infrastructures d'accueil des éco-gardes et des touristes sont construites ;
- Le nombre d'entrées dans les aires protégées et les complexes transfrontaliers augmente chaque année.

#### **Stratégies :**

- Mettre en place une structure autonome de gestion des aires protégées;
- Développer des partenariats public-privé ;
- Mobiliser les financements et les appuis techniques auprès des différents partenaires ;
- Intéresser les collectivités territoriales et les populations locales à la gestion des aires protégées;
- Intéresser les investisseurs à la gestion des aires protégées;
- Intensifier la lutte anti-braconnage ;
- Renforcer les effectifs de conservation et de lutte anti-braconnage ;
- Accompagner les processus de concertation multi-acteurs ;
- Renforcer les compétences des gestionnaires et des agents administratifs en programmation et suivi-évaluation ;
- Mettre en œuvre une stratégie de communication axée sur les potentialités touristiques des aires protégées et les complexes transfrontaliers ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de gestion durable des conflits hommes-faune ;
- Sécuriser les aires protégées transfrontalières.

### ***V.5.3.Composante3 « Valorisation des ressources forestières »***

#### ***Sous composante 3.1 : Valorisation des produits forestiers ligneux***

**Service rendu :** Développer la transformation poussée des ressources forestières ligneuses.

**Objectif stratégique :** Valoriser les produits forestiers ligneux afin d'accroître la contribution de la filière bois à l'économie nationale.

#### **Finalités :**

- Le maximum du potentiel de production de la forêt est prélevé ;
- L'utilisation de l'arbre abattu est optimisée ;
- Toute la production nationale est transformée localement ;
- Le Cameroun optimise sa capacité de transformation avec le bois sous régional ;

- Les produits bois finis sont compétitifs au niveau national, régional et international ;
- La demande intérieure est satisfaite en bois légal ;
- La demande nationale en bois énergie est satisfaite légalement.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Optimiser le potentiel de prélèvement en forêt ;
- Promouvoir les espèces peu ou pas connues sur les marchés ;
- Augmenter les volumes de bois sous-régional transformé au Cameroun ;
- Valoriser les rebus de l'exploitation et de la transformation du bois ;
- Améliorer la compétence et la productivité du secteur bois ;
- Améliorer le cadre réglementaire incitatif de la transformation plus poussée du bois ;
- Faciliter l'offre en bois légal aux acteurs locaux et nationaux ;
- Faciliter l'organisation de la filière bois énergie.

#### **Résultats :**

- Le potentiel de prélèvement en forêt est optimisé ;
- Les espèces peu connues sont promues ;
- Les volumes de bois sous-régional transformé au Cameroun augmentent ;
- Les rebuts de l'exploitation et de la transformation du bois sont valorisés ;
- Les compétences et la productivité dans le secteur bois s'améliorent ;
- Le cadre réglementaire incite à une transformation plus poussée du bois ;
- Les acteurs locaux et nationaux ont accès à une offre en bois légal et à des produits transformés localement ;
- La filière bois énergie est organisée.

#### **Stratégies :**

- Développer et promouvoir les connaissances sur les espèces peu connues ;
- Renforcer la synergie avec les autres acteurs de la formation professionnelle ;
- Renforcer les capacités des artisans du bois ;
- Organiser des « clusters » et des marchés intérieurs de bois ;
- Renforcer la législation et la réglementation en faveur de la transformation plus poussée du bois ;
- Définir les normes de qualité ;
- Encadrer les activités de transformation des bois ;
- Organiser et promouvoir la filière bois énergie ;
- Consolider des partenariats avec des pays ayant une expérience avérée dans la transformation du bois.

**Sous axe 3.2 : Valorisation des produits forestiers non ligneux<sup>6</sup>**

**Service rendu :** Assurer la gestion et la valorisation des produits forestiers non ligneux.

**Objectif stratégique :** Gérer durablement et valoriser les PFNL en vue d'améliorer leur contribution à l'économie locale et nationale.

**Finalités :**

- L'exploitation durable et la commercialisation des PFNL majeurs sont maîtrisées ;
- Des plantations de PFNL d'intérêt économique majeur sont exploitées ;
- La transformation plus poussée des PFNL est développée et génère des produits compétitifs sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Les PFNL contribuent à l'amélioration du niveau de vie des populations et de l'économie nationale.

**Objectifs spécifiques :**

- Maîtriser l'exploitation durable et la commercialisation des PFNL majeurs ;
- Promouvoir la transformation plus poussée des PFNL ;
- Augmenter la contribution des PFNL à l'amélioration du niveau de vie des populations et de l'économie nationale ;
- Augmenter la capacité de production des PFNL majeurs.

**Résultats :**

- Les principales filières des PFNL majeurs sont organisées pour valoriser durablement la ressource ;
- Les produits finis compétitifs des PFNL sont commercialisés sur les marchés nationaux, régionaux, internationaux ;
- Le secteur des PFNL offre des opportunités d'emplois et de revenus durables.

**Stratégies :**

- Développer des plantations de PFNL majeurs ;
- Domesticquer les PFNL majeurs ;
- Améliorer le cadre législatif et réglementaire sur les PFNL ;
- Organiser et professionnaliser les filières ;
- Appuyer la gestion durable, la transformation et la commercialisation des PFNL ;
- Développer la recherche-action et intégrer des modules de formation PFNL dans les écoles forestières ;
- Développer des technologies appropriées et des unités de transformation des PFNL ;
- Développer la labellisation et la traçabilité des PFNL majeurs ;
- Développer un programme de communication nationale sur les PFNL ;
- Développer la labellisation et la traçabilité des PFNL majeurs.

---

<sup>6</sup> Ne concerne que les PFNL végétaux.

## V.5.4. Composante 4: Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur

### Sous composante 4.1 : Pilotage

**Service rendu :** *Définir la politique du sous-secteur, coordonner les actions, communiquer, et gérer les partenariats.*

**Objectif stratégique :** coordonner la politique du sous-secteur des forêts et de la faune.

#### **Finalités :**

- La politique du sous-secteur est en cohérence avec les orientations stratégiques nationales et les engagements internationaux du Cameroun ;
- L'ensemble des interventions du sous-secteur est maîtrisé ;
- Les ressources mobilisées garantissent une mise en œuvre efficace de la politique ;
- Le sous-secteur des forêts et de la faune contribue durablement et de manière importante à l'économie nationale ;
- L'image du sous-secteur suscite la confiance ;
- Les partenariats établis sont productifs.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Assurer la cohérence entre les orientations stratégiques nationales, les engagements internationaux et la politique du sous-secteur ;
- Assurer la coordination de l'ensemble des interventions du sous-secteur ;
- Développer une culture de communication sous-sectorielle ;
- Développer et diversifier les partenariats.

#### **Résultats :**

- La politique sous-sectorielle est axée sur la croissance et l'emploi ;
- Les interventions sont cohérentes avec la politique du sous-secteur ;
- Une stratégie de communication sous-sectorielle est mise en œuvre ;
- Les partenariats sont renforcés et diversifiés.

#### **Stratégies :**

- Maîtriser la chaîne PPBS ;
- Développer à l'échelle nationale un système de suivi-évaluation et des indicateurs de suivi des résultats de la politique forestière nationale ;
- Développer des plateformes de concertation ;
- Développer un plan de communication ;
- Développer des partenariats ;
- Intégrer et mettre en œuvre les décisions, directives et orientations de la COMIFAC et autres organisations internationales ;
- Mobiliser les ressources ;
- Réviser et défendre la politique du sous-secteur devant la représentation nationale ;
- Adapter le corpus législatif et réglementaire aux évolutions du sous-secteur.

**Sous composante 4.2 : Gestion institutionnelle**

**Service rendu :** Gestion institutionnelle des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques.

**Objectif stratégique :** gérer les ressources du sous-secteur de manière transparente et performante.

**Finalités :**

- L'administration dispose de ressources humaines en adéquation avec ses besoins ;
- Le système de formation forestière et faunique livre les produits attendus par le marché de l'emploi sous-sectoriel ;
- Les ressources financières et matérielles de l'administration sont gérées de manière efficiente et efficace ;
- Le fonctionnement de l'administration est optimal ;
- La gestion décentralisée des forêts et de la faune est optimale.

**Objectifs spécifiques :**

- Développer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion prévisionnelle des ressources humaines de l'administration ;
- Développer le système de formation forestière et faunique selon les besoins du secteur ;
- Développer l'action sociale au sein de l'administration ;
- Développer une capacité de gestion financière intégrée ;
- Développer un système de gestion intégré des ressources matérielles de l'administration.
- Accompagner le processus de décentralisation administrative.

**Résultats :**

- Les besoins en ressources humaines de l'administration sont anticipés ;
- Les besoins en ressources humaines du sous-secteur forêts et faune sont couverts ;
- L'action sociale renforce la cohésion du personnel de l'administration ;
- La gestion des ressources financières est optimale ;
- La gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques est efficiente ;
- La gestion du matériel est optimale ;
- La gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques est efficiente.

**Stratégies :**

- Améliorer les dispositions de l'action sociale au sein de l'administration ;
- Mettre en œuvre un logiciel de gestion financière intégrée ;
- Mettre en œuvre un logiciel de gestion intégrée des équipements et infrastructures ;
- Mettre en œuvre un logiciel de gestion intégrée des ressources humaines ;
- Mettre en œuvre une plateforme d'interconnexion numérique entre les services centraux, les services déconcentrés, les partenaires et les aires protégées ;
- Renforcer les effectifs et les capacités des collectivités territoriales décentralisées ;
- Renforcer et diversifier les capacités de formation spécialisée pour les métiers de la forêt, du bois, de la conservation et de la faune ;
- Renforcer les effectifs et les capacités de collectivités territoriales décentralisées.

Sous axe 4.3 : Gouvernance

**Service rendu :** Assurer le contrôle interne, améliorer la performance des services, veiller à la transparence du sous-secteur.

**Objectif stratégique :** promouvoir la bonne gouvernance et la performance du sous-secteur.

**Finalités :**

- Satisfaction de toutes les parties prenantes ;
- Transparence dans la gestion des ressources ;
- Performance des services de l'administration.

**Objectif spécifique :**

- Promouvoir les bonnes pratiques par les acteurs du sous-secteur ;
- Améliorer la transparence dans la gestion du sous-secteur ;
- Améliorer les rendements de l'administration ;
- Inculquer une culture de la responsabilité et de l'imputabilité au sein du sous-secteur.

**Résultat :**

- Les bonnes pratiques sont mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes;
- La gestion du sous-secteur est transparente ;
- L'administration est performante ;
- La culture de la responsabilité et de l'imputabilité est établie au sein du sous-secteur.

**Stratégies :**

- Informer, éduquer et sensibiliser sur les méfaits de la corruption ;
- Dynamiser la cellule anti-corruption pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti-corruption ;
- Développer des normes de service ;
- Renforcer les capacités des structures chargées du contrôle ;
- Développer et mettre en œuvre un système de motivation et de sanction.

## V.5. Cadre logique des choix stratégiques

Objectifs	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables <sup>7</sup>	Sources de vérification	Hypothèses / risques
<b>Objectif global</b>	<b>La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable</b>	Le nombre d'emplois directs du sous-secteur forêts et faune augmente de 20 % d'ici à 2020	Statistiques de la CNPS	La crise financière mondiale se résorbe
<b>Objectif Stratégique 1</b>	<b>Sécuriser et Gérer durablement les forêts</b>	Les recettes fiscales et parafiscales issues de la gestion forestière s'accroissent au moins 10% d'ici à 2020	Statistiques du MINFI	L'APV FLEGT est mis en œuvre dès 2013
<b>Objectif intermédiaire</b>	Planifier la gestion durable de la ressource forestière	Les superficies forestières sous aménagement augmentent au moins de 40 % d'ici 2020	Observatoire des forêts d'Afrique centrale	Les entreprises forestières poursuivent la recherche des certificats
<b>Objectif intermédiaire</b>	Assurer l'exploitation forestière légale et durable	Plus de 90% des volumes de bois mis en marchés sont légaux d'ici à 2020	Statistiques d'exportation et statistiques nationales	L'APV FLEGT est mis en œuvre pour les bois domestiques
<b>Objectif intermédiaire</b>	Promouvoir les activités de régénération, de reboisement et d'agro-foresterie pour accroître les capacités de production forestière.	Les superficies de plantations forestières augmentent au moins de 30 % d'ici à 2020	Observatoire des forêts d'Afrique centrale	Toutes les communes de savanes se dotent de forêts communales
<b>Objectif Stratégique II</b>	<b>Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques</b>	Le nombre d'emplois directs et indirects augmente au moins est multiplié par 3 d'ici 2020	Statistiques CNPS	Les Aires protégées sont effectivement sécurisées
<b>Objectif intermédiaire</b>	Aménager et valoriser les ressources fauniques.	Les recettes fiscales et parafiscales de la faune augmentent au moins de 10 % d'ici 2020	Statistiques du MINFI	Les questions de conflits de territoires sont maîtrisées
<b>Objectif intermédiaire</b>	Assurer l'intégrité des aires protégées et promouvoir leur valorisation économique.	Le nombre d'entrées dans les AP augmente au moins de 500 % d'ici à 2020	Statistiques du MINTOUR	L'accès et l'accueil dans les AP est facilité et de qualité

<sup>7</sup> Indicateur IOV : base de calcul des statistiques nationales de CNS, du ministère du travail, de la CNPS, du MINFI, du MINEPAT, de la douane, de la chambre de commerce, de l'OFAC, du MINTOUR, etc.

<b>Objectif Stratégique III</b>	<b>Développer la transformation et la promotion des ressources ligneuses et non ligneuses</b>	Le nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL augmente au moins de 35 % d'ici à 2020	Statistiques de la CNPS	La plupart des artisans intègre effectivement le secteur formel
<b>Objectif intermédiaire</b>	Valoriser les produits forestiers ligneux afin d'accroître la contribution de la filière bois à l'économie nationale.	Le nombre de professionnels du bois formés est multiplié par 3 d'ici à 2020	Statistiques CNS	Révision des curricula pour répondre aux besoins de la profession
<b>Objectif intermédiaire</b>	Gérer durablement et valoriser les PFNL en vue d'améliorer leur contribution à l'économie locale et nationale.	La valeur de PFNL exportés augmente de 80 % d'ici à 2020	Statistiques douanières	Les filières de PFNL s'organisent et se professionnalisent
<b>Objectif Stratégique IV</b>	<b>Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur</b>	Les activités planifiées pour le développement du sous-secteur forêts et faune sont exécutées au moins à 75 % chaque année	Rapports de suivi de l'exécution de la stratégie par le MINEPAT	Les moyens techniques et financiers nécessaires sont disponibles chaque année
<b>Objectif intermédiaire</b>	Coordonner la politique du sous-secteur forêts et faune	Les sessions de coordination et de pilotage prévues sont tenues chaque année au moins à 80 %	Rapport d'activité du MINFOF	Le système de suivi évaluation est performant
<b>Objectif intermédiaire</b>	Gérer les ressources du sous-secteur de manière transparente et performante	Chaque année les crédits alloués sont exécutés en totalité par le MINFOF selon la procédure d'ici à 2016  Les postes de travail du MINFOF sont couverts à 100 % d'ici à 2017	Rapport de performance du MINFOF	Les services du MINFOF maîtrisent correctement l'ensemble des procédures de gestion des ressources publiques
<b>Objectif intermédiaire</b>	Promouvoir la bonne gouvernance et la performance du sous-secteur	Le niveau des investissements publics et privés dans le sous-secteur augmente au moins de 3 % par an	Statistiques du MINFI et de la Chambre de commerce	Le climat des affaires s'améliore

## TROISIEME PARTIE : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

## CHAPITRE VI : PLAN D' ACTIONS ET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

De la déclinaison des axes stratégiques susmentionnés, quatre programmes dont trois spécifiques et un transversal ont été identifiés pour l'opérationnalisation de la stratégie.

### VI.1. Présentation, identification et caractérisation des programmes et des actions rattachées à chaque programme

#### ***VI.1.1. PROGRAMME 1 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière***

Le programme 1 se veut être le point d'ancrage de la gestion durable des forêts camerounaises. Les inventaires forestiers réalisés au cours des années antérieures démontrent une tendance au recul du couvert forestier. Ce programme va être réalisé à travers quatre principales actions visant à gérer durablement les forêts. C'est un enjeu majeur et on le mesurera notamment par la capacité du secteur forestier à produire des recettes fiscales et qui puissent encore augmenter de manière significative au cours des cinq prochaines années pour passer d'environ 18 milliards de FCFA à plus de 24 milliards de FCFA chaque année.

##### **VI.1.1.1. Aménagement des forêts**

Le domaine forestier permanent est le lieu de la majeure partie de la production forestière. Cette exploitation doit se faire selon les normes requises, mais surtout en pensant aux générations futures qui devront elles aussi pouvoir continuer à exploiter. L'aménagement se fait avec la poursuite de la délimitation et du classement des UFA, des forêts communales et des réserves forestières non concédées, l'élaboration et l'approbation des plans d'aménagement, et la promotion de la certification forestière. Aménager les forêts de production revient à bien circonscrire et à responsabiliser les actions des chargés des inventaires et des aménagements à travers la reddition de documents fiables de planification. L'aménagement des forêts de production présuppose leur existence, leur matérialisation et la planification de leur gestion. Pour réaliser celle-ci, le MINFOF collabore avec les collectivités territoriales décentralisées, le ministère en charge de l'administration du territoire et les structures spécialisées privées.

Tous les types de forêts, comme les mangroves notamment, jouent un rôle non négligeable dans la protection du patrimoine naturel et la conservation de la biodiversité. Les arbres plus que tout autre chose sont particulièrement au cœur de ce processus. Cela suppose de poursuivre et compléter les travaux d'inventaire et d'aménagement dans les zones forestières non encore couvertes, mais aussi d'adapter les processus d'aménagement à l'évolution des besoins.

Par ailleurs, l'aménagement des forêts anticipe tous les besoins de cartographie mais aussi de mesure des stocks de carbone dans la perspective de pouvoir valoriser à la fois les efforts faits pour conserver ces stocks et ceux pour les renouveler ou les augmenter. On installera dans toutes les régions des systèmes performants de suivi géomatique qui constitueront la base du système d'observation tant pour le niveau national que régional avec l'OFAC. Cela suppose un renforcement

des capacités des personnels de l'administration pour l'utilisation de ces nouveaux outils, mais aussi une approche différente à l'égard de l'ensemble des acteurs concernés. On doit faciliter le développement des forêts communales et communautaires, et leur aménagement pour qu'à terme toutes les communes et les communautés organisées du pays disposent de leur propre patrimoine forestier, et tirent ainsi profit de la gestion des ressources forestières. Sur le terrain, dans les communes, il s'agira de développer des plates-formes de concertation afin que l'ensemble des acteurs locaux puisse se sentir concerné par la gestion forestière mais aussi par la gestion des retombées financières qu'on en attend.

Sachant que près de 80 % des forêts du Domaine Forestier Permanent sont sous aménagement en 2012 avec environ 5,3 millions d'ha, il s'agit de travailler pour que la quasi-totalité du Domaine Forestier Permanent de production forestière soit sous aménagement d'ici 2017, y compris les nouvelles forêts communales en création, soit au moins 7,25 millions d'ha.

#### **VI.1.1.2. Approvisionnement légal des marchés**

Le Cameroun qui a un volume important de rentrées financières provenant de l'exportation de bois doit rester sur sa trajectoire d'exportateur. Pour ce faire de nombreux défis sont à affronter notamment en termes de techniques de production, de pénétration des marchés, mais aussi de conformité aux termes de l'accord APV FLEGT qui impose de renforcer considérablement la fiabilité du système de contrôle de la légalité et de la traçabilité des bois mis sur le marché. Le marché européen n'autorisera plus l'accès des bois sur son territoire à compter de mars 2013 si ceux-ci ne sont pas accompagnés d'une autorisation d'exportation établie avec toute la rigueur requise. En clair, ou bien le système fonctionne au plus tard en début 2013, ou bien les exportations vers l'UE s'arrêtent. Or, ce système doit également être mis en place pour les autres destinations d'exportation, pour le marché africain mais aussi pour le marché domestique, même si les documents seront différents. Il doit pouvoir capter aussi bien les bois en transit provenant des pays voisins, que les bois importés pour être transformés au Cameroun avant d'être réexportés, les bois illégaux saisis et vendus aux enchères, les bois transformés sous toutes les formes possibles, etc. La loi oblige à transformer la totalité des bois coupés avant exportation, le système de traçabilité prend donc en charge les produits depuis la coupe jusqu'à l'embarquement, en passant par les étapes de transformation et de transport. L'action mettra notamment l'accent sur le renforcement des capacités et la réorganisation des systèmes nécessaires à la mise en œuvre de l'APV FLEGT afin de pouvoir capter tous les types de bois produits au Cameroun, mais aussi bois en transit ou bois destinés à être transformés au Cameroun. La pérennité même de la filière bois à l'exportation dépend de la capacité du Cameroun à mettre en œuvre le plus rapidement possible l'APV FLEGT. D'ici à 2017, et théoriquement dès 2013, tous les bois exportés seront attestés légaux. Pour le marché domestique, il faut sans doute se donner un peu de temps et surtout beaucoup d'efforts pour qu'au moins la moitié des volumes soient réellement légaux d'ici la fin du programme

### **VI.1.1.3. Gestion participative des ressources forestières**

Les communautés, les particuliers et les communes sont pris en compte par la loi forestière de 1994 qui prévoit une implication ou une participation active des populations à la gestion locale des ressources naturelles. Parce que proches de la ressource, ces diverses entités ont un rôle de protection et de cogestion à assumer. Ce rôle leur est reconnu par le gouvernement à travers l'arrêté conjoint MINATD/MINFI/MINFOF n°076 du 26 juin 2012 qui fixe les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines. Au-delà de ces actes réglementaires, il est question d'éviter les récriminations et plaintes enregistrées lors de la gestion quotidienne de ces fonds. Le souci dans le cadre de cette action est d'accompagner les associations et communes dans leur management des ressources et de s'assurer que la majorité d'entre elles sont bien destinées à des usages d'intérêt collectif. Pour appuyer les communes et communautés dans la gestion durable des ressources naturelles, le maître mot reste et demeure la sensibilisation à laquelle il faudra ajouter la structuration et l'appui organisationnel. Les populations, les communes doivent prendre conscience que les ressources forestières et fauniques sont un bien local et un bien collectif. Au-delà de l'amélioration de la gestion des ressources financières issues de l'exploitation des UFA et des ZIC en concession, il s'agit de promouvoir et d'accompagner les communes dans leurs projets de création et d'exploitation de forêts communales, aussi bien dans les zones forestières, que dans les zones sèches où elles sont prioritaires. Ces projets de développement des forêts communales et communautaires, et des forêts de particuliers est avec la création de sont des instruments majeurs d'implication des populations dans la gestion durable des forêts. On ambitionne augmenter les superficies des forêts communales de 346.659 ha en 2012 à environ 7.252.000 ha en 2017. De même, on souhaite pouvoir augmenter les forêts communautaires d'environ 900.000 ha à près de 1,6 million d'hectares en 2017.

### **VI.1.1.4. Reboisement et régénération des ressources forestières**

Les exigences liées au maintien des grands équilibres écologiques mondiaux et la tendance des marchés internationaux à se tourner de plus en plus vers la consommation des produits ligneux issus des plantations forestières, obligent le Cameroun à s'investir fortement dans cette direction. On estime déjà à plus de 35% les parts de marchés des bois et produits dérivés issus de plantations dans le monde. Les plantations forestières constituent également des puits de carbone dont la fonction devrait pouvoir être valorisée dès lors que les négociations internationales sur le Climat auront abouti. Ce qui est en cohérence avec la politique nationale de lutte contre la désertification et la gestion durable des terres. Il en est de même des concessions forestières sous aménagement du DFP et pour les forêts communales. Les plantations doivent pouvoir compenser les pertes de couvert forestier, approvisionner les villes en bois de feu, charbon de bois et bois de service, voire à terme en bois d'œuvre. A l'intérieur des périmètres urbains, les plantations doivent permettre d'embellir et de reverdir les cités pour contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. On prévoit de fonctionner sur la base de subventions accordées pour financer partiellement des projets de plantation forestière. Il s'agira de savoir tirer les leçons des expériences passées en la matière et notamment d'obliger les promoteurs à présenter des projets crédibles, puis à lancer eux-mêmes les réalisations dès signature d'une convention. Le paiement des subventions se fera par tranche et uniquement après vérification de la réalisation effective des travaux prévus

dans la convention. En aucun cas, on ne peut engager l'Etat à préfinancer les plantations et les entretiens post-plantations. Il s'agit d'éviter de financer des projets fictifs ou des plantations qui ne seraient pas entretenues. Cela impose la révision rapide du cadre légal et réglementaire suppose également de revoir très vite le pour permettre de rassurer les investisseurs, faciliter les plantations et surtout permettre leur exploitation. A une autre échelle, le risque est réel que le marché du bois tropical de forêts naturelles puisse se contraindre, c'est donc le bois de plantation qui devra assurer la durabilité. Des financements novateurs commencent à se mettre en place en ce sens, l'action fera en sorte de travailler à les rendre plus productifs au Cameroun. Pour la durée de ce programme, on estime au minimum pouvoir passer de 19.721 ha de plantations forestières à une superficie de l'ordre de 26.000 ha. Cette estimation reste faible et ne prend pas en compte les plantations des particuliers dont la réalisation n'est pas directement liée à l'activité du MINFOF, mais qui restent une priorité, et pour lesquelles le ministère aura à faciliter le développement.

### **Identification des programmes**

#### **I. Synthèse des choix stratégiques du domaine :**

**Objectif stratégique global :** La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable

#### **Objectifs stratégiques :**

- Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier ;
- Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques ;
- Développer la transformation et la promotion des ressources ligneuses et non ligneuses ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur.

#### **Axes stratégiques :**

- Amélioration de la gestion durable des forêts ;
- Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ;
- Valorisation des ressources forestières ;
- Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur.

**II. Programme subséquent de mise en œuvre n°1**

1. Sous-secteur : Forêts et Faune
2. Axe stratégique : Amélioration de l'aménagement et gestion durable des forêts
3. Fonction : **Assurer une meilleure connaissance de la ressource pour planifier sa gestion durable ; Développer une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité ; Accroître les capacités de production forestière par la régénération, le reboisement et l'agroforesterie.**
4. Nom du programme : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière
5. Objectifs du programme : Gérer durablement les forêts
6. Indicateurs du programme : Recettes fiscales et parafiscales de la gestion forestière

Nom de l'indicateur (programme)	Valeur de référence	Valeur cible (2017)
Les recettes fiscales et parafiscales issus de la gestion forestière	18,1 milliards de Fcfa par an	24, 2 milliards de Fcfa par an

**7. Stratégie-programme (actions) :**

- 1) Aménagement des forêts
- 2) Approvisionnement légal des marchés
- 3) Gestion participative des ressources forestières
- 4) Reboisement et régénération des ressources forestières

8. **Cadre institutionnel de mise en œuvre** : Services centraux et déconcentrés du MINFOF, ANAFOR, MINEPAT, MINFI, ENEF, Collectivités Territoriales Décentralisées, ONG, Exploitations forestières

9. **Responsable coordonnateur de la mise en œuvre** : Directeur des Forêts

## Programme 1 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière

Programme I : AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE						
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Forêts						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (2012)	Cible (2017)	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
<b>Aménagement des forêts</b>	<i>Maintenir le potentiel forestier</i>	Superficie sous aménagement	5 306 932 hectares	7 252 000 hectares	10 REGIONS du CAMEROUN	DF/DRFOF (10)
<b>Approvisionnement légal des marchés</b>	<i>Accroître la production de bois légal</i>	Volume de bois légal mis sur le marché	2,3 millions de m <sup>3</sup> (2011)	3,3 millions de m <sup>3</sup>	10 REGIONS du CAMEROUN	DF/DRFOF (10)
<b>Gestion participative des ressources forestières</b>	<i>Appuyer les communes et les communautés dans la gestion forestière</i>	Superficie des forêts communales et communautaires en production	346 659 hectares de forêts communales et 0,9 millions d'hectares de forêts communautaires	1 050 000 hectares de forêts communales et 1,6 million d'hectares de forêts communautaires	10 REGIONS du CAMEROUN	DF/DRFOF (10)
		Pourcentage des recettes issues de l'activité forestière, destinées aux communes et aux communautés et investies dans les projets de développement	10%	50%	10 REGIONS du CAMEROUN	DF/DRFOF (10) + MINATD + MINFI
<b>Reboisement et régénération des ressources forestières</b>	<i>Augmenter les surfaces de plantations forestières</i>	Superficie des surfaces de plantations	19 721 ha (17 705 ha de périmètres de reboisement et 2 016 ha de périmètres urbains)	Augmentation de 30% par rapport à la situation de référence (soit 25 637 hectares)	10 REGIONS du CAMEROUN	DF/DRFOF (10)

### ***VI.1.2. PROGRAMME 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées***

Les aires protégées favorisent une évolution normale des espèces sauvages à l'intérieur du processus de sélection naturelle, à l'abri des pressions anthropiques et autres perturbations du monde moderne. Ces espaces préservent l'ensemble des potentiels écologiques des milieux pour des utilisations possibles dans le futur. Les aires protégées contribuent à sauvegarder les espèces végétales et animales, les habitats fauniques et au développement de l'industrie touristique. Tout en promouvant la conservation de la faune et des aires protégées, il est question de les valoriser au mieux, dans la perspective de générer plus d'emplois, et contribuer à l'économie locale et nationale. Cinq actions prioritaires constituent ce programme à l'horizon 2017 pour gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées.

#### **VI.1.2.1. Aménagement des zones de chasse**

Jusqu'à présent, seuls des plans de tir sont exigés des amodiataires de ZIC, il s'agit de passer avec cette action un nouveau palier dans la gestion durable de ces aires protégées de production en élaborant les plans de gestion ou d'aménagement et en veillant à leur mise en œuvre. Cela suppose de lancer au niveau national un processus de sondage pour estimer la ressource et permettre de s'engager dans une dynamique de gestion raisonnée et concertée de la faune, incluant d'ailleurs aussi bien la grande faune que la petite faune. Il faut pouvoir comprendre les dynamiques des populations d'espèces fauniques dans les différentes zones pour réelle une meilleure gestion des activités de chasse et de conflits homme-faune. Parallèlement, le programme doit renforcer les dispositions de lutte anti-braconnage pour assurer la pérennisation de la faune. Il est important de considérer que la chasse réglementaire doit pouvoir approvisionner en protéines animales les populations riveraines et un marché urbain très demandeur, pour réduire les risques de disparition d'espèces animales vulnérables ou en danger d'extinction. Cela passera par la création de nouvelles ZIC et notamment de ZICGC, par l'accompagnement des populations dans la gestion de cette ressource, mais aussi par un travail de suivi, de sensibilisation et de contrôle depuis les zones de production jusque sur les marchés destinataires pour veiller au respect de la réglementation. Ainsi, il sera possible de créer ou de sécuriser des emplois dans la légalité et la durée. Dans le même temps, l'action cherchera à appuyer les populations riveraines des zones de chasse pour le développement d'activités génératrices de revenus et des alternatives au braconnage. Concernant les plans de gestion des ZIC, l'objectif visé à l'horizon 2017 est celui d'avoir au moins 15 plans de gestion finalisés et mis en œuvre.

### **VI.1.2.2. Valorisation de la ressource faunique**

Cette action est évidemment fortement liée à la première, car au-delà de la mise en place de plans de gestion dans les ZIC, il s'agit de mieux valoriser la faune elle-même et de le faire non seulement dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées, mais aussi dans le respect des diverses réglementations concernant l'hygiène des aliments, les conditions de travail, les conditions de mise en marché, le commerce des trophées, etc. En réalité, il s'agit d'encadrer le secteur de la faune comme doit l'être une filière de production à part entière avec des activités classiques de gestion et de chasse de la grande faune, et une approche de formalisation progressive des activités de production et de commerce des viandes de gibier. Au-delà de la seule collecte de la viande de brousse, la promotion des games-farming et game-ranches va contribuer à augmenter l'offre en protéines animales d'origine faunique tout en réduisant la pression sur le milieu naturel. Pour les populations locales, le développement des activités d'élevage de gibier peut être une alternative intéressante en tant que producteur ou comme salarié. Dans tous les cas, il s'agit que les populations prennent un réel intérêt pour la gestion durable de la faune et puissent eux-mêmes se désintéresser du braconnage. Pour faciliter ce processus, il conviendra certainement de revoir la législation et la réglementation sur la faune, notamment pour inciter les investisseurs à s'engager dans le secteur de la faune comme facteur de production. En termes de recettes fiscales, la faune représente en 2012 environ 1 milliard de FCFA par an, on estime pouvoir augmenter de 10 % ce volume fiscal d'ici à 2017.

### **VI.1.2.3. Création, sécurisation et aménagement des aires protégées**

Les aires protégées sont le patrimoine naturel que l'Etat doit pouvoir préserver pour les générations futures, aussi bien les écosystèmes dans leur ensemble que les espèces et les gènes en particulier. Pour ce faire, il est nécessaire de doter chaque aire protégée d'un plan d'aménagement et de gestion. Ce plan fixe sur le long terme toutes les caractéristiques appropriées pour que l'AP puisse remplir au mieux les rôles qui lui sont dévolus (conservation, écotourisme, éducation environnementale, recherche, etc.). Cela suppose de relancer des travaux d'inventaires, de cartographie et d'études diverses pour y parvenir. Mais cela suppose aussi de réfléchir en profondeur sur les usages les plus appropriés pour ces AP, notamment en termes économiques et de durabilité de leur entretien et de leur sécurisation. Le réseau actuel des AP du Cameroun doit encore être complété pour inclure les écosystèmes marins et montagnards afin d'être représentatif de l'ensemble des écosystèmes nationaux. On prévoit également la création de Jardins zoologiques et/ou botaniques dans les principales villes du pays afin de contribuer ainsi directement à l'éducation environnementale des populations urbaines, et tout particulièrement à l'éducation des enfants. Ceux-ci, quel que soit leur condition, doivent pouvoir approcher de visu les principales espèces animales phares de leur pays et découvrir ses plantes emblématiques. Comme la conservation, l'éducation environnementale relève des fonctions régaliennes de l'Etat. De même, la sécurisation des aires protégées est une priorité nationale etc. L'action visera notamment à intéresser des investisseurs privés ou associatifs à collaborer avec l'administration pour améliorer l'état de la conservation et la gestion des AP en général. Cela passe aussi par une plus grande implication des communes et communautés locales dans les processus de gestion des AP. Le

ministère devra renforcer les effectifs et les activités de lutte anti-braconnage, relever le niveau des équipements et des compétences des éco-gardes et mieux communiquer sur les AP. Au plan national, l'objectif est de passer de 2,23 millions d'ha d'AP sous aménagement à pratiquement son double en 2017 pour couvrir les zones d'intérêt prioritaire. On pense également pouvoir créer d'ici à 2017 au moins 3 nouveaux jardins zoologiques et/ou botaniques et aménager les jardins existants.

#### **VI.1.2.4. Valorisation et promotion des aires protégées**

Au-delà de la préparation et de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des AP, il s'agit également de pouvoir les valoriser au mieux, ce qui suppose en particulier de pouvoir augmenter de manière importante le nombre de visites chaque année. Pour les et jardins Zoo logiques et botaniques dans les villes, leur interaction avec les AP classiques doit faciliter les transferts d'animaux et de plantes. En particulier, leur intérêt est de pouvoir espérer un grand nombre d'entrées chaque année du fait de leur proximité avec le public. Pour les AP de conservation classiques, les plans marketing doivent proposer des solutions adaptées à chaque cas particulier pour relever leur intérêt auprès des visiteurs et pouvoir les attirer toujours davantage. L'action devra travailler au renforcement des capacités des services, intéresser des nouveaux investisseurs, collaborer avec les services en charge du tourisme, et globalement mieux communiquer sur le potentiel des AP nationales afin d'attirer la clientèle. On insistera sur la sécurité. L'ensemble des activités de marketing pourra se juger au regard du nombre d'entrées dans les AP et les Zoo. Actuellement, le rythme est de l'ordre de 100.000 entrées par an, notamment grâce aux Zoo et sanctuaires, l'objectif serait d'atteindre environ 500.000 en 2017.

#### **VI.1.2.5. Développement institutionnel et financement durable des aires protégées**

La dernière action du programme se concentre sur les aspects de développement institutionnel du secteur des aires protégées et sur son financement durable. La décision a déjà été prise de créer une nouvelle institution qui sera en charge de la gestion des aires protégées sur l'ensemble du territoire. La priorité désormais est de conduire toutes les études et évaluations nécessaires pour définir ce que devra être cette institution dans la pratique pour qu'elle puisse assumer tous ses mandats. Dans le même temps, on devra continuer et surtout renforcer et développer les mécanismes de financement permettant de couvrir les charges de sécurisation et de fonctionnement des aires protégées. Actuellement, l'ensemble des financements mobilisés annuellement avoisine les 5 milliards de FCFA avec le concours des partenaires extérieurs. Mais cela reste très insuffisant au regard des besoins. On doit également pouvoir combiner les ressources issues du budget public, avec celles provenant des visites des AP, celles des partenaires extérieurs dans le cadre de leurs programmes d'appui et enfin les financements novateurs conçus pour être durables comme par exemple la FTNS (fondation pour le trinational de la Sangha) sur le parc de Lobéké . Il faudrait d'ici à 2017 pouvoir mobiliser globalement chaque année environ 15 milliards de FCFA pour permettre d'assurer une conservation et une gestion rationnelle et efficace des AP nationales et transfrontalières.

**Programme 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées**

**III. Programme subséquent de mise en œuvre n°2**

1. Sous-secteur : Forêts et faune
2. Axes stratégiques : **Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées**
3. Fonction : **Assurer la protection, la valorisation et la pérennisation de la faune ; Assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité du Cameroun, promouvoir l'écotourisme et sécuriser les aires protégées**
4. Nom du programme : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées
5. Objectif du programme : Gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées
6. Indicateur du programme : contribution aux recettes fiscales sous-sectorielles

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (2017)
Contribution aux recettes fiscales sous sectorielles	5 %	10 %

**9. Stratégie-programme (actions) :**

- 1- Aménagement des zones de chasse
- 2- Valorisation des ressources fauniques
- 3- Création, sécurisation et aménagement des AP
- 4- Valorisation et promotion des AP
- 5- Développement institutionnel et financement durable des AP

10. Cadre institutionnel de mise en œuvre : Services centraux du MINFOF, EFG, MINEPAT, MINFI, MINEP, MINTOUR, Collectivités Territoriales Décentralisées, ONG, Exploitations fauniques...

11. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Directeur de la Faune et des Aires Protégées

## Programme 3 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

Programme II : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES						
Responsable de mise en œuvre : Directeur de la Faune et des Aires Protégées						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
Aménagement des zones de chasse	Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des zones de chasse	Nombre de plans de gestion élaborés	0 plans de gestion élaborés sur 70 zones de chasse	Au moins 15 plans de gestion élaborés	Toutes les régions	DFAP/MINFOF
		Nombre de plans de gestion mis en œuvre	0 plan de gestion mis en œuvre	Au moins 10 plans de gestion mis en œuvre		
Valorisation des ressources fauniques	Augmenter la contribution du secteur faune à l'économie nationale	Valeur économique de la faune dans l'économie nationale	1 milliard	2 milliards	Toutes les régions	DFAP/MINFOF
Création, sécurisation et aménagement des aires protégées	Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des AP majeures	Superficie des AP sous aménagement	2 471 908 ha	4 000 000 ha	Toutes les régions	DFAP/MINFOF
		Nombre d'écogardes affectés et équipés	372	2000		
Valorisation et promotion des aires protégées	Élaborer et mettre en œuvre des plans marketing pour les AP	Nombre de visiteurs par an dans les AP	100 000 visiteurs par an dans AP	500 000 visiteurs par an en 2017	Toutes les régions	DFAP/MINFOF
		Valeur annuelle des entrées dans les AP				
Développement institutionnel et financement durable des aires protégées	Mettre en place et assurer le fonctionnement de l'office national des AP	L'office national des aires protégées est fonctionnel	Pas d'office	Office créé et fonctionnel avant 2016	Toutes les régions	DFAP/MINFOF
		Volume de financement annuel des aires protégées	5 milliards mobilisés	Au moins 15 milliards mobilisés		

### ***VI.1.3.PROGRAMME 3 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses***

La loi prévoit que 100% de bois récolté soit transformé avant d'être commercialisé, notamment pour l'exportation. Il s'agit donc de mettre l'accent sur tout ce segment majeur de la filière forestière où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois. Il en est de même pour les produits forestiers non ligneux, longtemps délaissés, mais qui présentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi pour ceux qui peuvent être plantés. Le bois énergie quant à lui est une forme particulièrement importante d'utilisation et de transformation du bois ; il justifie à lui seul une action sur le long terme. Le programme 3 a donc pour objet de se concentrer sur la transformation plus poussée des bois, y compris le bois énergie et sur le développement des filières de produits forestiers non ligneux. Son objectif est de travailler à optimiser les ressources ligneuses et non ligneuses du pays et de permettre notamment d'augmenter le nombre d'emplois directs dans ces filières. On imagine passer de 50.000 emplois actuellement à au moins 70.000 emplois en 2017.

#### **VI.1.3.1. Promotion des essences et commercialisation du bois**

La première contrainte qui limite les possibilités de commercialisation des bois sur les marchés est que seules quelques essences sont connues et demandées parmi les 300 espèces exploitables au Cameroun. En réalité, on pourrait prélever beaucoup plus de tiges en forêt, sans pour autant la mettre en danger, pour peu que l'on soit capable de vendre davantage d'essences sur les marchés et de respecter les règles de gestion forestière durable. Le cœur de cette action est donc bien de travailler à la promotion des bois divers, ou dit « de promotion », sur les marchés internationaux, régionaux et locaux. Car, même sur le marché intérieur, les artisans locaux ne connaissent pas ou peu les essences nationales pouvant leur convenir en dehors des 6 à 10 qu'ils ont l'habitude d'utiliser. Or, le marché intérieur, et par extension le marché africain connaît un boom général lié à la fois à la croissance démographique et à la croissance économique. Les véritables gisements de croissance du secteur bois se trouvent désormais sur ces marchés en expansion, du moins tant que les marchés plus sophistiqués des pays développés n'auront pas surmontés eux-mêmes les effets des crises financières successives. Et cela peut prendre encore du temps. Il s'agit donc pour le programme de s'organiser pour faire connaître ces essences qui ne le sont pas encore sur des marchés qui sont eux-mêmes en pleine mutation. Le programme va développer des partenariats avec le secteur privé et des structures spécialisées pour subventionner des actions commerciales et faciliter la recherche de nouveaux marchés. Concrètement, en imaginant que l'essentiel du développement des ventes de bois légaux sur les marchés extérieurs notamment se fasse avec des bois de promotion, on pourrait passer des 2,3 millions de m<sup>3</sup> actuels à 3,3 millions de m<sup>3</sup> annuellement sans déroger aux normes d'aménagement forestier. Mais le vrai marché posant des problèmes aussi bien de légalité que de diversité de la demande et de qualité des produits, est bien le marché intérieur. L'action a comme second objectif central d'assurer l'organisation de ce marché intérieur du bois pour que ce ne soient que des bois légaux qui soient mis en marché, avec traçabilité

et donc garantie de l'origine. C'est un challenge important car le marché évolue pratiquement dans l'illégalité. Le programme vise ainsi à atteindre au moins mais on imagine pouvoir assurer qu'en 2017 on ait au moins 1 million de m<sup>3</sup> de bois vendus en toute légalité et transparence. Cette action vient compléter sur le plan commercial les efforts de l'action 2 du programme 1 qui va se concentrer quant à elle sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT lui-même.

#### **VI.1.3.2. Promotion de l'intensification de la transformation du bois**

La deuxième action du programme va se concentrer sur les questions techniques et organisationnelles depuis l'abattage certes, mais surtout depuis l'entrée usine en passant par les différentes étapes de la chaîne de transformation. Et cela doit concerner d'une part les filières industrielles et d'autre part les filières artisanales, sachant que les deux systèmes de production sont souvent interconnectés avec des industriels qui rachètent des bois chez des artisans pour les transformer, mais surtout des artisans qui utilisent des bois issues des usines ou des exploitations forestières industrielles, y compris les rebus, écarts, déchets, bois abandonnés, culées, etc. pour les transformer. Au niveau de l'exploitation, il faut déjà faire des efforts pour réduire les pertes à l'abattage et au débardage, mais cela relève de la mise en œuvre des plans d'aménagement et des dispositions imposées par la certification. Réduire les arbres abandonnés en forêts, quelles qu'en soient les causes, mais notamment par une meilleure récupération des bois abandonnés. Ce qui d'ailleurs va imposer de revoir la réglementation pour la faciliter sans engendrer de problèmes de gestion forestière. Ensuite, il est question de conseiller les opérateurs économiques et de les inciter à faire l'effort d'améliorer leurs rendements matières dès la première opération de sciage, puis lors des opérations suivantes. Cela passe notamment par l'installation de structures de séchage dans toutes les unités, structures elles-mêmes alimentées par des déchets de bois. Cela suppose aussi de pouvoir descendre la filière et de pouvoir s'engager dans la transformation plus poussée des bois, moulurerie, parqueterie, ou même passer à la menuiserie industrielle. Ce type de produits demande de revoir toutes les procédures et modes de fonctionnement des industries, c'est compliqué, coûteux et difficile à réaliser, notamment du fait que le produit doit pouvoir répondre avec une grande fiabilité aux commandes des acheteurs. Plus on transforme, plus il faut être professionnel, et l'action devra apporter des appuis aux opérateurs pour y parvenir. Sur le plan artisanal, et donc pour l'essentiel pour le marché intérieur, non seulement les acteurs doivent accepter de changer de système de production pour désormais travailler dans la légalité. Ils doivent également pouvoir améliorer leur compétitivité, la qualité des produits et la fiabilité des services. On prévoit la préparation d'un recueil de normes de qualité qui pourra être réalisée en partenariat avec l'ANOR. L'action va essentiellement se concentrer sur la formation des artisans (près de 6000 travaillent sur la seule ville de Yaoundé et donc plusieurs dizaines de milliers à l'échelle nationale) en apportant des appuis aux écoles techniques spécialisées dans les formations en menuiserie et charpente, notamment en apports d'équipements spécialisés et en formation de formateurs. On prévoit également élargir la gamme des formations dispensées à l'ENEF de Mbalmayo pour inclure les métiers de la première transformation et du séchage. Il s'agit à la fois d'améliorer et de professionnaliser les formations initiales existantes et d'organiser des formations spécialisées pour les adultes, formations continues et formations de formateurs. Le centre de promotion du bois servira lui-même pour cela à l'utilisation des machines, à la connaissance des bois, à la maîtrise des méthodes modernes, etc. Concernant l'amélioration des rendements matières toutes filières

confondues, on imagine pouvoir passer d'une moyenne actuelle de 30 % à peine à une moyenne de l'ordre de 45 % (rendement matière de transformation). En termes de formation des artisans et notamment des formateurs, on prévoit au moins 2000 d'ici la fin du programme.

#### **VI.1.3.3. Développement de la filière bois énergie**

Cette action est majeure pour l'avenir du Cameroun. Quand on parle de bois énergie, cela concerne plus de 80% de la population aussi urbaine que rurale dont la satisfaction des besoins constitue un élément essentiel qui grève l'économie des ménages et la pénibilité des femmes et enfants. L'exploitation des ressources ligneuses comme bois-énergie contribue de manière significative à la déforestation des formations végétales et à l'avancée du désert dans les zones sèches. Cette action ne vise pas à travailler sur la partie production de bois (programme 1), mais plutôt sur tous les segments permettant d'améliorer les rendements de carbonisation (fours, fosses), les rendements de consommation (réchauds, fours, braseros), les conditions de mise en marché (emballages, transports, stockages), la valorisation des déchets (sciures, copeaux, déchets végétaux), etc. L'utilisation du bois énergie ne pose pas en elle-même de problèmes environnementaux, mais la surexploitation des sites de collecte, d'où la nécessité d'augmenter la production (plantations, voir action 3 du programme 1) et la rationalisation de l'utilisation pour améliorer les rendements et réduire la demande par unité de consommation, objet de cette action 3 du programme 3. Cela suppose aussi une collaboration étroite avec les administrations intervenant auprès des ménages. La possibilité d'organiser des flux de bois énergie provenant du sud pour l'approvisionnement des marchés du nord devra être étudiée. Mais de manière générale, il convient de faire en sorte que les déchets de bois issus des industries soient valorisés en énergie, soit sur place pour le séchage, voire la cogénération et donc la production d'électricité, soit par carbonisation pour faciliter ensuite le transport vers les marchés urbains. D'une estimation de consommation de l'ordre de 12 millions de tonnes de bois de feu par an, on imagine pouvoir aller jusqu'à 22 millions de tonnes valorisés par les différentes utilisations possibles, dont la carbonisation. Le défi est également celui de pouvoir développer ces filières dans la légalité pour rester conforme aux dispositions de l'APV FLEGT.

#### **VI.1.3.4. Développement des filières PFNL**

Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux, mais les PFNL faisant l'objet d'un commerce intense sont près d'une dizaine, que ce soit pour les besoins de l'industrie ou pour l'alimentation. Le problème central de ces filières PFNL se trouve au niveau de leur structuration, de leur organisation et surtout de leur capacité à planifier leurs opérations, gérer la ressource, les transports, la transformation et maîtriser les marchés. Plus un produit se commercialise en frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas. A l'inverse, si on peut le transformer ou le préparer en fonction des besoins du marché, sa sensibilité diminue. L'action vise à accompagner les opérateurs de ces diverses filières et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, mieux gérer la ressource, les rendre plus professionnelles et plus compétitives. Cela passera notamment par du conseil, de la formation, du suivi des acteurs. Mais les PFNL concernent directement les populations à la base, lesquelles ne sont pas les acheteurs agréés de ces produits. L'action apportera également des appuis pour aider à structurer les récolteurs, qu'ils s'organisent en groupements, qu'ils puissent mieux faire face aux acheteurs agréés. Cela pourra se

faire en mobilisant des associations et ONG spécialisées. Une révision de la réglementation sur les PFNL doit être opérée pour apporter de la sérénité dans une filière qui pour le moment ne travaille que dans l'incertitude, donc sans possibilités d'investissements conséquents et durables. Il s'agit de promouvoir le développement des PFNL afin d'améliorer sa contribution à l'économie locale et nationale. Actuellement estimée globalement à une valeur mise sur le marché de l'ordre de 17 milliards de FCFA par an, dont environ 12 milliards FCFA à l'exportation, on cherche à relever cette valeur à près de 25 milliards FCFA globalement dont 20 milliards à l'exportation. Cela va créer des emplois nouveaux et consolider ceux qui existent déjà. L'action vise surtout la promotion de la production de PFNL en plantations pour une réelle augmentation des volumes des produits mis sur les marchés et pour la pérennisation de la ressource.

#### Programme 4 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

##### IV. Programme subséquent de mise en œuvre n°3

1. Sous-secteur : Forêt et Faune
2. Axe stratégique : **Conservation et valorisation durable des ressources fauniques et forestières**
3. Fonction : **Développer la transformation poussée des ressources forestières ligneuses ; Assurer la gestion et la valorisation des produits forestiers non ligneux**
4. Nom du programme : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses
5. Objectif du programme : Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non-ligneuses
6. Indicateurs du programme : Nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL

Nom de l'indicateur (programme)	Valeur de référence	Valeur cible (2017)
Nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL	50 000	70 000

7. **Stratégie-programme (actions) :**
  - 1) Promotion des essences et commercialisation du bois
  - 2) Promotion de l'intensification de la transformation du bois
  - 3) Développement des filières bois énergie
  - 4) Développement des filières PFNL
8. **Cadre institutionnel de mise en œuvre :** Services centraux et déconcentrés du MINFOF, MINCOMERCE, MINFI, ANOR, CPB, MINEFOP, Organisations de la société civile, ONG....
9. **Responsable coordonnateur de la mise en œuvre :** Le Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits forestiers

## Programme 5 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

Programme III : VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES						
Responsable de mise en œuvre : Directeur de la Promotion et Transformation des produits forestiers						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline (1)	Cible (2017)	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
<b>Promotion des essences et commercialisation du bois</b>	<i>Promouvoir l'élargissement de la gamme des essences commercialisées</i>	Volume des essences de promotion commercialisé	2 300 000 m <sup>3</sup>	3 300 000 m <sup>3</sup>	Toutes les régions	Sous-Direction de la Promotion du Bois (SDPB)
	<i>Organiser la commercialisation des bois légaux sur le marché intérieur</i>	Volume de bois vendu sur le marché intérieur	faible	1 million de m <sup>3</sup> de bois vendus sur le marché intérieur		
<b>Promotion de l'intensification de la transformation du bois</b>	<i>Promouvoir l'augmentation des rendements matière dans les chaînes industrielles de transformation</i>	Rendement matière en usine	30%	45%	Toutes les régions	Centre de Promotion du Bois (CPB) + S-DTB
	<i>Améliorer les performances des artisans</i>	Nombre d'artisans formés au CPB	50 artisans formés	500 artisans formés		
<b>Développement des filières bois-énergie</b>	<i>Accroître l'offre de bois-énergie légal sur le marché</i>	Quantité de bois-énergie mis sur les marchés par an	12 M tonnes métriques bois de feu et 200 000 tonnes métriques charbon de bois	22 M tonnes métriques bois de feu et 500 000 tonnes métriques charbon de bois	Toutes les régions, et particulièrement l'Extrême Nord, le Nord et l'Adamaoua	Sous-Direction de la Promotion et Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (SDNL)
<b>Développement des filières PFNL</b>	<i>Organiser et professionnaliser les filières PFNL</i>	Valeur des PFNL exportés par an	Environ 12 milliards de Fcfa	20 milliards de Fcfa	Toutes les régions	Sous-Direction de la Promotion et Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (SDNL)
		Valeur des PFNL mis sur le marché par an	Environ 17 milliards de Fcfa	26 milliards de Fcfa		

#### ***VI.1.4. PROGRAMME 4 : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur***

Le programme 4 est le programme support qui doit orienter, coordonner, gérer les ressources institutionnelles et améliorer la gouvernance dans le secteur des forêts et de la faune. Concrètement, son rôle est de faciliter et soutenir le travail des 3 programmes techniques présentés plus haut. L'efficacité de ce programme sera mesurée par sa capacité à faire réaliser, à l'horizon 2017, au moins à 75 % des activités prévues dans le cadre du PAP.

##### **VI.1.4.1. Gestion stratégique du sous-secteur**

Cette action relève avant tout du niveau politique, de la capacité même du Ministre piloter le développement du sous-secteur des forêts et de la faune, et à coordonner les programmes au sein du ministère. Plusieurs instances de coordination sont déjà en place dans le cadre de l'exécution du PSFE, mais il s'agit désormais d'intégrer pleinement la logique PPBS qui impose un système qui n'est pas en lui-même très différent du précédent, mais demande cependant des ajustements significatifs pour se conformer à la règle désormais commune pour tous les ministères. La logique de planification axée sur les résultats impose de pouvoir fixer des objectifs et des cibles à atteindre, et ensuite d'organiser l'ensemble du système pour qu'il puisse fonctionner au mieux et permettre d'atteindre ces résultats attendus. Cela suppose de pouvoir déléguer et sous-traiter la plupart des tâches opérationnelles, transférant ainsi la réalisation concrète des activités aux niveaux et aux acteurs les plus appropriés pour les conduire avec succès. Concrètement, le pilotage concerne la politique sectorielle, la mise en application des orientations gouvernementales, la mise en application des engagements internationaux et sous-régionaux du Cameroun en matière de gestion forestière et de conservation (notamment en siégeant au Conseil des Ministres de la COMIFAC et dans les diverses instances concernées), la mise en œuvre de la stratégie et de son PAP, mais aussi la communication du ministère aussi bien externe qu'interne, la mobilisation de ressources, etc. C'est le Ministre qui défend sa politique et son bilan devant le Gouvernement et devant le Parlement. Il doit pouvoir animer les différentes instances de concertation multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé et des organisations de la société civile. La capacité à piloter et donc à prendre des décisions appropriées dépend notamment de la qualité de l'ensemble des processus de concertation. L'action concerne également toutes les activités de communication du ministère, ce qui suppose de revoir le plan de communication du ministère et son système d'exécution. De manière assez pragmatique, on se servira comme indicateur concernant le travail de coordination de la mise en œuvre de la stratégie, du nombre et de la nature des sessions des différentes instances de pilotage effectivement organisées par rapport à ce qui est prévu. Sachant que la tenue de chaque session suppose tout un travail préparatoire et une communication spécifique, cet indicateur se veut le reflet de l'effort de coordination.

#### **VI.1.4.2. Coopération, partenariats et suivi des programmes**

Pour que le pilotage puisse fonctionner de manière optimale, il doit pouvoir s'appuyer sur des informations fiables et produites régulièrement, notamment avant chaque événement majeur de coordination sous-sectorielle. C'est l'objet même de cette action qui devra développer et renforcer les mécanismes de suivi-évaluation de la stratégie, du PAP et des CDMT. C'est le centre du système d'information qui doit collaborer avec tous les programmes et toutes les délégations régionales pour faire remonter l'information, la traiter et la présenter sous les différentes formes appropriées pour permettre des prises de décision au niveau de l'instance de pilotage, des chefs de programme et des délégués régionaux. Le plus grand défi de ce mécanisme est de le rendre réellement efficace et fiable, c'est à dire en mesure de produire des documents de suivi pratiquement en permanence afin que les décideurs et leurs services puissent être alimentés en continu en informations utiles sur l'évolution du sous-secteur en général et sur la mise en œuvre de la stratégie en particulier. Dans le prolongement du travail de suivi et d'évaluation, l'action se charge de la fonction de développement de partenariats multiples en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Car au-delà des financements publics nationaux, il s'agit de pouvoir mobiliser davantage de moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur, que ce soient des ressources publiques extérieures ou des ressources privées. On jugera notamment les résultats de cette action à l'aune des financements effectivement mobilisés pour le sous-secteur chaque année. Actuellement de l'ordre de 21,3 milliards de FCFA par an, pour le secteur public seulement, il s'agit de pouvoir dépasser les 150 milliards de FCFA par an en 2017 toutes sources confondues.

#### **VI.1.4.3. Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires**

Le renforcement de la fonction financière et la gestion des ressources matérielles et documentaires sont essentielles pour la mise en œuvre des différents programmes techniques élaborés plus haut. On attend des services qu'ils gèrent les ressources de manière efficace, efficiente et en toute transparence, dans le respect notamment des procédures en vigueur. En pratique, cela suppose une réorganisation des services et du travail car si la DAG garde la responsabilité de la gestion des ressources, ce sont les autres programmes qui ont la responsabilité des résultats à atteindre au regard de la stratégie. En pratique, il s'agit donc de concilier facilitation de la mise en œuvre des activités et gestion rigoureuse des ressources. Cela suppose de pouvoir anticiper sur toutes les activités à conduire, préparer les PTA très tôt à partir des CDMT des programmes et des PPA chaque année, et d'éviter de se faire prendre dans trop d'urgences imprévues et donc difficiles à assumer. Il en est de même pour les délégations régionales, ce qui suppose également de revoir les mécanismes de communication entre les niveaux déconcentrés et le niveau central pour améliorer les performances. L'action va permettre de mettre en œuvre un logiciel de gestion financière intégrée et un logiciel de gestion intégrée des équipements et des infrastructures. On doit également développer une plateforme d'interconnexion numérique entre les services centraux, les services déconcentrés, les partenaires et les aires protégées. Tous ces outils informatiques doivent faciliter le travail, fiabiliser les informations, améliorer les performances et le suivi budgétaire. Et cela demandera de la formation interne pour un usage optimal des outils. En pratique, le Ministère consomme actuellement à peine 75% des budgets alloués chaque année, c'est évidemment insuffisant et source de frustrations pour les responsables techniques et politiques qui se plaignent

du manque de moyens pour assumer leurs mandats respectifs. On vise à ce que d'ici 2017, l'amélioration des performances permette de consommer chaque année en toute transparence la totalité des budgets alloués.

#### **VI.1.4.4. Gestion des ressources humaines**

La fonction de gestion des ressources humaines a été détachée de la fonction financière pour bien mettre l'accent sur son importance tant pour le futur du sous-secteur forêts et faune en général, que sur le futur du ministère lui-même. Celui-ci a souffert durant des années des restrictions en matière de recrutement de personnel et donc de vieillissement de ses effectifs. Actuellement encore, seuls 60 % des postes de travail sont pourvus et encore trop souvent avec difficultés, personnels malades, âgés, mal formés ou sans compétences réelles pour les postes occupés, etc. Cela ne peut que conduire à de multiples problèmes obérant les performances et donc les perspectives de succès de la stratégie elle-même. Puisque les recrutements ont pu désormais reprendre, c'est l'occasion de refondre totalement le système de gestion des ressources humaines de l'administration, dépasser le simple « service du personnel » pour aller vers une direction des ressources humaines. Cela suppose de pouvoir travailler sur la base de profils de poste de travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de mobilité professionnelle, de formation continue, d'évaluation des performances, etc. On aura également à repenser les dispositions de l'action sociale au sein du Ministère, mieux anticiper et mieux gérer les difficultés des personnels, leur donner confiance, inculquer une culture et une solidarité réellement fiable. L'action va permettre de mettre en place un nouveau logiciel de gestion intégrée des ressources humaines en mesure de répondre à tous ces besoins. Mais au-delà du ministère lui-même, il s'agit de pouvoir refondre le système de formation initiale des techniciens de la forêt et de la faune. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus seulement de renouveler le personnel du ministère, mais plutôt de pouvoir irriguer en permanence l'ensemble du sous-secteur des forêts et de la faune avec des jeunes bien formés, compétents, répondant aux besoins des professionnels, industriels, artisans, ONG, communes, etc. pour toutes les fonctions à assumer dans la production, la transformation, la conservation, la gestion participative, etc. La directive sous-régionale de la COMIFAC/RIFFEAC propose une démarche de professionnalisation basée sur les compétences, commune à toute l'Afrique centrale, avec le développement de pôles d'excellence. L'Ecole de Faune de Garoua est déjà entrée dans cette logique et aménage ses programmes pour proposer des cursus mieux adaptés aux besoins des employeurs des 25 pays qui lui envoient des étudiants. L'ENEF de Mbalmayo doit également s'adapter et viser à la satisfaction des différents employeurs potentiels, non seulement à l'échelle du Cameroun, mais aussi des autres pays d'Afrique centrale. Pour ces deux écoles, l'action 4 du programme apportera tous les soutiens possibles pour permettre une bonne formation des jeunes afin que chacun puisse trouver un travail qui lui convient dès qu'il a son diplôme en main. Cela suppose une collaboration étroite avec les professionnels du secteur, la systématisation des stages en entreprise, le développement de partenariats sur le long terme, etc. D'ici à 2017, on suivra plus particulièrement le niveau de couverture des besoins de l'administration pour passer de 60% actuellement à 100% des postes de travail, condition sine qua none pour pouvoir exiger un niveau de performance optimal.

#### **VI.1.4.5. Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur**

La question de la gouvernance est récurrente au Cameroun et plus particulièrement au sein du sous-secteur des forêts et de la faune. Les problèmes de corruption, de détournement, de mauvaise gestion, etc. limitent les performances du secteur et découragent les investisseurs potentiels. L'action devra s'atteler à redynamiser la cellule anti-corruption et à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption au sein du secteur des forêts et de la faune et tout particulièrement au sein des services centraux et déconcentrés de l'administration du MINFOF. On prévoit de développer des normes de service devant servir de référence pour l'évaluation des performances et de renforcer les capacités des structures chargées du contrôle. De manière générale, l'action va conduire des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les méfaits de la corruption tant à l'intérieur de l'administration qu'en direction de l'ensemble des acteurs concernés.

Parallèlement, on doit développer et mettre en œuvre un système de motivation et de sanction qui puisse être appliqué avec rigueur au niveau national et dans les régions. Il s'agit d'inculquer au sein de l'administration une culture de la responsabilité et de l'imputabilité. Chacun doit se sentir pleinement responsable à son niveau de l'atteinte des objectifs et résultats qui lui sont assignés. L'enjeu est globalement d'améliorer le climat des affaires, de restaurer la confiance des investisseurs et de permettre aux différentes filières du sous-secteur de se développer dans la sérénité. On mesurera donc le niveau des investissements dans le sous-secteur des forêts et de la faune, les investissements d'origine publique en premier lieu, mais aussi et surtout les investissements privés car ils sont le réel moteur de la croissance d'une économie qui se veut moderne. D'ici à 2017, les investissements privés devraient avoir augmenté au moins de 20% dans le sous-secteur des forêts et de la faune par rapport à leur niveau d'aujourd'hui.

## Programme 6 : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur

### V. Programme subséquent de mise en œuvre n°4

1. Sous-secteur : Forêt et Faune
2. Axe stratégique : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur
3. Fonction: Définir la politique du sous-secteur, coordonner les actions, communiquer, et gérer les partenariats ; Gestion institutionnelle des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques ; Assurer le contrôle interne, travailler à l'amélioration de la performance des services, veiller à la transparence du sous-secteur.
4. Nom du programme : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur
5. Objectifs du programme : Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur
6. Indicateur du programme : Niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur

Nom de l'indicateur (programme)	Valeur de référence	Valeur cible (2017)
Niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur	63% (PSFE 1)	100 %

7. **Stratégie-programme** (actions):
  - 1- Gestion stratégique du sous-secteur
  - 2- Coopération, partenariats et suivi des programmes
  - 3- Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires
  - 4- Gestion des ressources humaines
  - 5- Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur
8. **Cadre institutionnel de mise en œuvre** : Services centraux et déconcentrés du MINFOF, ENEF Mbalmayo, Ecole de Faune de Garoua, MINFI, MINEPAT, MINAS, MINESUP, PTF, Organisations de la société civile, ONG...
9. **Responsable coordonnateur de la mise en œuvre** : Directeur des Affaires Générales

## Programme 7 : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur

Programme IV : PILOTAGE, GESTION INSTITUTIONNELLE ET GOUVERNANCE DU SOUS-SECTEUR						
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Affaires Générales						
Actions et leurs caractéristiques						
Désignations des actions	Objectifs	Indicateurs	Baseline 2012 (1)	Cible 2017	Zone ou lieu d'exécution (2)	Responsable et cadre institutionnel de mise en œuvre
<b>Gestion stratégique du sous-secteur</b>	<i>Coordonner la mise en œuvre de la stratégie forêt faune</i>	Nombre de sessions d'instances de pilotage tenues	5 sessions tenues sur les 11 prévues (1 mission conjointe, 02 CIF ; 1 COMREM, 1 session de CP)	11 sessions par an régulièrement tenues (soit 100%)	Toutes les régions	Direction des Affaires Générales
<b>Coopération, partenariats et suivi des programmes</b>	<i>Développer et diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi-évaluation</i>	Volume des financements mobilisés par an (publics interne et externe, et privés)	21,3 milliards Fcfa	150 milliards Fcfa mobilisés (soit 30 milliards par an)	Toutes les régions	Direction des Affaires Générales / Division de la Coopération et de la Programmation / Cellule de Suivi
<b>Gestion des ressources humaines</b>	<i>Satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes</i>	Niveau de couverture des besoins en ressources humaines de l'administration	60% des besoins de l'administration	Les besoins en RH de l'administration sont couverts à 100%	Toutes les régions	Direction des Affaires Générales / Sous Direction des Personnels, Solde et Pension / Projet SIGIPES
<b>Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires</b>	<i>Gérer les ressources financières et matérielles avec efficience</i>	Taux d'exécution des crédits budgétaires alloués	75% des crédits alloués sont exécutés	100% des crédits budgétaires alloués sont exécutés selon la procédure	Toutes les régions	Direction des Affaires Générales / Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance
<b>Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur</b>	<i>Améliorer le climat des affaires dans le sous-secteur</i>	Niveau des activités informelles dans le sous-secteur	30% d'activités informelles dans le sous-secteur	10% d'activités informelles dans le sous-secteur	Toutes les régions	Inspection générale et chefs de programmes/DRFOF

Tableau 6 : Récapitulatif des programmes et actions de la stratégie MINFOF

	Programmes	Actions
Programmes du PAP MINFOF	1 - Aménagement des forêts et renouvellement de la ressource forestière	1.1 - Aménagement des forêts
		1.2 - Approvisionnement légal des marchés
		1.3 - Gestion participative des ressources forestières
		1.4 - Reboisement et régénération des ressources forestières
	2 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	2.1 - Aménagement des zones de chasse
		2.2 - Valorisation des ressources fauniques
		2.3 - Création, sécurisation et aménagement des AP
		2.4 - Valorisation et promotion des AP
		2.5 - Développement institutionnel et financement durable des AP
	3 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	3.1 - Promotion des essences et commercialisation du bois
		3.2 - Promotion de l'intensification de la transformation du bois
		3.3 - Développement des filières bois énergie
		3.4 - Développement des filières PFNL
	4 - Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur	4.1 - Gestion stratégique du sous-secteur
		4.2 - Coopération, partenariats et suivi des programmes
		4.3 - Gestion des ressources humaines
		4.4 - Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires
		4.5 - Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur

## VI.2. Identification et caractérisation des activités rattachées à une action

Programme 1		Aménagement des forêts et renouvellement de la ressource				
Responsable de mise en œuvre:		Directeur des forêts				
Activités d'une action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrant attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
<b>Action 1 : Aménagement des forêts</b>	1-1-1 : Suivi du couvert forestier	Rapports de suivi du couvert forestier	3	856 090	10 régions	MINFOF, MINADER, MINEPDED, MINRESI, bailleurs de fonds, ONGs, gestionnaires d'UFA, gestionnaires Forêts/ Communes, gestionnaires forêts des particuliers, populations, Gestionnaires Forêt/nationales
	1-1-2 : Mise en œuvre du mécanisme REDD	Rapport de mise en œuvre	2	1 699 400	10 régions	MINFOF, MINADER, MINEPDED, MINRESI, bailleurs de fonds, ONGs, gestionnaires d'UFA, gestionnaires Forêts/ Communes, gestionnaires forêts des particuliers, populations, Gestionnaires Forêt/nationales
	1-1-3 : Actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières	Plan actualisé	3	301 200	10 régions	MINFOF, MINADER, MINEPDED, MINEPAT, bailleurs de fonds, ONGs, gestionnaires d'UFA, gestionnaires Forêts/ Com, gestionnaires forêts des particuliers, populations, Gestionnaires Forêt/nales
	1-1-4 : Gestion durable des forêts de mangroves	03 plans d'aménagement	3	755 300	Littoral, Sud, Sud-Ouest	MINEPDED, MINFOF, ONG et bailleurs de fonds
	1-1-5 : Identification et sécurisation des forêts du domaine permanent	Décrets de classement et titres fonciers	1	1 316 250	10 régions	MINATD, MINFOF, ONG, populations, mairies
	1-1-6 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	Rapports de suivi	1	12 514 610	Sud, Centre, Est, Littoral, Sud-Ouest, Nord-Ouest	société civile, MINFOF, observateur indépendant, bailleurs de fond, MINEPDED, les populations, les gestionnaires des UFA et forêts communales

	1-1-7 : Maîtrise des thématiques d'aménagement des forêts	Rapports de formation	2	275 500	Centre	MINFOF
<b>Action 2 : Approvisionnement légal des marchés</b>	1-2-1 : Edition des documents sécurisés	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	1	849 600	Centre	SOPECAM, MINFOF
	1-2-2 : Attribution des titres d'exploitation	PV des comités interministériels	2	690 300	10 régions	Comité interministériel
	1-2-3 : Mise en place l'observatoire de la filière bois et autres produits	Rapport de la mise en place de l'observatoire	3	350 150	10 régions	MINFOF, MINADER, MINEPDED, bailleurs de fonds, ONGs, gestionnaires d'UFA, gestionnaires Forêts/ Com, gestionnaires forêts des particuliers, populations, Gestionnaires Forêt/nales
	1-2-4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle	Rapports trimestriels de missions de contrôle	1	4 624 000	Sud, Centre, Est, Littoral, Sud-Ouest, Nord-Ouest	MINFOF, observateur indépendant, bailleurs de fonds
	1-2-5 : Mise en œuvre de l'APV-FLEGT	30% des titres avec certificats de légalité	2	806 620	10 régions	MINFOF, observateur indépendant, bailleurs de fonds, gestionnaires des forêts, industriels et exploitants
	1-2-6 : Suivi des recettes forestières	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	1	106 200	10 régions	MINFOF, MINFI, bailleurs de fonds, gestionnaires et industriels
	1-2-7 : Suivi du contentieux forestier	Publications trimestrielles du sommier infractions	1	759 330	10 régions	MINFOF, MINJUSTICE
<b>Action 3 : Gestion participative des ressources forestières</b>	1-3-1 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des ressources forestières	Rapports de sensibilisation	1	1 687 380	10 régions	Société civile, MINFOF, observateur indépendant, bailleurs de fonds, MINEPDED, les populations, les gestionnaires des UFA et forêts communales
	1-3-2 : Attribution des forêts communautaires	Conventions définitives	1	1 147 612	10 régions	MINFOF
	1-3-3 : Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion	Rapports de suivi	1	400 130	10 régions	MINFOF, PARTENAIRES ET ONG

	1-3-4 : Renforcement des capacités des communes et des communautés dans la gestion des forêts communales et communautaires	Rapports de formation	2	841 870	10 régions	MINFOF, MINADER, MINEPDED, bailleurs de fonds, ONG, populations, Gestionnaires Forêt/nables
	1-3-5 : Suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières	Rapports trimestriels de suivi	2	296 050	Sud, Centre, Est, Littoral, Sud-Ouest, Nord-Ouest	MINFI, MINATD, MINFOF et société civile
	1-3-6 : Mise en place d'une base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires	Rapport de mise en place	3	469 300	10 régions	MINFOF
<b>Action 4 : Reboisement et régénération des ressources forestières</b>	1-4-1 : Mise en place d'un programme national de développement des plantations	Rapport de lancement du programme	3	182 060	National	ANAFOR, MINFOF
	1-4-2 : Appui aux activités de reboisement	Procès-verbaux de réception des appuis	2	7 084 243	10 régions	ANAFOR, populations, ONG, mairies
	1-4-3 : Création des banques de semences forestières	PV de réception des infrastructures	2	594 900	10 régions	MINFOF
	1-4-4 : Mise en place du cadre réglementaire et incitatif	Textes réglementaires	2	32 860	Centre	MINFOF, ANAFOR
<b>Salaires P1</b>				14 543 461		
<b>Total en Millions de Fcfa</b>				<b>53 184 416</b>		

Programme 2		Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Faune et des Aires Protégées				
Activités d'une action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
<b>Action 1 : Aménagement des zones de chasse</b>	2-1-1 : Elaboration et validation des plans de gestion des zones de chasse	Plans de gestion des zones de chasse	2	150 000	Zones de chasse	DFAP/Guides chasse/ Communautés/ ONG/ Administrations concernées (MINFOF, MINEPIA, MINADER, MINEE, MINEPDED,...)
	2-1-2 : Mise en œuvre des plans de gestion des zones de chasse	Rapports d'activité des zones de chasse	2	230 000	Régions avec zones de chasse	Guides de chasse/ communautés/ ONG/ Administrations concernées
	2-1-3 : Mise en œuvre de la stratégie nationale LAB dans les zones de chasse	Rapports d'activités	2	1 410 000	Zones de chasse et périphéries	DFAP/ DRFOF/ MINDEF/ ONGs/ PTF/ communautés locales
	2-1-4 : Création de nouvelles zones de chasse	Lettre de transmission projets de décret	2	360 000	Nord, Adamaoua, Est, Sud, SO, Centre	DFAP/DRFOF/ communautés/ guides de chasse
<b>Action 2 : Valorisation des ressources fauniques</b>	2-2-1 : Organisation du commerce du gibier	Rapports d'activités PV	3	253 000	Tout le territoire	DFAP, Communes concernées, guides de chasse, captureurs, DRFOFs
	2-2-2 : Collecte des recettes fiscales	Arrêté des finances Fonds spécial de faune alimenté régulièrement et suffisamment	2	100 000	Tout le pays	MINFOF, MINFI, DFAP/ BNC/ ULAB/ BRIGADES REGIONALES
	2-2-3 : Appui à la gestion des redevances fauniques	Rapports de formation et de sensibilisation Rapports d'évaluation des réalisations	1	540 000	Régions Est, Sud, Littoral, Nord et Centre	DFAP/DRFOF ES, NO, LT, CE et SU

	2-2-4 : Suivi et mise en œuvre des activités de la CITES (Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore menacées d'extinction)	Rapports d'activités nationaux	1	340 000	Tout le pays et lieu des sessions de la conférence des parties CITES	DFAP/ SDVEF/ Ecole de Faune/ Universités partenaires
	2-2-5 : Appui aux initiatives de valorisation de la faune	Accords avec les média et les administrations partenaires Rapports d'activités	1	480 000	Tout le pays	DFAP/ MINFOF/ MINTOURL/ MINATD/ MINEPAT/ MINEPDED
<b>Action 3 : Création, sécurisation et aménagement des AP</b>	2-3-1 : Création de nouvelles aires protégées	Lettre de transmission des projets des décrets de création du PN de Douala-Edéa, du Parc marin de Kribi, du PN de Ndongore, du PN de Kimbi Accords de coopération de gestion transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale/ Nigéria/ Gabon	2	260 000	Régions Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord, Adamaoua, Est Sud et Littoral/ Nigéria, Guinée Equatoriale, Gabon	PM/ DFAP/ DRFOFs/ ONGs/ DCP, Conservateurs, MINTOURL, MINTP, MINEPAT, MINATD, MINREX
	2-3-2 : Elaboration ou révision des plans d'aménagement des AP	Plans d'aménagement	2	435 000	Toutes les régions ayant des aires protégées	MINFOF/ DFAP/ Prestataires/ Consultants/ Conservateurs
	2-3-3 : Mise en œuvre des plans d'aménagement des AP	Rapports d'activités	2	59 494 000	Toutes les régions ayant des aires protégées	DFAP/ Conservateurs/ ONGs/ PTF
	2-3-4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale LAB dans les AP	Rapports d'activités	2	6 575 900	AP et périphéries	DFAP/ DRFOF/ Conservateurs/ Communautés locales
	2-3-5 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence de Bouba	Rapports d'activités	3	2 335 000	PN Bouba Ndjidda	DFAP/ DRFOF/ MINDCAF/ MINATD/ MINDEF/ Conservateurs/ Communes concernées/ ONGs / PTF

	Ndjidda					
	2-3-6 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence des autres AP	Rapports d'activités	3	3 325 000	Korup, Campo Ma'an, Lobéké, Bénoué, Faro, Waza, Dja	DFAP/ DRFOF/ MINDCAF/ MINATD/ MINDEF/ Conservateurs/ Communes concernées/ ONGs / PTF
	2-3-7 : Mise en place des complexes transfrontaliers	Accords Rapports d'activités	2	180 000	TNS, TRIDOM, Rio-Campo Ma'an, BSB Yamoussa, Nigéria-Cameroun	DFAP/ Etats voisins/ conservateurs/ ONGs/ PTF
	2-3-8 : Construction et aménagement des bases-vie et des casernes	Rapports d'état d'avancement des travaux	2	9 926 000	Mbam et Djerem, Nki, Waza, Faro, Korup, Bakossi, Dja, Bénoué, Mpem et Djim, Lac Ossa de Beach, Mengamé, Campo Ma'an, Boumba Bek, Vallée de Mbéré	DFAP/ DRFOF/ conservateurs/ constructeurs privés/ ONGs/ PTF
	2-3-9 : Mise en œuvre du programme d'enrichissement et de réintroduction dans les AP	Rapports d'activités	3	3 340 000	AP majeures	DFAP, conservateurs, ONGs, Ministères compétents
	2-3-10 : Mise en place et développement des jardins zoologiques	Lettre de transmission des décrets de création Rapports d'activités	2	1 584 000	Tous les chefs-lieux de région	DFAP/ SDAP/ DRFOF/ MINDCAF/ MINATD/ Conservateurs/ Communes concernées/ ONGs / PTF
<b>Action 4 : Valorisation et promotion des AP</b>	2-4-1 : Développement des partenariats	MoU Plateforme Rapports d'activités	2	76 000	Tout le pays	DFAP/ SDCF/ SDAP/ communes/ MINTOURL/ MINDEF
	2-4-2 : Développement de l'écotourisme dans les AP	Stratégie Plan marketing	3	1 625 000	Tout le pays	DFAP/ SDCF/ SDAP/ communes/ MINTOURL/ MINDEF/ MINATD
<b>Action 5 :</b>	2-5-1 : Développement de l'office national des aires protégées	Rapports d'activités	3	3 500 000	Toutes les régions ayant une aire protégée	PRC/ PM/ DFAP/ SDAP/ FEDEC/ FTNS/ OIBT/ ONGs/ PTF

<b>Développement institutionnel et financement durable des AP</b>	2-5-2 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des AP	Stratégie de financement durable Lettre de transmission du décret de création	3	209 000	Institutionnel	PRC/ PM/ DFAP/ SDAP/ FEDEC/ FTNS/ OIBT/ ONGs/ PTF
	2-5-3 : Formation et recyclage des professionnels de la faune et des AP	Rapports de formation	2	3 696 000	Tout le pays	MINFOF/ Instituts de formation/ ONGs/ PTF
<b>Salaires P2</b>				10 001 392		
<b>TOTAL en Millions de Fcfa</b>				<b>110 425292</b>		

- 1= Activité de routine,  
2= Activité majeure en cours d'exécution et méritant d'être poursuivie  
3= Activité majeure nouvelle

Programme : 3		VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers				
Activités d'une action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
<b>Action 1 : Promotion des essences et commercialisation du bois</b>	3.1.1 Actualisation de la liste des essences de promotion	Liste des essences de promotion actualisée chaque année.	1	60 000	Régions de l'Est, Sud, Centre, Littoral, Sud-Ouest, Nord-Ouest	MINFOF/DPT/SDPB Opérateurs économiques de la filière bois
	3.1.2 Promotion des bois camerounais sur le plan national, régional, sous-régional et international	Plan de promotion Rapports de promotion	1	1 254 000	Afrique de l'Ouest et du Nord, L'Asie, l'Amérique et l'Europe	MINFOF/DPT MINREX, CAPEF
	3.1.3 Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB)	Statistiques de vente de bois du MIB	3	3 753 000	Littoral, Centre, Sud, Est, Adamaoua	DPT/SDPB MINCOMMERCE/ CAPEF
<b>Sous-total 1</b>				<b>5 067 000</b>		
<b>Action 2 : Promotion de l'intensification de la transformation du bois</b>	3.2.1 Actualisation et mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois	– Plan d'industrialisation – Rapports de mise en œuvre	2	745 000	Centre, Est, Littoral, Sud	MINFOF/DPT MIMIDT, MINEPAT, MINEE, MINPMEESA, Partenaire économique du secteur
	3.2.2 Restructuration du centre de promotion du bois (CPB)	– Schéma directeur du CPB est disponible – Rapports de mise en œuvre	2	2 425 000	Yaoundé-CPB	MINFOF/SDTB Prestataire commis
	3.2.3 Appui aux établissements de formation	Rapports de livraison des équipements	2	1 032 000	Les 10 régions	MINFOF/SDTB MINSEC

	technique aux métiers du bois en équipements appropriés	techniques appropriés				
	3.2.4 Renforcement de capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	2	4 637 000	Les 10 régions	MINFOF/SDTB/CPB MINPROFF MINPMEESA
	3.2.5 Cartographie des unités de transformation de bois	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	1	837 000	Dans les six régions forestières (CENTRE, EST, SUD, LITTORAL, NORD-OUEST, SUD-OUEST)	MINFOF/SDTB /SDTB Services Déconcentrés
	3.2.6 Normalisation des procédés et produits bois	Projet de normes de transformation du bois.	2	995 000	YAOUNDE	MINFOF/SDTB ANOR MIMIDT
	3.2.7 Recherche-Action sur la transformation plus poussée du bois	Conventions exécutées	2	993 000	Dans les six régions forestières (CENTRE, EST, SUD, LITTORAL, NORD-OUEST, SUD-OUEST)	MINFOF/SDTB Partenaires
<b>Sous-total 2</b>				<b>11 664 000</b>		
<b>Action 3 : Développement des filières bois énergie</b>	3.3.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire du bois énergie	Cadre légal et réglementaire approprié	2	150 000	Centre, Est, Littoral, Sud	MINFOF/DPT, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
	3.3.2 Développement de la gestion durable de la ressource bois énergie	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	2	2 100 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
	3.3.3 Organisation des filières bois énergie	Filières bois énergie professionnalisées	2	200 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, MINADER, MINPMEESA, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL, CAPEF
	3.3.4 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le bois énergie	Plan de communication sur le bois énergie mise en œuvre	3	110 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, MINADER, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
<b>Sous-total 3</b>				<b>2 560 000</b>		

<b>Action 4 : Développement des filières PFNL</b>	3.4.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire	Cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL actualisé	2	235 000	Centre, Est, Littoral, Sud	MINFOF/DPT, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
	3.4.2 Maîtrise de la gestion des ressources et augmentation de la production	– Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé – Superficies PFNL plantées	2	1 295 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, MINADER, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
	3.4.3 Promotion et appui à la transformation et à la commercialisation	Richesses et emplois générés par les PFNL	2	2 660 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, MINADER, MINPMEESA, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL
	3.4.4 Organisation et structuration des acteurs.	Filières des PFNL professionnalisées	2	222 000	Les 10 régions	MINFOF/DPT, MINADER, GIZ, FAO, CIFOR, ICRAF, Les acteurs de la filière PFNL/ CAPEF
	3.4.5. Développement de la filière Bambou au Cameroun	Filières Bambou organisées	3	1 851 000	Les 10 régions	MINFOFDPT/SDNL Ambassade de Chine Partenaires de la filière, CAPEF
<b>Sous-total 4</b>				<b>6 263 000</b>		
<b>Salaires P3</b>				4 973 068,		
<b>TOTAL</b>				<b>30 527 068</b>		

PROGRAMME IV		Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur				
Responsable de mise en œuvre :		Directeur des Affaires Générales				
Activités d'une Action et leurs caractéristiques						
Désignation des actions	Famille d'activités	Extrants attendus par activité	Type d'activités	Coût par extrant (en milliers de FCFA)	Zone ou lieu d'exécution par activité (*)	Principales parties prenantes
<b>Action 1 : Gestion stratégique du sous-secteur</b>	4.1.1. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie FF	Rapports annuels d'avancement/d'exécution de la stratégie FF	1	1 086 667	Services centraux et déconcentrés	MINFOF / Partenaires
	4.1.2. Planification et programmation sous-sectorielle	Note de politique PAP actualisé CDMT actualisé	1	285 000	Services centraux et extérieurs	MINFOF / MINFI / MINEPAT PARTENAIRES
	4.1.3. Mise en œuvre de la stratégie de communication	Rapports annuels d'avancement/d'exécution	2	630 000	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/ Partenaire
	4.1.4. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (MINFOF)	Rapports de rendement des activités	1	1 005 000	Services centraux	MINFOF
	4.1.5. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SG)	Rapports de rendement des activités	1	425 000	Services centraux	MINFOF
	4.1.6. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SETAT)	Rapports de rendement des activités	1	463 333	Services centraux	MINFOF
<b>Action 2 : Coopération, partenariats et suivi des</b>	4.2.1. Suivi des engagements internationaux (Comités, Fora internationaux, missions statutaires)	Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT...) Rapports des sessions de rencontres	2	2 660 000	Services centraux et déconcentrés	MINFOF

<b>programmes</b>		sous régionales et internationales Paiements des contributions statutaires				
	4.2.2. Développement de partenariats et financements nouveaux	Rapports d'activités/ financements mobilisés	2	366 667	Services centraux et extérieur	MINFOF/MINEPAT / Partenaires
	4.2.3. Coordination de la coopération et du partenariat	Rapports annuels de rendement des activités	2	245 000	Services centraux et déconcentrés	MINFOF
	4.2.4. Suivi évaluation du sous-secteur	Rapports trimestriels Rapports annuels de rendement des activités	1	471 667	Services centraux et déconcentrés	MINFOF
	4.2.5. Coordination nationale des activités de la COMIFAC	Rapports des sessions du forum national CEFDHAC Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	2	541 667	Services centraux	MINFOF
<b>Action 3 : Gestion des Ressources Humaines (GRH)</b>	4.3.1. Développement des ressources humaines du sous-secteur (inclus cellule de traduction)	Stratégie nationale de formation forestière Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation Rapports annuels d'activité des écoles	2	881 742	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/MINFOPRA
	4.3.2. Gestion des personnels de l'administration forestière	Rapports annuels de la GRH	1	/		
	4.3.3. Promotion de l'action sociale et lutte contre le VIH et le SIDA	Rapports annuels d'activités sociales	2	1 309 583	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/MINAS/ MINPROFF
	4.3.4. Réalisation d'un système de communication électronique avec work flow pour la gestion de	Rapport d'audit du réseau SIGIPES Rapports de fonctionnement du	2	182 875	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/ PARTENAIRES

	l'information des personnels du MINFOF	système				
	4.3.5. Assainissement des fichiers-soldes	Rapports annuels de performances Fichiers du personnel actualisés	2	105 000	Services centraux et déconcentrés	MINFOF
	4.3.6. Modernisation des écoles de formation sous-tutelle du MINFOF	Rapports de rendement des activités	1	883 333	Services centraux	MINFOF
<b>Action 4 : Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires</b>	4.4.1. Gestion financière	Application de la gestion budgétaire fonctionnelle Rapports d'exécution du budget	1	3 071 667	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/MINFI/ MINEPAT/ PARTENAIRES
	4.4.1. Gestion des infrastructures et ressources matérielles	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	1	5 208 333	Services centraux et extérieurs	MINFOF / MINDAF / MINTP / PARTENAIRES
	4.4.2. Gestion informatisée du courrier et de la documentation	Système d'archivage du courrier et de la documentation	2	1 363 333	Services centraux et déconcentrés	MINFOF
	4.4.3. Mise à jour des TIC	Services centraux et déconcentrés interconnectés	2	2 432 933	Services centraux et déconcentrés	MINFOF / MINFI (CENADI)
<b>Action 5 : Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur</b>	4.5.1. Evaluation des performances des services du MINFOF	Rapports de performance des services	1	200 000	Services centraux et déconcentrés	MINFOF
	4.5.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le sous-secteur	Rapports annuels de lutte contre la corruption Guide de bonne pratique	3	433 333	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/CONAC/ PARTENAIRES
	4.5.3. Promotion et vulgarisation de la culture juridique	Rapports du rendement des activités	1	607 633	Services centraux et déconcentrés	MINFOF/Auxiliaire de justice
<b>Salaires P4</b>				6 630 757		
<b>TOTAL en Millions de Fcfa</b>				<b>31 490 524</b>		

1= Activité de routine,  
2= Activité majeure en cours d'exécution  
et méritant d'être poursuivie  
3= Activité majeure nouvelle

### VI.3. Synthèse des informations sur les programmes

Administration publique : Ministère des Forêts et de la Faune						
Fonction (1)	Programmes (2)	Objectifs	Indicateurs	Baseline	Cible	Coût
Fonction production forestière	PT <sub>1</sub> : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	Gérer durablement les forêts	Recettes directes de la gestion forestière	18 109 315 825 FCFA par an	24 274 000 000 FCFA par an	53 184 416 450 FCFA
	PT <sub>2</sub> : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Gérer durablement et valoriser la faune et les AP	Contribution aux recettes fiscales sous-sectorielles	5%	10%	110 425 292 563 FCFA
	PT <sub>3</sub> : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	Nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL	50.000 emplois directs	70.000 emplois directs	30 527 068 125 FCFA
	PS : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur	Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur	Niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur	63 % de mise en œuvre des activités prévues (PSFE 1)	Les activités du sous-secteur sont exécutées à 100% d'ici 2017	31 490 524 500 FCFA

Légende : (1) : fonction selon la nomenclature définie ; (2) PT= Programme technique (programme visant la production des biens et services ; quatre au plus) ; PS= Programme support (programme permettant d'assurer le pilotage et l'administration du ministère ou de l'institution, un seul).

## VI.4. Priorisation avec prise en compte de la contrainte budgétaire et planification pluriannuelle

### VI.4.1. Plan d'Actions Prioritaires : Activités du programme selon le niveau de priorité

Désignation du programme 1 : Aménagement des forêts et renouvellement de la ressource			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire ? (oui ou non)
<b>Action 1 : Aménagement des forêts</b>	1-1-1 : Suivi du couvert forestier	1	Oui
	1-1-2 : Mise en œuvre du mécanisme REDD	2	Oui
	1-1-3 : Actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières	1	Oui
	1-1-4 : Gestion durable des forêts de mangroves	2	Oui
	1-1-5 : Identification et sécurisation des forêts du domaine permanent	1	Oui
	1-1-6 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	1	Oui
	1-1-7 : Maîtrise des thématiques d'aménagement des forêts	2	Oui
<b>Action 2 : Approvisionnement légal des marchés</b>	1-2-1 : Edition des documents sécurisés	1	Oui
	1-2-2 : Attribution des titres d'exploitation	1	Oui
	1-2-3 : Mise en place l'observatoire de la filière bois et autres produits	2	Oui
	1-2-4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle	1	Oui
	1-2-5 : Mise en œuvre de l'APV-FLEGT	1	Oui
	1-2-6 : Suivi des recettes forestières	1	Oui
	1-2-7 : Suivi du contentieux forestier	2	Oui
<b>Action 3 : Gestion participative des ressources forestières</b>	1-3-1 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des ressources forestières	2	Oui
	1-3-2 : Attribution des forêts communautaires	2	Oui
	1-3-3 : Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion	2	Oui
	1-3-4 : Renforcement des capacités des communes et des communautés dans la gestion des forêts	1	Oui
	1-3-5 : Suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières	1	Oui
	1-3-6 : Mise en place d'une base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires	2	Oui
<b>Action 4 : Reboisement et</b>	1-4-1 : Mise en place d'un programme national de développement des plantations	1	Oui

régénération des ressources forestières	1-4-2 : Appui aux activités de reboisement	1	Oui
	1-4-3 : Création des banques de semences forestières	2	Oui
	1-4-4 : Mise en place du cadre réglementaire et incitatif	1	Oui

Désignation du programme 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire (oui ou non)
<b>Action 1 : Aménagement des zones de chasse</b>	2-1-1 : Elaboration et validation des plans de gestion des zones de chasse	1	oui
	2-1-2 : Mise en œuvre des plans de gestion des zones de chasse	3	oui
	2-1-3 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de LAB dans les zones de chasse	1	oui
	2-1-4 : Création de nouvelles zones de chasse	4	non
<b>Action 2 : Valorisation des ressources fauniques</b>	2-2-1 : Organisation du commerce du gibier	1	oui
	2-2-2 : Collecte des recettes fiscales	1	oui
	2-2-3 : Appui à la gestion des redevances fauniques	1	oui
	2-2-4 : Suivi et mise en œuvre des activités de la CITES	3	oui
	2-2-5 : Appui aux initiatives de valorisation de la faune	2	oui
<b>Action 3 : Création, sécurisation et aménagement des AP</b>	2-3-1 : Création de nouvelles aires protégées	4	oui
	2-3-2 : Elaboration ou révision des plans d'aménagement des AP	1	oui
	2-3-3 : Mise en œuvre des plans d'aménagement des AP	1	oui
	2-3-4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de LAB dans les AP	1	oui
	2-3-5 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence de Bouba Ndjidda	1	oui
	2-3-6 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence dans les AP	1	oui
	2-3-7 : Mise en place des complexes transfrontaliers	2	oui
	2-3-8 : Construction et aménagement des bases-vie et des casernes	2	oui
	2-3-9 : Mise en œuvre du programme d'enrichissement et de réintroduction dans les AP	4	non
	2-3-10 : Mise en place et développement des jardins zoologiques	2	oui
<b>Action 4 : Valorisation et promotion des AP</b>	2-4-1 : Développement des partenariats	1	oui
	2-4-2 : Développement de l'écotourisme dans les AP	1	oui

<b>Action 5 : Développement institutionnel et financement durable des AP</b>	2-5-1 : Développement de l'office national des aires protégées	1	oui
	2-5-2 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des AP	2	oui
	2-5-3 : Formations continue des professionnels faune et AP	2	oui

<b>Désignation du programme<sub>3</sub> : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses</b>			
<b>Désignation des actions</b>	<b>Activités correspondantes</b>	<b>Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)</b>	<b>Activité prioritaire ? (oui ou non)</b>
<b>Action 1 : Promotion des essences et commercialisation du bois</b>	3.1.1 Actualisation de la liste des essences de promotion	2	Oui
	3.1.2 Promotion des bois camerounais sur le plan national, régional, sous-régional et international	2	Oui
	3.1.3 Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB)	1	Oui
<b>Action 2 : Promotion de l'intensification de la transformation du bois</b>	3.2.1 Actualisation et mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois	1	Oui
	3.2.2 Restructuration du centre de promotion du bois (CPB)	1	Oui
	3.2.3 Appui aux établissements de formation technique aux métiers du bois en équipements appropriés	2	Oui
	3.2.4 Renforcement des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois	2	Oui
	3.2.5 Cartographie des unités de transformation de bois	1	Oui
	3.2.6 Normalisation des procédés et produits bois	3	Oui
	3.2.7 Recherche-Action sur la transformation plus poussée du bois	2	Oui
<b>Action 3 : Développement des filières bois énergie</b>	3.3.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire du bois énergie	1	Oui
	3.3.2 Développement de la gestion durable de la ressource bois énergie	1	Oui
	3.3.3 Organisation des filières bois énergie	1	Oui
	3.3.4 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le bois énergie	1	Oui
<b>Action 4 : Développement des filières PFNL</b>	3.4.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire	1	Oui
	3.4.2 Maîtrise de la gestion des ressources et augmentation de la production	2	Oui
	3.4.3 Promotion et appui à la transformation et à la commercialisation	3	Oui
	3.4.4 Organisation et structuration des acteurs	2	Oui
	3.4.5 Développement de la filière Bambou au Cameroun	3	Oui

Désignation du programme 4 : Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur			
Désignation des actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, 4 ou 5)	Activité prioritaire (oui ou non)
<b>Action 1 : Gestion stratégique du sous-secteur</b>	4.1.1. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie FF	1	Oui
	4.1.2. Planification et programmation sous-sectorielle	1	Oui
	4.1.3. Mise en œuvre de la stratégie de communication	2	Oui
	4.1.4. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (MINFOF)	2	Oui
	4.1.5. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SG)	1	Oui
	4.1.6. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SETAT)	1	Oui
<b>Action 2 : Coopération, partenariats et suivi des programmes</b>	4.2.1. Suivi des engagements internationaux (Comités, Fora internationaux, missions statutaires)	2	Oui
	4.2.2. Développement de partenariats et financements nouveaux	3	Oui
	4.2.3. Coordination de la coopération et du partenariat	2	Oui
	4.2.4. Suivi évaluation du sous-secteur	2	Oui
	4.2.5. Coordination nationale des activités de la COMIFAC	2	Oui
<b>Action 3 : Gestion des Ressources Humaines (GRH)</b>	4.3.1. Développement des ressources humaines du sous-secteur (inclus cellule de traduction)	1	Oui
	4.3.2. Gestion des personnels de l'administration forestière	1	Oui
	4.3.3. Promotion de l'action sociale et lutte contre le VIH et le SIDA	1	Oui
	4.3.4. Réalisation d'un système de communication électronique avec work flow pour la gestion de l'information des personnels du MINFOF	2	Oui
	4.3.5. Assainissement des fichiers-soldes	2	Oui
	4.3.6. Salaires des personnels du MINFOF	2	Oui
	4.3.7. Modernisation des écoles de formation sous-tutelle du MINFOF	2	Oui
<b>Action 4 : Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires</b>	4.4.1. Gestion financière	1	Oui
	4.4.2. Gestion des infrastructures et ressources matérielles	2	Oui
	4.4.3. Gestion informatisée du courrier et de la documentation	2	Oui
	4.4.4. Mise à jour des TIC	2	Oui
<b>Action 5 : Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur</b>	4.5.1. Evaluation des performances des services du MINFOF	3	Oui
	4.5.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le sous-secteur	1	Oui
	4.5.3. Promotion et vulgarisation de la culture juridique	2	Oui

### VI.4.2. Planification quinquennale des activités des programmes

Tableau 6 - Planification quinquennale des activités du programme 1 (en millions de FCFA)

Actions	Activités listées	2013		2014		2015		2016		2017		TOTAL FCFA
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	
<b>Action 1 : Aménagement des forêts</b>	Activité 1 : Suivi du couvert forestier	Rapports du suivi du couvert	272 000	Rapports du suivi du couvert	124 000	Rapports du suivi du couvert	139 000	Rapports du suivi du couvert	152 900	Rapports du suivi du couvert	168 190	<b>856 090</b>
	Activité 2 : Mise en œuvre du mécanisme REDD+	Rapports de la mise en œuvre	540 000	Rapports de la mise en œuvre	365 000	Rapports de la mise en œuvre	240 000	Rapports de la mise en œuvre	264 000	Rapport d'évaluation	290 400	<b>1 699 400</b>
	Activité 3 : Actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières	Plan actualisé	215 000	Rapports du suivi du couvert	20 000	Rapports du suivi du couvert	20 000	Rapports du suivi du couvert	22 000	Rapports du suivi du couvert	24 200	<b>301 200</b>
	Activité 4 : Gestion durable des forêts de mangroves	03 plans d'aménagement des forêts de mangroves	170 000	Rapports de suivi de la mise en œuvre des PA de mangroves	155 000	Rapports de suivi de la mise en œuvre des PA de mangroves	130 000	Rapports de suivi de la mise en œuvre des PA de mangroves	143 000	Rapports de suivi de la mise en œuvre des PA de mangroves	157 300	<b>755 300</b>
	Activité 5 : Identification et sécurisation des forêts du domaine permanent	Décrets de classement et titres fonciers	558 000	Décrets de classement et titres fonciers	305 000	Décrets de classement et titres fonciers	280 000	Décrets de classement et titres fonciers	82 500	Décrets de classement et titres fonciers	90 750	<b>1 316 250</b>
	Activité 6 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	Rapports de suivi des PA	2 402 000	Rapports de suivi des PA	2 397 000	Rapports de suivi des PA	2 331 000	Rapports de suivi des PA	2 564 100	Rapports de suivi des PA	2 820 510	<b>12 514 610</b>

	Activité 7 : Maîtrise des thématiques d'aménagement des forêts	Rapports de formation	60 000	Rapports de formation	50 000	Rapports de formation	50 000	Rapports de formation	55 000	Rapports de formation	60 500	<b>275 500</b>
<b>Action 2 : Approvisionnement légal des marchés</b>	Activité 1 : Edition des documents sécurisés	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	160 000	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	160 000	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	160 000	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	176 000	Rapports sur les statistiques documentaires de l'exploitation forestière	193 600	<b>849 600</b>
	Activité 2 : Attribution des titres d'exploitation	PV des comités interministériels	130 000	PV des comités interministériels	130 000	PV des comités interministériels	130 000	PV des comités interministériels	143 000	PV des comités interministériels	157 300	<b>690 300</b>
	Activité 3 : Mise en place de l'observatoire de la filière bois et autres produits	Rapport de mise en place de l'observatoire	70 000	Rapports de suivi	65 000	Rapports de suivi	65 000	Rapports de suivi	71 500	Rapport d'évaluation	78 650	<b>350 150</b>
	Activité 4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle	Rapports trimestriels de missions de contrôle	1 196 000	Rapports trimestriels de missions de contrôle	780 000	Rapports trimestriels de missions de contrôle	800 000	Rapports trimestriels de missions de contrôle	880 000	Rapports trimestriels de missions de contrôle	968 000	<b>4 624 000</b>
	Activité 5 : Mise en œuvre de l'APV-FLEGT	30% des titres avec certificats de légalité	342 000	40% des titres avec certificats de légalité	127 000	60% des titres avec certificats de légalité	102 000	75% des titres avec certificats de légalité	112 200	80% des titres avec certificats de légalité	123 420	<b>806 620</b>
	Activité 6 : Suivi des recettes forestières	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	20 000	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	20 000	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	20 000	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	22 000	Rapports de suivi des recouvrements des recettes forestières	24 200	<b>106 200</b>

	Activité 7 : Suivi du contentieux	Publications trimestrielles du sommier des infractions	143 000	Publications trimestrielles du sommier des infractions	143 000	Publications trimestrielles du sommier des infractions	143 000	Publications trimestrielles du sommier des infractions	157 300	Publications trimestrielles du sommier des infractions	173 030	<b>759 330</b>
<b>Action 3 : Gestion participative des ressources forestières</b>	Activité 1 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des ressources forestières	Rapports de sensibilisation	393 000	Rapports de sensibilisation	308 000	Rapports de sensibilisation	298 000	Rapports de sensibilisation	327 800	Rapports de sensibilisation	360 580	<b>1 687 380</b>
	Activité 2 : Attribution des forêts communautaires	Conventions définitives	259 200	Conventions définitives	209 200	Conventions définitives	205 200	Conventions définitives	225 720	Conventions définitives	248 292	<b>1 147 612</b>
	Activité 3 : Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion	Rapports de suivi	108 500	Rapports de suivi	50 000	Rapports de suivi	73 000	Rapports de suivi	80 300	Rapports de suivi	88 330	<b>400 130</b>
	Activité 4 : Renforcement des capacités des communes et des communautés dans la gestion des forêts communales et communautaires	Rapports de formation	147 000	Rapports de suivi évaluation	109 000	Rapports de formation	177 000	Rapports de suivi évaluation	194 700	Rapports de formation	214 170	<b>841 870</b>
	Activité 5 : Suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières	Rapports trimestriels de suivi	65 000	Rapports trimestriels de suivi	49 000	Rapports trimestriels de suivi	55 000	Rapports trimestriels de suivi	60 500	Rapports trimestriels de suivi	66 550	<b>296 050</b>

	Activité 6 : Mise en place d'une base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires	Rapport de mise en place de la base de données	240 000	Rapport de suivi	130 000	Rapport de suivi	30 000	Rapport de suivi-évaluation	33 000	Rapport de suivi-évaluation	36 300	<b>469 300</b>
<b>Action 4 : Reboisement et régénération des ressources forestière</b>	Activité 1 : Mise en place d'un programme national de développement des plantations	Rapport de lancement du programme	70 000	Rapport de mise en œuvre	26 000	Rapport de mise en œuvre	26 000	Rapport de mise en œuvre	28 600	Rapport de suivi-évaluation	31 460	<b>182 060</b>
	Activité 2 : Appui aux activités de reboisement	Procès-verbaux de réception des appuis	1 813 833	Procès-verbaux de réception des appuis	1 222 833	Procès-verbaux de réception des appuis	1 222 833	Procès-verbaux de réception des appuis	1 345 116	Procès-verbaux de réception des appuis	1 479 628	<b>7 084 243</b>
	Activité 3 : Création des banques de semences forestières	PV de réception des infrastructures	168 000	PV de réception des infrastructures	129 000	PV de réception des infrastructures	90 000	PV de réception des infrastructures	99 000	PV de réception des infrastructures	108 900	<b>594 900</b>
	Activité 4 : Mise en place du cadre réglementaire et incitatif	Textes réglementaires	9 000	Rapport de mise en œuvre de la réglementation	5 000	Rapport de mise en œuvre de la réglementation	5 000	Rapport de mise en œuvre de la réglementation	6 600	Rapport de mise en œuvre de la réglementation	7 260	<b>32 860</b>
<b>Salaires P1</b>			2 632 000		2 763 600		2 901 780		3 046 869		3 199 212	

Tableau 6 - Planification quinquennale des activités du programme 2 (en milliers de FCFA)

Actions	Activités listées	2013		2014		2015		2016		2017		Total
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	
<b>Action 1 : Aménagement des zones de chasse</b>	Activité 1 : Elaboration et validation des plans de gestion des zones de chasse	Au moins 3 plans de gestion élaborés et validés	62 000	Au moins 6 plans de gestion élaborés et validés	22 000	Au moins 9 plans de gestion élaborés et validés	22 000	Au moins 12 plans de gestion élaborés et validés	22 000	Au moins 15 plans de gestion élaborés et validés	22 000	<b>150 000</b>
	Activité 2 : Mise en œuvre des plans de gestion des zones de chasse	Au moins 2 plans de gestion mis en œuvre	70 000	Au moins 4 plans de gestion mis en œuvre	60 000	Au moins 6 plans de gestion mis en œuvre	35 000	Au moins 8 plans de gestion mis en œuvre	35 000	Au moins 10 plans mis en œuvre	30 000	<b>230 000</b>
	Activité 3 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de LAB dans les zones de chasse	Au moins 100 opérations coup de poing effectuées	280 000	Au moins 120 opérations coup de poing effectuées	300 000	Au moins 100 opérations coup de poing effectuées	265 000	Au moins 100 opérations coup de poing effectuées	265 000	Au moins 120 opérations coup de poing effectuées	300 000	<b>1410 000</b>
	Activité 4 : Création de nouvelles zones de chasse	1 zone de chasse nouvelle	70 000	2 zones de chasse nouvelles	75 000	3 zones de chasse nouvelles	70 000	4 zones de chasse nouvelles	75 000	5 zones de chasse nouvelles	70 000	<b>360 000</b>
<b>Action 2 : Valorisation des ressources fauniques</b>	Activité 1 : Organisation du commerce du gibier	Rapport d'étude Rapport annuel de la saison cynégétique	101 000	Texte réglement aire du commerce du gibier Rapport annuel de la saison cynégétique	56 000	Rapports de sensibilisation Rapport annuel de la saison cynégétique	56 000	Rapports de contrôle Rapport annuel de la saison cynégétique	20 000	Statistiques du commerce de gibier Rapport annuel de la saison cynégétique	20 000	<b>253 000</b>
	Activité 2 : Collecte	Arrêté des	35 000	Plan de	20 000	Rapport	15 000	Rapport	15 000	Au moins 2	15 000	<b>100 000</b>

	des recettes fiscales	finances		réorganisa tion du système de collecte		annuel de collecte des recettes		annuel de collecte des recettes		milliards collectés		
	Activité 3 : Appui à la gestion des redevances fauniques	-Rapports de mission -Au moins 20 % des 500 initiatives communautaires génératrices de revenus sont financées au bénéfice des populations	120 000	Rapports de mission Au moins 40 % des 500 initiatives communautaires génératrices de revenus sont financées au bénéfice des populations	120 000	Rapports de mission Au moins 60 % des 500 initiatives communautaires génératrices de revenus sont financées au bénéfice des populations	100 000	Rapports de mission Au moins 80 % des 500 initiatives communautaires génératrices de revenus sont financées au bénéfice des populations	100 000	Rapports de mission 100 % des 500 initiatives communautaires génératrices de revenus sont financées au bénéfice des populations	100 000	<b>540 000</b>
	Activité 4 : Suivi et mise en œuvre des activités de la CITES	Rapports de mission et de formation	120 000	Rapports de mission et de formation	75 000	Rapports de mission	95 000	Rapports de mission	25 000	Rapports de mission	25 000	<b>340 000</b>
	Activité 5 : Appui aux initiatives de valorisation de la faune	Rapports	215 000	Rapports	150 000	Rapports	55 000	Rapports	30 000	Rapports	30 000	<b>480 000</b>
<b>Action 3 : Création, sécurisation et aménagement</b>	Activité 1 : Création de nouvelles aires protégées	Textes 2 aires protégées créées	230 000	Textes 4 aires protégées créées	20 000	Textes 6 aires protégées créées	10 000		0		0	<b>260 000</b>

<b>des AP</b>	Activité 2 : Elaboration ou révision des plans d'aménagement des AP	4 plans d'aménage ment élaborés ou révisés	120 000	7 plans d'aménag ement élaborés ou révisés	130 000	7 plans d'aménage ment élaborés ou révisés	65 000	9 plans d'aménag ement élaborés ou révisés	60 000	11 plans d'aménag ement élaborés ou révisés	60 000	<b>435 000</b>
	Activité 3 : Mise en œuvre des plans d'aménagement des AP	-17 plans d'aménage ment mis en œuvre -1000 armes - 5000 uniformes, boussole, cyber tracker	19 509 500	19 plans d'aménag ement mis en œuvre -500 armes -2500 équipem ents individue l	14 661 000	19 plans d'aménage ment mis en œuvre -500 armes, Matériels de transport	15 323 500	19 plans d'aménag ement mis en œuvre -500 armes,	5 000 000	19 plans d'aménag ement mis en œuvre -500 armes 500 armes,	5 000 000	<b>59 494 000</b>
	Activité 4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de LAB dans les AP	Au moins 90 opérations coup de poing effectuées	2 015 300	Au moins 110 opérations coup de poing effectuées	1 305 300	Au moins 90 opérations coup de poing effectuées	1 255 300	Au moins 90 opérations coup de poing effectuées	1 000 000	Au moins 110 opérations coup de poing effectuées	1 000 000	<b>6 575 900</b>
	Activité 5 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence de Bouba Ndjidda	25% taux de sécurisation	610 000	50% taux de sécurisatio n	478 000	75% taux de sécurisation	373 000	90% taux de sécurisatio n	437 000	Au moins 95% taux de sécurisatio n	437 000	<b>2 335 000</b>
	Activité 6 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence des autres AP	15 AP sont sécurisées à 25%	695 000	20 AP sont sécurisées à 50%	650 000	23 AP sont sécurisées à 75%	650 000	25 AP sont sécurisées à 90%	665 000	30 AP sont sécurisées à 95% au moins	665 000	<b>3 325 000<sup>8</sup></b>

8 7 410 000 000 FCFA prévus pour l'année 2012

	Activité 7 : Mise en place des complexes transfrontaliers	Accords transfrontaliers Rapports d'activités	115 000	Accords transfrontaliers Rapports d'activités	50 000	Rapports d'activités	5 000	Rapports d'activités	5 000	Rapports d'activités	5 000	180 000
	Activité 8 : Construction et aménagement des bases-vie et des casernes	PV de réception des édifices	2 571 000	PV de réception des édifices	2 220 000	PV de réception des édifices	2 135 000	PV de réception des édifices	1 500 000	PV de réception des édifices	1 500 000	9 926 000
	Activité 9 : Mise en œuvre du programme d'enrichissement et de réintroduction dans les AP	Travaux préparatoires de réintroduction / enrichissement achevés pour 2 AP au moins	350 000	Essais de réintroduction / enrichissement des spécimens dans 2 AP témoins	1150 000	Essais de réintroduction / enrichissement des spécimens dans 4 AP témoins	500 000	(Ré)introduction / enrichissement dans 2 AP	670 000	(Ré)introduction / enrichissement dans 4 AP	670 000	3 340 000
	Activité 10 : Mise en place et développement des jardins zoologiques	Au moins 2 jardins zoologiques mis en place et au moins 2 développés	358 000	Au moins 3 jardins zoologiques mis en place et au moins 3 développés	383 000	Au moins 4 jardins zoologiques mis en place et au moins 4 développés	293 000	Au moins 5 jardins zoologiques mis en place et au moins 5 développés	275 000	Au moins 6 jardins zoologiques mis en place et au moins 6 développés	275 000	1 584 000
<b>Action 4 : Valorisation et promotion des AP</b>	Activité 1 : Développement des partenariats	Accords signés	70 000	Accords signés	6 000		0		0		0	76 000
	Activité 2 : Développement de l'écotourisme dans les AP	Au moins 100 000 visiteurs par an	370 000	Au moins 200 000 visiteurs par an	325 000	Au moins 300 000 visiteurs par an	280 000	Au moins 400 000 visiteurs par an	325 000	Au moins 500 000 visiteurs par an	325 000	1 625 000
<b>Action 5 : Développement</b>	Activité 1 : Développement de	Office créé	1 300 000	Mise en place des	950 000	Office fonctionnel	1 140 000	Office fonctionnelle	55 000	Office fonctionnelle	55 000	3 500 000

t institutionnel et financement durable des AP	l'office national des aires protégées			structures de gestion de l'office								
	Activité 2 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des AP	Texte d'élaboratio n du mécanisme	131 000	Au moins 5 milliards mobilisés	78 000	Au moins 8 milliards mobilisés	0	Au moins 10 milliards mobilisés	0	Au moins 15 milliards mobilisés	0	209 000
	Activité 3 : Formation et recyclage des professionnels de la faune et des AP	500 personnes formées ou recyclées	1 210 000	750 personnes formées ou recyclées	1 120 000	1000 personnes formées ou recyclées	860 000	1300 personnes formées ou recyclées	253 000	Au moins 1500 personnes formées ou recyclées	253 000	3 696 000
<b>Salaires P2</b>			1 810 000		1 900 500		1 995 525		2 095 301		2 200 066	10 001 392

Tableau 6 - Planification quinquennale des activités du programme 3 (en milliers de FCFA)

Actions		2013		2014		2015		2016		2017	
			Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
<b>Action 1 : Promotion des essences et commercialisation du bois</b>	3.1.1 Actualisation de la liste des essences de promotion	Liste des essences de promotion actualisée chaque année.	10 000	Liste des essences actualisée	15 000	Liste des essences actualisée	10 000	Liste des essences actualisée	10 000	Liste des essences actualisée	15 000
	3.1.2 Promotion des bois camerounais sur le plan national, régional, sous-régional et international	Rapports des activités de promotion	266 000	Rapports des activités de promotion	324 000	Rapports des activités de promotion	279 000	Rapports des activités de promotion	205 000	Rapports des activités de promotion	180 000
	3.1.3 Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB)	Statistiques de vente de bois au MIB	825 000	Statistiques de vente de bois au MIB	837 000	Statistiques de vente de bois au MIB	972 000	Statistiques de vente de bois au MIB	567 000	Statistiques de vente de bois au MIB	552 000
<b>Sous Total 3.1</b>			<b>1101000</b>		<b>1176000</b>		<b>1261000</b>		<b>782000</b>		<b>747000</b>
<b>Action 2 : Promotion de l'intensification de la transformation du bois</b>	3.2.1 Actualisation et mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois	Plan d'industrialisation	120 000	Rapports de mise en œuvre	175 000	Rapports de mise en œuvre	100 000	Rapports de mise en œuvre	150 000	Rapports de mise en œuvre	200 000
	3.2.2 Restructuration du centre de promotion du bois (CPB)	Schéma directeur du CPB disponible	605 000	Rapports de mise en œuvre	635 000	Rapports de mise en œuvre	435 000	Rapports de mise en œuvre	375 000	Rapports de mise en œuvre	375 000
	3.2.3 Appui aux établissements de formation	Rapports de livraison des équipements	260 000	Rapports de livraison des équipements	312 000	Rapports de livraison	210 000	Rapports de livraison des équipements	150 000	Rapports de livraison des équipements	100 000

	technique aux métiers du bois en équipements appropriés	techniques appropriés		s techniques appropriés		des équipements techniques appropriés		techniques appropriés		s techniques appropriés	
	3.2.4 Renforcement de capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	389 000	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	543 000	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	2 605 000	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	550 000	Rapports d'exécution de renforcement des capacités	550 000
	3.2.5 Cartographie des unités de transformation de bois	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	207 000	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	183 000	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	167 000	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	140 000	Fichier de catégorisation des UTB actualisé chaque année.	140 000
	3.2.6 Normalisation des procédés et produits bois	Projet de normes de transformation du bois.	273 000	Projet de normes de transformation du bois.	246 000	Mise en œuvre des normes de transformation du bois	266 000	Mise en œuvre des normes de transformation du bois	110 000	Mise en œuvre des normes de transformation du bois	100 000
	3.2.7 Recherche-Action sur la transformation plus poussée du bois	Conventions exécutées	213 000	Conventions exécutées	260 000	Conventions exécutées	205 000	Conventions exécutées	155 000	Conventions exécutées	160 000
<b>Sous Total 3.2</b>			<b>2 067 000</b>		<b>2 354 000</b>		<b>3 988 000</b>		<b>1 630 000</b>		<b>1 625 000</b>
<b>Action 3 : Développement des filières bois énergie</b>	3.3.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire	Cadre légal et réglementaire approprié	45 000	Rapport de sensibilisation du cadre légal et	45 000	Rapport de sensibilisation du	10 000	Rapport de sensibilisation du cadre légal et	20 000	Rapport de sensibilisation du cadre légal et	30 000

	du bois énergie			réglementaire approprié		cadre légal et réglementaire approprié		réglementaire approprié		réglementaire approprié	
	3.3.2 Développement de la gestion durable de la ressource bois énergie	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	150 000	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	350 000	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	450 000	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	550 000	Potentiel de la ressource bois énergie maîtrisé	600 000
	3.3.3 Organisation des filières bois énergie	Filières bois énergie professionnalisées	48 000	Filières bois énergie professionnalisées	38 000	Filières bois énergie professionnalisées	38 000	Filières bois énergie professionnalisées	38 000	Filières bois énergie professionnalisées	38 000
	3.3.4 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le bois énergie	Plan de communication sur le bois énergie mise en œuvre	40 000	Rapport de mise en œuvre	20 000	Rapport de mise en œuvre	20 000	Rapport de mise en œuvre	15 000	Rapport de mise en œuvre	15 000
<b>Sous Total 3.3</b>			<b>283 000</b>		<b>453 000</b>		<b>518 000</b>		<b>623 000</b>		<b>683 000</b>
<b>Action 4 : Développement des filières PFNL</b>	3.4.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire	Cadre légal et réglementaire régissant la valorisation des PFNL actualisé	45 000	Rapport de mise en œuvre	80 000	Rapport de mise en œuvre	55 000	Rapport de mise en œuvre	25 000	Rapport de mise en œuvre	30 000
	3.4.2 Maîtrise de la gestion des ressources et augmentation de la production	Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé Superficies PFNL plantées	65 000	Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé Superficies PFNL plantées	360 000	Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé Superficies PFNL plantées	365 000	Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé Superficies PFNL plantées	275 000	Potentiel de la ressource des PFNL maîtrisé Superficies PFNL plantées	230 000

						plantées					
	3.4.3 Promotion et appui à la transformation et à la commercialisation	Richesses et emplois générés par les PFNL	62 000	Richesses et emplois générés par les PFNL	628 000	Richesses et emplois générés par les PFNL	1 380 000	Richesses et emplois générés par les PFNL	315 000	Richesses et emplois générés par les PFNL	275 000
	3.4.4 Organisation et structuration des acteurs.	Filières des PFNL professionnalisées	15 000	Filières des PFNL professionnalisées	62 000	Filières des PFNL professionnalisées	67 000	Filières des PFNL professionnalisées	41 000	Filières des PFNL professionnalisées	37 000
	3.4.5 Développement de la filière Bambou au Cameroun	Filières Bambou organisées	29 000	Filières Bambou organisées	474 000	Filières Bambou organisées	248 000	Filières Bambou organisées	500 000	Filières Bambou organisées	600 000
<b>Sous Total 3.4</b>			<b>216 000</b>		<b>1 604 000</b>		<b>2 115 000</b>		<b>1 156 000</b>		<b>1 172 000</b>
<b>Salaires P3</b>			<b>900 000</b>		<b>945 000</b>		<b>992 250</b>		<b>1 041 862</b>		<b>1 093 955</b>
<b>Total Programme 3</b>			<b>4 567 000</b>		<b>6 532 000</b>		<b>8 874 250</b>		<b>5 232 862</b>		<b>5 320 955</b>

Tableau 6 - Planification quinquennale des activités du programme 4 (en milliers de FCFA)

Actions	Activités listées	2013		2014		2015		2016		2017	
		Extrants Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts	Extrants planifiés	Coûts	Extrant Planifiés	Coûts	Extrants Planifiés	Coûts
<b>Action 1 : Gestion stratégique du sous-secteur</b>	4.1.1. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie FF	Rapports annuels d'avancement /d'exécution de la stratégie FF	152 000	Rapports annuels d'avancement/d' exécution de la stratégie FF	250 000	Rapports annuels d'avancement/d' exécution de la stratégie FF	250 000	Rapports annuels d'avancement/ d'exécution de la stratégie FF	217 333	Rapports annuels d'avancement/d' exécution de la stratégie FF	217 333
	4.1.2. Planification et programmation sous-sectorielle	-Note de politique -PAP actualisé -CDMT actualisé	57 000	-Note de politique -PAP actualisé -CDMT actualisé	57 000	-Note de politique -PAP actualisé -CDMT actualisé	57 000	-Note de politique -PAP actualisé -CDMT actualisé	57 000	-Note de politique -PAP actualisé -CDMT actualisé	57 000
	4.1.3. Mise en œuvre de la stratégie de communication	Rapport annuel d'avancement/ d'exécution	134 000	Rapport annuel d'avancement/d' exécution	130 000	Rapport annuel d'avancement/d' exécution	114 000	Rapport annuel d'avancement/ d'exécution	126 000	Rapport annuel d'avancement/d' exécution	126 000
	4.1.4. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (MINFOF)	Rapport de rendement des activités	146 000	Rapport de rendement des activités	228 500	Rapport de rendement des activités	228 500	Rapport de rendement des activités	201 000	Rapport de rendement des activités	201 000
	4.1.5. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SG)	Rapport de rendement des activités	75 000	Rapport de rendement des activités	90 000	Rapport de rendement des activités	90 000	Rapport de rendement des activités	85 000	Rapport de rendement des activités	85 000

	4.1.6. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SETAT)	Rapport de rendement des activités	48 000	Rapport de rendement des activités	105 000	Rapport de rendement des activités	105 000	Rapport de rendement des activités	102 666	Rapport de rendement des activités	102 666
<b>Action 2 : Coopération, partenariats et suivi des programmes</b>	4.2.1. Suivi des engagements internationaux (Comités, Fora internationaux, missions statutaires)	-Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT, ...) -Rapports des sessions de rencontres sous régionales et internationales -Paievements des contributions statutaires	522 000	-Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT...) -Rapports des sessions de rencontres sous régionales et internationales -Paievements des contributions statutaires	537 000	-Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT, ...) -Rapports des sessions de rencontres sous régionales et internationales -Paievements des contributions statutaires	537 000	-Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT, ...) -Rapports des sessions de rencontres sous régionales et internationales -Paievements des contributions statutaires	532 000	-Rapports de suivi Participation aux rencontres statutaires (COMIFAC, OIBT, ...) -Rapports des sessions de rencontres sous régionales et internationales -Paievements des contributions statutaires	532 000
	4.2.2. Développement de partenariats et financements nouveaux	Rapports d'activités/ financements mobilisés	101 000	Rapports d'activités/ financements mobilisés	75 000	Rapports d'activités/ financements mobilisés	74 000	Rapports d'activités/ financements mobilisés	58 333	Rapports d'activités/ financements mobilisés	58 333
	4.2.3. Coordination de la coopération et du partenariat	Rapport annuel de rendement des activités	49 000	Rapport annuel de rendement des activités	49 000	Rapport annuel de rendement des activités	49 000	Rapport annuel de rendement des activités	49 000	Rapport annuel de rendement des activités	49 000
	4.2.4. Suivi évaluation du sous-secteur	-Rapports trimestriels -Rapport annuel de rendement des activités	55 000	-Rapports trimestriels -Rapport annuel de rendement des activités	114 000	-Rapports trimestriels -Rapport annuel de rendement des activités	114 000	Rapports trimestriels -Rapport annuel de rendement des activités	94 333	-Rapports trimestriels -Rapport annuel de rendement des activités	94 333

	4.2.5. Coordination nationale des activités de la COMIFAC	-Rapports des sessions du forum national CEFDHAC -Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC -Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	115 000	-Rapports des sessions du forum national CEFDHAC -Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC -Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	105 000	-Rapports des sessions du forum national CEFDHAC -Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC -Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	105 000	-Rapports des sessions du forum national CEFDHAC -Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC -Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	108 333	-Rapports des sessions du forum national CEFDHAC -Rapports des sessions de sensibilisation sur le Plan de convergence de la COMIFAC -Rapports des sessions des comités nationaux COMIFAC	108 333
<b>Action 3 : Gestion des ressources humaines</b>	4.3.1. Développement des ressources humaines du sous-secteur (inclus cellule de traduction)	-Stratégie nationale de formation forestière -Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation	167 500	-Stratégie nationale de formation forestière -Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation	224 000	-Stratégie nationale de formation forestière -Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation	236 010	-Stratégie nationale de formation forestière -Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation	127 116	-Stratégie nationale de formation forestière -Rapports de mise en œuvre de la stratégie nationale de formation	127 116
	4.3.2. Gestion des personnels de l'administration forestière	Rapport annuel de la GRH	/	Rapport annuel de la GRH	/	Rapport annuels de la GRH	/	Rapport annuels de la GRH	/	Rapport annuels de la GRH	/
	4.3.3. Promotion de l'action sociale et lutte contre le VIH et le SIDA	Rapport annuel d'activités sociales	195 000	Rapport annuel d'activités sociales	395 000	Rapport annuel d'activités sociales	115 000	Rapport annuel d'activités sociales	302 291	Rapport annuel d'activités sociales	302 291

	4.3.4. Réalisation d'un système de communication électronique avec workflow pour la gestion de l'information des personnels du MINFOF	-Rapport d'audit du réseau SIGIPES -Rapports de fonctionnement du système	36 575	-Rapport d'audit du réseau SIGIPES -Rapports de fonctionnement du système	36 575	-Rapport d'audit du réseau SIGIPES -Rapports de fonctionnement du système	36 575	-Rapport d'audit du réseau SIGIPES -Rapports de fonctionnement du système	36 575	-Rapport d'audit du réseau SIGIPES -Rapports de fonctionnement du système	36 575
	4.3.5. Assainissement des fichiers-soldes	-Rapport annuel de performances -Fichiers du personnel actualisés	21 000	-Rapport annuel de performances -Fichiers du personnel actualisés	21 000	-Rapport annuel de performances -Fichiers du personnel actualisés	21 000	-Rapport annuel de performances -Fichiers du personnel actualisés	21 000	-Rapport annuel de performances -Fichiers du personnel actualisés	21 000
	4.3.6. Modernisation des écoles de formation sous-tutelle du MINFOF	Rapports de rendement des activités	170 000	Rapports de rendement des activités	180 000	Rapports de rendement des activités	180 000	Rapports de rendement des activités	176 666	Rapports de rendement des activités	176 666
<b>Action 4 : Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires</b>	4.4.1. Gestion financière	-Application de la gestion budgétaire fonctionnelle -Rapports d'exécution du budget	785 000	-Application de la gestion budgétaire fonctionnelle -Rapports d'exécution du budget	659 000	-Application de la gestion budgétaire fonctionnelle -Rapports d'exécution du budget	399 000	-Application de la gestion budgétaire fonctionnelle -Rapports d'exécution du budget	614 333	-Application de la gestion budgétaire fonctionnelle -Rapports d'exécution du budget	614 333
	4.4.2. Gestion des infrastructures et ressources matérielles	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	2 175 000	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	475 000	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	475 000	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	1 041 666	Infrastructures du MINFOF fonctionnelles Fichier des ressources matérielles disponible et actualisé	1 041 666
	4.4.3. Gestion informatisée du courrier et de la documentation	Système d'archivage du courrier	244 000	Système d'archivage du courrier et de la documentation	256 000	Système d'archivage du courrier et de la documentation	318 000	Système d'archivage du courrier et de la documentation	272 666	Système d'archivage du courrier et de la documentation	272 666,5

		et de la documentation									
	4.4.4. Mise à jour des TIC	Services centraux et déconcentrés interconnectés	481 500	Services centraux et déconcentrés interconnectés	483 630	Services centraux et déconcentrés interconnectés	494 630	Services centraux et déconcentrés interconnectés	486 586	Services centraux et déconcentrés interconnectés	486 586
<b>Action 5 : Promotion de la bonne gouvernance dans le sous- secteur</b>	4.5.1. Evaluation des performances des services du MINFOF	Rapport de performance des services	34 000	Rapport de performance des services	43 000	Rapport de performance des services	43 000	Rapport de performance des services	40 000	Rapport de performance des services	40 000
	4.5.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le sous-secteur	-Rapports annuels de lutte contre la corruption -Guide de bonne pratique	100 000	-Rapports annuels de lutte contre la corruption -Guide de bonne pratique	80 000	-Rapports annuels de lutte contre la corruption -Guide de bonne pratique	80 000	-Rapports annuels de lutte contre la corruption -Guide de bonne pratique	86 666	-Rapports annuels de lutte contre la corruption -Guide de bonne pratique	86 666
	4.5.3. Promotion et vulgarisation de la culture juridique	Rapports du rendement des activités	112 000	Rapports du rendement des activités	126 580	Rapports du rendement des activités	126 580	Rapports du rendement des activités	121 236	Rapports du rendement des activités	121 236

### VI.4.3. Planification quinquennale du coût des programmes

Tableau 7 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme n°1 (en milliers de FCFA)

Programme : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière											
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Forêts											
Actions	Indicateurs	2013		2014		2015		2016		2017	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
<b>Action 1 : Aménagement des forêts</b>	Superficie sous aménagement	5 700 000 ha	4 217 000	6 085 000 ha	3 416 000	6 470 000 ha	3 190 000	6 870 000 ha	3 283 500	7 252 000 ha	3 611 850
<b>Action 2 : Approvisionnement légal des marchés</b>	Volume de bois légal mis en marché	2 500 000 m <sup>3</sup>	2 061 000	2 700 000 m <sup>3</sup>	1 425 000	2 900 000 m <sup>3</sup>	1 420 000	3 100 000 m <sup>3</sup>	1 562 000	3 300 000 m <sup>3</sup>	1 718 200
<b>Action 3 : Gestion participative des ressources forestières</b>	a- Superficie des forêts communales et communautaires en production	487 300 ha	1 212 700	628 000 ha	855 200	769 000 ha	838 200	909 300 ha	922 020	1 050 000 ha	1 014 222
	b- % des recettes issues de l'activité forestière, destinées aux communes et communautés et investies dans les projets de développement	18%		26%		34%		42%		50%	
<b>Action 4 : Reboisement et régénération des ressources forestières</b>	Superficie des surfaces de plantations	20 900 ha	2 060 833	22 100 ha	1 382 833	23 300 ha	1 343 833	24 500 ha	1 479 316	25 637 ha	1 627 248
<b>Salaires P1</b>			2 632 000		2 763 600		2 901 780		3 046 869		3 199 212
<b>Ensemble des actions</b>			<b>12 183 533</b>		<b>9 842 633</b>		<b>9 693 813</b>		<b>10 293 705</b>		<b>11 170 732</b>

Tableau 7 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme n°2 (en millions de FCFA)

Programme : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées											
Responsable de mise en œuvre : Direction de la Faune et des Aires Protégées											
Désignations des actions	Indicateurs	2013		2014		2015		2016		2017	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
<b>Action 1 : Aménagement des zones de chasse</b>	a- Nombre de plans de gestion élaborés b- Nombre de plans de gestion mis en œuvre	a- au moins 3	482	a- au moins 6	457	a- au moins 9	392	a- au moins 12	397	a- au moins 15	422
<b>Action 2 : Valorisation des ressources fauniques</b>	Valeur économique de la faune dans l'économie nationale	1 milliard	591	1,25 milliard	421	1,5 milliard	321	1,75 milliard	190	2 milliards	190
<b>Action 3 : Création, sécurisation et aménagement des aires protégées</b>	Superficie des AP sous aménagement	300 000 ha	26 573,8	325 000 ha	21 047,3	350 000 ha	20 609,8	375 000 ha	9 612	4 000 000 hectares	9 612
<b>Action 4 : Valorisation et promotion des AP</b>	Nombre de visiteurs dans les AP	100 000	440	200 000	331	300 000	280	400 000	325	500 000	325
<b>Action 5 : Développement institutionnel et financement durable des AP</b>	a- L'office national des AP est fonctionnel b- Volume de financement annuel de l'Office national des AP	a- office créé b- texte d'élaboration du mécanisme	2 641	a- structures de gestion b- au moins 5 milliards	2 148	a- office fonctionnel b- au moins 8 milliards	2 000	a-office fonctionnel b- au moins 10 milliards	308	a- office fonctionnel b- au moins 15 milliards mobilisés	308
<b>Salaires P2</b>			1 810		1 900		1 995		2 095		2 200
<b>Ensemble des actions</b>			<b>32 537</b>		<b>26 304</b>		<b>25 598</b>		<b>12 927</b>		<b>13 057</b>

Tableau 7 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme 3 (en milliers de FCFA)

Programme 3 : Valorisation des ressources forestières											
Responsable de mise en œuvre : Direction de la Promotion et de la Transformation et des Produits Forestiers											
Désignations des actions	Indicateurs	2013		2014		2015		2016		2017	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
Action 1 - Promotion des essences et commercialisation du bois	Volume des essences de promotion commercialisé	2 500 000 m <sup>3</sup>	1 101 000	2 700 000 m <sup>3</sup>	1 176 000	2 900 000 m <sup>3</sup>	1 261 000	3 100 000 m <sup>3</sup>	782 000	3 300 000 m <sup>3</sup>	747 000
	Volume de bois vendu sur le marché intérieur	200 000 m <sup>3</sup>		400 000 m <sup>3</sup>		600 000 m <sup>3</sup>		800 000 m <sup>3</sup>		1 000 000 m <sup>3</sup>	
Action 2 - Promotion de l'intensification de la transformation du bois	Pourcentage d'augmentation du rendement matière en usine	33%	2 076 000	36%	2 354 000	39%	3 988 000	42%	1 630 000	45%	1 625 000
	Nombre d'artisans formés par an	440		830		1 220		1 610		2 000	
Action 3 - Développement des filières bois-énergie	Quantité de bois-énergie mis sur les marchés	14 millions m <sup>3</sup> de bois de feu et 260.000 m <sup>3</sup> charbon de bois	283 000	16 millions M <sup>3</sup> de bois de feu et 320.000 M <sup>3</sup> bois charbon	453 000	18 millions M <sup>3</sup> de bois de feu et 380.000 M <sup>3</sup> bois de charbon	518 000	20 millions M <sup>3</sup> bois de feu et 440.000 M <sup>3</sup> bois de charbon	623 000	22 millions M <sup>3</sup> de bois de feu et 260.000 M <sup>3</sup> bois de charbon	683 000
Action 4 - Développement des filières PFNL	Valeur des PFNL exportés	13,6 milliards	216 000	15,2 milliards	1 604 000	17,8 milliards	2 115 000	18,4 milliards	1 156 000	20 milliards	1 172 000
	Valeur des PFNL mis sur le marché local	18,6 milliards		20,2 milliards		21,8 milliards		23,4 milliards		25 milliards	
Salaires P3			900 000		945 000		992 250		1 041 862		1 093 955
Ensemble des actions			4 567 000		6 532 000		8 874 250		5 232 862		5 320 955

Tableau 7 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût du programme 4 (en milliers de FCFA)

Programme 4 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE FORESTIERE ET FAUNIQUE											
Responsable de mise en œuvre : Directeur des Affaires Générales											
Désignations des actions	Indicateurs	2013		2014		2015		2016		2017	
		Cible	Coût (en milliers de FCFA)	Cible	Coût (en milliers de FCFA)	Cible	Coût (en milliers de FCFA)	Cible	Coût (en milliers de FCFA)	Cible	Coût (en milliers de FCFA)
<b>Action 1</b>	Nombre de sessions des instances de pilotages tenues	11	612 000	11	860 500	11	844 500	11	789 000	11	789 000
<b>Action 2</b>	Volume des financements mobilisés par an (publics interne et externe, et PPP)	150	842 000	150	880 000	150	879 000	150	842 000,5	150	842 000,5
<b>Action 3</b>	Satisfaire les besoins du sous-secteur en ressources humaines compétentes	60	590 075	60	856 575	60	588 585	100	663 650	100	663 650
<b>Action 4</b>	Taux de consommation des crédits budgétaires alloués	75	3 685 500	75	1 873 630	75	1 686 630	100	2 415 253	100	2 415 253
<b>Action 5</b>	Niveau des activités informelles dans le sous-secteur	30	245 420	10	249 580	10	249 580	10	248 193	10	248 193
<b>Salaires P4</b>			1 200 000		1 260 000		1 323 000		1 389 150		1 458 607,5
<b>Ensemble des actions</b>			<b>7 174 995</b>		<b>5 980 285</b>		<b>5 571 295</b>		<b>6 347 247</b>		<b>6 416 704</b>

#### VI.4.4. Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût de l'ensemble des programmes

Tableau 8 - Plan d'Actions Prioritaires : Planification quinquennale du coût de l'ensemble des programmes (en millions de FCFA)

Synthèse stratégique : Renforcer la contribution de la forêt et de la faune à l'économie nationale											
Désignations des programmes	Indicateurs	2013		2014		2015		2016		2017	
		Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût	Cible	Coût
Programme T1	Recettes directes de la gestion forestière	19 342	12 183 533	20 575	9 842 633	21 808	9 693 813	23 041	10 293 705	24 274	11 170 732
Programme T2	Contribution aux recettes fiscales sous-sectorielles	6%	32 537 800	7%	26 304 800	8%	25 598 325	9%	12 927 301	10%	13 057 066
Programme T3	Nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL	54 000	4 567 000	58	6 532 000	62 000	8 874 250	66 000	5 232 862,5	70 000	5 320 955
Programme Support	Niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur	54%	7 174 995	70%	5 980 285	80%	5 571 295	90%	6 347 247	100%	6 416 704
Ensemble des programmes			56 463 328		48 659 718		49 737 683		34 801 115		35 965 458

## VI.5. Elaboration du plan de financement

### VI.5.1. Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des activités

<b>Programme 1 :</b>		<b>Aménagement et renouvellement de la ressource forestière</b>				
Objectifs:		<b>Gérer durablement les forêts</b>				
Coût total du programme:		<b>53 184 416 450 FCFA</b>				
Responsable de mise en œuvre:		<b>Direction des Forêts</b>				
Montant par source de financement et par année (en Fcfa)						
Désignation	Source de financement	2013	2014	2015	2016	2017
Action 1/ Activité 1 : Suivi du couvert forestier	RI/O F	6 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	RI/S	146 000 000	67 000 000	107 000 000	120 900 000	136 190 000
	RE	120 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>272 000 000</b>	<b>124 000 000</b>	<b>139 000 000</b>	<b>152 900 000</b>	<b>168 190 000</b>
Action 1/Activité 2 : Mise en œuvre du mécanisme REDD+	RE	540 000 000	365 000 000	240 000 000	264 000 000	290 400 000
	<b>Total financement :</b>	<b>540 000 000</b>	<b>365 000 000</b>	<b>240 000 000</b>	<b>264 000 000</b>	<b>290 400 000</b>
Action1/ Activité 3 : Actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières	RI/O F	15 000 000	0	20 000 000	0	0
	RI/S	150 000 000	20 000 000	0	22 000 000	24 200 000
	RE	50 000 000	0	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>215 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>24 200 000</b>
Action 1/ Activité 4 : Gestion durable des forêts de mangroves	RI/S	120 000 000	155 000 000	0	43 000 000	57 300 000
	RE	50 000 000	0	130 000 000	100 000 000	100 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>170 000 000</b>	<b>155 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>143 000 000</b>	<b>157 300 000</b>
Action 1/ Activité 5 : Identification et sécurisation des forêts du domaine permanent	RI/O F	9 000 000	9 000 000	10 000 000	0	0
	RI/O BIP	250 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0
	RI/S	224 000 000	171 000 000	145 000 000	57 500 000	65 750 000
	RE	75 000 000	75 000 000	75 000 000	25 000 000	25 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>558 000 000</b>	<b>305 000 000</b>	<b>280 000 000</b>	<b>82 500 000</b>	<b>90 750 000</b>
Action 1/ Activité 6 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	RI/O F	2 184 000 000	2 176 000 000	2 176 000 000	2 409 100 000	2 665 510 000
	RI/S	95 000 000	115 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000
	RE	123 000 000	106 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 402 000 000</b>	<b>2 397 000 000</b>	<b>2 331 000 000</b>	<b>2 564 100 000</b>	<b>2 820 510 000</b>

Action 1/ Activité 7 : Maîtrise des thématiques d'aménagement des forêts	RI/S	0	20 000 000	20 000 000	25 000 000	30 500 000
	RE	60 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>60 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>60 500 000</b>
Action 2/ Activité 1 : Edition des documents sécurisés	RI/S	160 000 000	160 000 000	160 000 000	176 000 000	193 600 000
	<b>Total financement :</b>	<b>160 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>176 000 000</b>	<b>193 600 000</b>
Action 2/ Activité 2 : Attribution des titres d'exploitation	RI/S	130 000 000	130 000 000	130 000 000	143 000 000	157 300 000
	<b>Total financement :</b>	<b>130 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>143 000 000</b>	<b>157 300 000</b>
Action 2/ Activité 3 : Mise en place de l'observatoire de la filière bois et autres produits	RE	70 000 000	65 000 000	65 000 000	71 500 000	78 650 000
	<b>Total financement :</b>	<b>70 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>71 500 000</b>	<b>78 650 000</b>
Action 2/ Activité 4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle	RI/O F	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000
	RIS	530 000 000	520 000 000	540 000 000	620 000 000	708 000 000
	RE	406 000 000	0	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>1 196 000 000</b>	<b>780 000 000</b>	<b>800 000 000</b>	<b>880 000 000</b>	<b>968 000 000</b>
Action 2 / Activité 5 : Mise en œuvre de l'APV-FLEGT	RI/O F	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
	RI/S	35 000 000	55 000 000	55 000 000	70 200 000	81 420 000
	RE	295 000 000	60 000 000	35 000 000	30 000 000	30 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>342 000 000</b>	<b>127 000 000</b>	<b>102 000 000</b>	<b>112 200 000</b>	<b>123 420 000</b>
Action 2/ Activité 6 : Suivi des recettes forestières	RI/S	10 000 000	10 000 000	10 000 000	12 000 000	14 200 000
	RE	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>24 200 000</b>
Action 2/ Activité 7 : Suivi du contentieux	RI/O BIP	143 000 000	0	0	157 300 000	0
	RI/S	0	143 000 000	143 000 000	0	173 030 000
	<b>Total financement :</b>	<b>143 000 000</b>	<b>143 000 000</b>	<b>143 000 000</b>	<b>157 300 000</b>	<b>173 030 000</b>
Action 3/ Activité 1 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des ressources forestières	RI/S	60 000 000	65 000 000	50 000 000	60 000 000	65 000 000
	RE	333 000 000	243 000 000	248 000 000	267 800 000	295 580 000
	<b>Total financement :</b>	<b>393 000 000</b>	<b>308 000 000</b>	<b>298 000 000</b>	<b>327 800 000</b>	<b>360 580 000</b>
Action 3/ Activité 2 : Attribution des forêts communautaires	RI/O F	9 000 000	0	5 000 000	5 000 000	9 000 000
	RI/S	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	RE	200 200 000	159 200 000	150 200 000	170 720 000	189 292 000
	<b>Total financement :</b>	<b>259 200 000</b>	<b>209 200 000</b>	<b>205 200 000</b>	<b>225 720 000</b>	<b>248 292 000</b>
Action 3/ Activité 3 : Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion	RI/O F	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	RI/O BIP	40 500 000	0	23 000 000	30 300 000	38 330 000
	RE	53 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000

	<b>Total financement :</b>	<b>108 500 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>73 000 000</b>	<b>80 300 000</b>	<b>88 330 000</b>
Action 3/ Activité 4 : Renforcement des capacités des communes et des communautés dans la gestion des forêts communales et communautaires	RI/S	8 000 000	6 000 000	24 000 000	34 000 000	41 000 000
	RE	139 000 000	103 000 000	153 000 000	160 700 000	173 170 000
	<b>Total financement :</b>	<b>147 000 000</b>	<b>109 000 000</b>	<b>177 000 000</b>	<b>194 700 000</b>	<b>214 170 000</b>
Action 3/ Activité 5 : Suivi de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières	RI/S	65 000 000	49 000 000	55 000 000	60 500 000	66 550 000
	<b>Total financement :</b>	<b>65 000 000</b>	<b>49 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>60 500 000</b>	<b>66 550 000</b>
Action 3/ Activité 6 : Mise en place d'une base de données dynamique et interactive sur les forêts communautaires	RE	240 000 000	130 000 000	30 000 000	33 000 000	36 300 000
	<b>Total financement :</b>	<b>240 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>33 000 000</b>	<b>36 300 000</b>
Action 4/ Activité 1 : Mise en place d'un programme national de développement des plantations	RI/S	40 000 000	12 000 000	12 000 000	14 600 000	17 460 000
	RE	30 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>70 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>28 600 000</b>	<b>31 460 000</b>
Action 4/ Activité 2 : Appui aux activités de reboisement	RI/O F	19 000 000	9 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000
	RI/S	1 035 333 000	563 833 000	553 833 000	676 116 000	810 628 000
	RE	759 500 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>1 813 833 000</b>	<b>1 222 833 000</b>	<b>1 222 833 000</b>	<b>1 345 116 000</b>	<b>1 479 628 000</b>
Action 4/ Activité 3 : Création des banques de semences forestières	RI/S	168 000 000	129 000 000	90 000 000	99 000 000	108 900 000
	<b>Total financement :</b>	<b>168 000 000</b>	<b>129 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>99 000 000</b>	<b>108 900 000</b>
Action 4/ Activité 4 : Mise en place du cadre réglementaire et incitatif	RE	9 000 000	5 000 000	5 000 000	6 600 000	7 260 000
	<b>Total financement :</b>	<b>9 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>7 260 000</b>
Salaires P1		2 632 000 000	2 763 600 000	2 901 780 000	3 046 869 000	3 199 212 450
<b>Total financement des activités</b>		<b>12 183 533 000</b>	<b>9 842 633 000</b>	<b>9 693 813 000</b>	<b>10 293 705 000</b>	<b>11 170 732 450</b>

Tableau 9 - Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des activités du programme 2

Programme 2 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées		<i>RIS : 300 000 000 /an</i>				
Objectifs : Gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées		<i>RIO : 4 000 000 000</i>				
Coût total du programme : 110 425 292 563 FCFA		<i>RE : FTNS Lobéké 65 000 000 /an</i>				
Responsable de mise en œuvre : Direction de la Faune et des Aires Protégées						
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2013	2014	2015	2016	2017
Action 1/Activité 1 : Elaboration et validation des plans de gestion des zones de chasse	RI/O F	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	RI/S	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
	RE	40 000 000	0	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>62 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>22 000 000</b>
Action 1/Activité 2 : Mise en œuvre des plans de gestion des zones de chasse	RI/S	30 000 000	35 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	RE	40 000 000	25 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>70 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>35 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Action 1/Activité 3 : Mise en œuvre de la stratégie nationale LAB dans les zones de chasse	RI/O F	280 000 000	300 000 000	265 000 000	265 000 000	300 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>280 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>300 000 000</b>
Action 1/Activité 4 : Création de nouvelles zones de chasse	RE	70 000 000	75 000 000	70 000 000	75 000 000	70 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>70 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>70 000 000</b>
Action 2/Activité 1 : Organisation du commerce du gibier	RI/S	51 000 000	51 000 000	51 000 000	15 000 000	15 000 000
	RE	50 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>101 000 000</b>	<b>56 000 000</b>	<b>56 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
Action 2/Activité 2 : Collecte des recettes fiscales	RI/S	10 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	RE	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Action 2/Activité 3 : Appui à la gestion des redevances fauniques	RI/O BIP	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	RI/S	5 000 000	5 000 000	0	0	0
	RE	15 000 000	15 000 000	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>120 000 000</b>	<b>120 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Action 2/Activité 4 : Suivi et mise en œuvre des activités de la CITES	RE	120 000 000	75 000 000	95 000 000	25 000 000	25 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>120 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>95 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
Action 2/Activité 5 :	RI/O BIP	85 000 000	70 000 000	0	0	0

Appui aux initiatives de valorisation de la faune	RE	130 000 000	80 000 000	55 000 000	30 000 000	30 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>215 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
Action 3/Activité 1 : Création de nouvelles aires protégées	RI/S	115 000 000	10 000 000	0	0	0
	RE	115 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>230 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Action 3/Activité 2 : Elaboration ou révision des plans d'aménagement des AP	RI/S	40 000 000	65 000 000	0	0	0
	RE	80 000 000	65 000 000	65 000 000	60 000 000	60 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>120 000 000</b>	<b>130 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
Action 3/Activité 3 : Mise en œuvre des plans d'aménagement des AP	RI/O F	148 000 000	61 000 000	56 000 000	0	0
	RI/O BIP	17 886 500 000	13 265 000 000	14 015 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
	RI/S	135 000 000	165 000 000	60 000 000	0	0
	RE	1 340 000 000	1 170 000 000	1 192 500 000	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>19 509 500 000</b>	<b>14 661 000 000</b>	<b>15 323 500 000</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>5 000 000 000</b>
Action 3/Activité 4 : Mise en œuvre de la stratégie nationale LAB dans les AP	RI/O F	1 781 800 000	1 076 800 000	1 051 800 000	900 000 000	900 000 000
	RI/O BIP	100 000 000	100 000 000	75 000 000	0	0
	RE	133 500 000	128 500 000	128 500 000	100 000 000	100 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 015 300 000</b>	<b>1 305 300 000</b>	<b>1 255 300 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
Action 3/Activité 5 : Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence de Bouba Ndjidda	RI/O F	300 000 000	0	0	0	0
	RI/O BIP	234 000 000	418 000 000	373 000 000	437 000 000	437 000 000
	RE	76 000 000	60 000 000	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>610 000 000</b>	<b>478 000 000</b>	<b>373 000 000</b>	<b>437 000 000</b>	<b>437 000 000</b>
Action 3/Activité 6 : Mise en œuvre du plan d'action d'urgence dans les autres AP	RI/S	80 000 000	50 000 000	50 000 000	65 000 000	65 000 000
	RE	615 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>695 000 000</b>	<b>650 000 000</b>	<b>650 000 000</b>	<b>665 000 000</b>	<b>665 000 000</b>
Action 3/Activité 7 : Mise en place des complexes transfrontaliers	RI/O F	115 000 000	30 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	RE	0	20 000 000	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>115 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
Action 3/ Activité 8 : Construction et aménagement des bases-vie et des casernes	RI/O F	591 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	RI/O BIP	1 980 000 000	2 120 000 000	2 085 000 000	1 450 000 000	1 450 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 571 000 000</b>	<b>2 220 000 000</b>	<b>2 135 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>
Action 3/Activité 9 : Mise en œuvre du programme	RE	350 000 000	1 150 000 000	500 000 000	670 000 000	670 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>350 000 000</b>	<b>1 150 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>670 000 000</b>	<b>670 000 000</b>

d'enrichissement et réintroduction dans les AP						
Action 3/Activité 10 : Mise en place et développement des jardins zoologiques	RI/O F	303 000 000	93 000 000	93 000 000	75 000 000	75 000 000
	RI/O BIP	15 000 000	100 000 000	0	0	0
	RI/S	40 000 000	65 000 000	0	0	0
	RE	0	125 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>358 000 000</b>	<b>383 000 000</b>	<b>293 000 000</b>	<b>275 000 000</b>	<b>275 000 000</b>
Action 4/ Activité 1 : Développement des partenariats	RI/O BIP	35 000 000	0	0	0	0
	RI/S	10 000 000	6 000 000	0	0	0
	RE	25 000 000	0	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>70 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Action 4/Activité 2 : Développement de l'écotourisme dans les AP	RI/O BIP	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000
	RI/S	0	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000
	RE	130 000 000	75 000 000	40 000 000	75 000 000	75 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>370 000 000</b>	<b>325 000 000</b>	<b>280 000 000</b>	<b>325 000 000</b>	<b>325 000 000</b>
Action 5/Activité 1 : Développement de l'office national des aires protégées	RI/O F	1 000 000 000	200 000 000	600 000 000	0	0
	RI/O BIP	210 000 000	660 000 000	450 000 000	0	0
	RE	90 000 000	90 000 000	90 000 000	55 000 000	55 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>950 000 000</b>	<b>1 140 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>55 000 000</b>
Action 5/Activité 2 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des AP	RI/O F	61 000 000	0	0	0	0
	RI/S	0	28 000 000	0	0	0
	RE	70 000 000	50 000 000	0	0	0
	<b>Total financement :</b>	<b>131 000 000</b>	<b>78 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Action 5/ Activité 3 : Formation et recyclage des professionnels de la faune et des AP	RI/O F	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
	RI/S	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	RE	1 040 000 000	950 000 000	690 000 000	83 000 000	83 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>1 210 000 000</b>	<b>1 120 000 000</b>	<b>860 000 000</b>	<b>253 000 000</b>	<b>253 000 000</b>
Salaires P2		1 810 000 000	1 900 500 000	1 995 525 000	2 095 301 250	2 200 066 313
<b>Total financement des activités</b>		<b>32 537 800 000</b>	<b>26 304 800 000</b>	<b>25 598 325 000</b>	<b>12 927 301 000</b>	<b>13 057 066 000</b>

Programme 3:		VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES				
Objectifs :		Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non-ligneuses				
Coût total du programme :		30 527 068 125 FCFA				
Responsable de mise en œuvre :		DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS (DPT)				
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2013	2014	2015	2016	2017
3.1.1 Actualisation de la liste des essences de promotion	FSDf	5 000	7 000	5 000	5 000	7 000
	FC	5 000	8 000	5 000	5 000	8 000
3.1.2 Promotion des bois camerounais sur le plan national, régional, sous-régional et international	BF	50 000	40 000	50 000	37 000	37 000
	BIP	0	23 000	0	0	0
	FSDf	64 000	100 000	90 000	43 000	38 000
	FC	152 000	161 000	139 000	125 000	105 000
3.1.3 Organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB)	BF	10 000	5 000	5 000	10 000	10 000
	BIP	380 000	382 000	500 000	250 000	250 000
	FSDf	185 000	200 000	167 000	157 000	142 000
	FC	250 000	250 000	300 000	150 000	150 000
Sous-total 3.1		1 101 000	1 176 000	1 261 000	782 000	747 000
3.2.1 Actualisation et mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois	FSDf	20 000	40 000	35 000	50 000	50 000
	FC	100 000	135 000	65 000	100 000	150 000
3.2.2 Restructuration du centre de promotion du bois (CPB)	BIP	250 000	310 000	260 000	250 000	225 000
	FC	355 000	325 000	175 000	125 000	150 000
3.2.3 Appui aux établissements de formation technique aux métiers du bois en équipements appropriés	BF	10 000	0	0	0	0
	BIP	200 000	307 000	205 000	100 000	75 000
	FC	50 000	5 000	5 000	50 000	25 000
3.2.4 Renforcement de capacités techniques et	BF	30 000	32 000	30 000	15 000	15 000

matérielles des industriels et des artisans de bois	BIP	64 000	185 000	1170000	185 000	85 000
	FSDf	5 000	5 000	5 000	8 000	3 000
	FC	290 000	321 000	1400000	342 000	447 000
3.2.5 Cartographie des unités de transformation de bois	BF	59 000	59 000	59 000	40 000	40 000
	FSDf	30 000	30 000	30 000	28 000	28 000
	FC	118 000	94 000	78 000	72 000	72 000
3.2.6 Normalisation des procédés et produits bois	FSDf	35 000	35 000	38 000	35 000	50 000
	FC	238 000	211 000	228 000	75 000	50 000
3.2.7 Recherche-Action sur la transformation plus poussée du bois	BF	6 000	7 000	7 000	3 000	3 000
	FSDf	75 000	38 000	48 000	20 000	30 000
	FC	132 000	215 000	150 000	132 000	127 000
Sous-total 3.2		2 067 000	2 354 000	3 988 000	1 630 000	1 625 000
3.3.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire du bois énergie	FSDf	20 000	10 000		5 000	5 000
	FC	25 000	35 000	10 000	15 000	25 000
3.3.2 Développement de la gestion durable de la ressource bois énergie	FSDf	0	37 000	130 000	100 000	150 000
	FC	150 000	313 000	320 000	450 000	450 000
3.3.3 Organisation des filières bois énergie	FSDf	15 000	20 000	18 000	18 000	20 000
	FC	33 000	18 000	20 000	20 000	18 000
3.3.4 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le bois énergie	FSDf	20 000	10 000	10 000	7 000	8 000
	FC	20 000	10 000	10 000	8 000	7 000
Sous-total 3.3		283 000	453 000	518 000	623 000	683 000
3.4.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire	FSDf	13 000	28 000	26 000	10 000	10 000
	FC	32 000	52 000	29 000	15 000	20 000
3.4.2 Maîtrise de la gestion des ressources et augmentation de la production	BIP	30 000	180 000	125 000	150 000	100 000
	FSDf	10 000	52 000	50 000	50 000	55 000

	FC	25 000	128 000	190 000	75 000	75 000
3.4.3 Promotion et appui à la transformation et à la commercialisation	BF	0	42 000	25 000	10 000	10 000
	BIP	50 000	195 000	580 000	120 000	110 000
	FSDf		59 000	116 000	50 000	50 000
	FC	12 000	332 000	659 000	135 000	105 000
3.4.4 Organisation et structuration des acteurs	FSDf	5 000	20 000	20 000	10 000	8 000
	FC	10 000	42 000	47 000	31 000	29 000
3.4.5. Développement de la filière Bambou au Cameroun	FSDf	5 000	5 000	5 000	50 000	50 000
	FC	24 000	469 000	243 000	450 000	550 000
Sous-total 3.4		216 000	1 604 000	2 115 000	1 156 000	1 172 000
Salaires P3		900 000	945 000	992 250	1 041 862	1 093 955
<b>Total financement des actions</b>		<b>4 567 000</b>	<b>6 532 000</b>	<b>8 874 250</b>	<b>5 232 862</b>	<b>5 320 955</b>

<b>Programme :</b>	<b>Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur</b>					
<b>Objectifs :</b>	<b>Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur</b>					
<b>Coût total du programme :</b>	<b>31 490 524 500 FCFA</b>					
<b>Responsable de mise en œuvre :</b>	<b>Directeur des Affaires Générales</b>					
Montant par source de financement et par année						
Désignations	Sources de financement	2013	2014	2015	2016	2017
4.1.1. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie FF	1° RI/O F	152 000	60 000	60 000	47 333, 5	47 333, 5
	2° RI/O BIP	0	20 000	20 000	20 000	20 000
	3° RE	0	170 000	170 000	150 000	150 000
	Total financement :	152 000	250 000	250 000	217 333, 5	217 333, 5
4.1.2. Planification et programmation sous-sectorielle	1° RI/O F	57 000	57 000	57 000	57 000	57 000
	Total financement :	57 000	57 000	57 000	57 000	57 000
4.1.3. Mise en œuvre de la stratégie de communication	1° RI/O F	35 000	51 000	50 000	62 000	62 000
	2° RI/O BIP	36 000	20 000	15 000	15 000	15 000
	3° RI/S	18 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	4° RE	45 000	44 000	34 000	34 000	34 000
	Total financement :	134 000	130 000	114 000	126 000	126 000

4.1.4. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (MINFOF)	1° RI/O F	146 000	228 500	228 500	201 000	201 000
	Total financement :	146 000	228 500	228 500	201 000	201 000
4.1.5. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SG)	1° RI/O F	75 000	90 000	90 000	85 000	85 000
	Total financement :	75 000	90 000	90 000	85 000	85 000
4.1.6. Supervision, coordination et contrôle de la gestion durable des ressources forestières et fauniques (SETAT)	1° RIO F	48 000	105 000	105 000	102 666,5	102 666,5
	Total financement :	48 000	105 000	105 000	102 666,5	102 666,5
4.2.1. Suivi des engagements internationaux (Comités, Fora internationaux, missions statutaire)	1° RI/O F	320 000	335 000	335 000	330 000	330 000
	2° RI/S	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	3° RE	182 000	182 000	182 000	182 000	182 000
	Total financement :	522 000	537 000	537 000	532 000	532 000
4.2.2. Développement de partenariats et financements nouveaux	1° RI/O F	30 000	30 000	30 000	18 333,5	18 333,5
	2° RI/S	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	3° RE	51 000	25 000	24 000	20 000	20 000
	Total financement :	101 000	75 000	74 000	58 333,5	58 333,5
4.2.3. Coordination de la coopération et du partenariat	1° RI/O F	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
	Total financement :	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
4.2.4. Suivi évaluation du sous-	1° RI/O F	25 000	79 000	79 000	64 333,5	64 333,5

secteur	3° RE	30 000	35 000	35 000	30 000	30 000
	Total financement :	55 000	114 000	114 000	94 333,5	94 333,5
4.2.5. Coordination nationale des activités de la COMIFAC	1° RI/O F	115 000	105 000	105 000	108 333,5	108 333,5
	Total financement :	115 000	105 000	105 000	108 333,5	108 333,5
4.3.1. Développement des ressources humaines du sous-secteur (inclus cellule de traduction)	1° RI/O F	73 000	156 000	156 000	100 000	100 000
	3° RE	94 500	68 000	80 010	27 116	27 116
	Total financement :	167 500	224 000	236 010	127 116	127 116
4.3.2. Gestion des personnels de l'administration forestière	1° RI/O F	0	0	0	0	0
	Total financement :	0	0	0	0	0
4.3.3. Promotion de l'action sociale et lutte contre le VIH et le SIDA	1° RI/O F	195 000	230 000	115 000	302 291,5	302 291,5
	2° RI/S	0	80 000	0	0	0
	3° RE	0	85 000	0	0	0
	Total financement :	195 000	395 000	115 000	302 291,5	302 291,5
4.3.4. Réalisation d'un système de communication électronique avec work flow pour la gestion de l'information des personnels du MINFOF	1° RI/O F	0	0	0	0	0
	3° RE	36 575	36 575	36 575	36 575	36 575
	Total financement :	36 575	36 575	36 575	36 575	36 575
4.3.5. Assainissement des fichiers-soldes	1° RI/O F	0	0	0	0	0
	3° RE	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
	Total financement :	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000

4.3.6. Modernisation des écoles de formation sous-tutelle du MINFOF	1° RI/O F	50 000	115 000	115 000	116 666,5	116 666,5
	3° RE	120 000	65 000	65 000	60 000	60 000
	Total financement :	170 000	180 000	180 000	176 666,5	176 666,5
4.4.1. Gestion financière	1° RI/O F	335 000	359 000	299 000	314 333,5	314 333,5
	3° RE	450 000	300 000	100 000	300 000	300 000
	Total financement :	785 000	659 000	399 000	614 333,5	614 333,5
4.4.2. Gestion des infrastructures et ressources matérielles	1° RI/O F	140 000	165 000	165 000	180 000	180 000
	2° RI/O BIP	2 035 000	310 000	310 000	861 666,5	861 666,5
	Total financement :	2 175 000	475 000	475 000	1 041 666,5	1 041 666,5
4.4.3. Gestion informatisée du courrier et de la documentation	1° RI/O F	55 000	52 000	61 000	47 666,5	47 666,5
	2° RI/O BIP	5 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	3° RE	184 000	179 000	232 000	200 000	200 000
	Total financement :	244 000	256 000	318 000	272 666,5	272 666,5
4.4.4. Mise à jour des TIC	1° RI/O	0	0	0	0	0
	2° RI/O BIP	15 000	247 130	248 130	240 086,5	240 086,5
	3° RE	466 500	236 500	246 500	246 500	246 500
	Total financement :	481 500	483 630	494 630	486 586,5	486 586,5
4.5.1. Evaluation des performances des services du	1° RI/O	34 000	0	0	0	0
	2° RI/O BIP	0	43 000	43 000	40 000	40 000

MINFOF	Total financement :	34 000	43 000	43 000	40 000	40 000
4.5.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le sous-secteur	1° RI/O	100 000	80 000	80 000	86 666,5	86 666,5
	Total financement :	100 000	80 000	80 000	86 666,5	86 666,5
4.5.3. Promotion et vulgarisation de la culture juridique	1° RI/O F	50 000	66 000	66 000	60 656,5	60 656,5
	3° RE	61 420	60 580	60 580	60 580	60 580
	Total financement :	111 420	126 580	126 580	121 236,5	121 236,5
Salaires P4		1 200 000	1 260 000	1 323 000	1 389 150	1 458 607
<b>Total financement des actions</b>		<b>7 174 995</b>	<b>5 980 285</b>	<b>5 571 295</b>	<b>6 347 247</b>	<b>6 416 704</b>

**VI.5.2. Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des actions des programmes**

<b>Programme:</b>	<b>Aménagement et renouvellement de la ressource forestière</b>					
<b>Objectifs:</b>	<b>Gérer durablement les forêts</b>					
<b>Coût total du programme:</b>	<b>53 184 416 450 FCFA</b>					
<b>Responsable de mise en œuvre:</b>	<b>Direction des Forêts</b>					
Montant par source de financement et par année (en Fcfa)						
Désignation	Source de financement	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Action 1 : Aménagement des forêts</b>	RI/O F	2 214 000 000	2 192 000 000	2 213 000 000	2 416 100 000	2 672 510 000
	RI/O BIP	250 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0
	RI/S	615 000 000	393 000 000	367 000 000	363 400 000	408 940 000
	RE	968 000 000	626 000 000	430 000 000	504 000 000	530 400 000
	<b>Total financement :</b>	<b>4 217 000 000</b>	<b>3 416 000 000</b>	<b>3 190 000 000</b>	<b>3 283 500 000</b>	<b>3 611 850 000</b>
<b>Action 2 : Approvisionnement légal des marchés</b>	RI/O F	272 000 000	272 000 000	272 000 000	272 000 000	272 000 000
	RI/O BIP	143 000 000	0	0	157 300 000	0
	RI/S	865 000 000	1 018 000 000	1 038 000 000	1 021 200 000	1 327 550 000
	RE	781 000 000	135 000 000	110 000 000	111 500 000	118 650 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 061 000 000</b>	<b>1 425 000 000</b>	<b>1 420 000 000</b>	<b>1 562 000 000</b>	<b>1 718 200 000</b>
<b>Action 3 : Gestion participative des ressources forestières</b>	RI/O F	24 000 000	20 000 000	25 000 000	25 000 000	29 000 000
	RI/O BIP	40 500 000	0	23 000 000	30 300 000	38 330 000
	RI/S	183 000 000	170 000 000	179 000 000	204 500 000	222 550 000
	RE	965 200 000	665 200 000	611 200 000	662 220 000	742 342 000
	<b>Total financement :</b>	<b>1 212 700 000</b>	<b>855 200 000</b>	<b>838 200 000</b>	<b>922 020 000</b>	<b>1 014 222 000</b>
<b>Action 4 : Reboisement et régénération des ressources forestières</b>	RI/O F	19 000 000	9 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000
	RI/S	1 243 333 000	704 833 000	655 833 000	789 716 000	936 988 000
	RE	798 500 000	669 000 000	669 000 000	670 600 000	671 260 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 060 833 000</b>	<b>1 382 833 000</b>	<b>1 343 833 000</b>	<b>1 479 316 000</b>	<b>1 627 248 000</b>
<b>Salaire P1</b>		<b>2 632 000 000</b>	<b>2 763 600 000</b>	<b>2 901 780 000</b>	<b>3 046 869 000</b>	<b>3 199 212 450</b>
<b>Total financement des actions</b>		<b>12 183 530 000</b>	<b>9 842 633 000</b>	<b>9 693 813 000</b>	<b>10 293 705 000</b>	<b>11 170 732 450</b>

Tableau 10 Plan d'Actions Prioritaires : Plan de financement pluriannuel des actions du programme 2

<b>Programme :</b>	<b>Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées</b>					
<b>Objectifs :</b>	<b>Gérer durablement et valoriser la faune et les aires protégées</b>					
<b>Coût total du programme:</b>	<b>110 425 292563</b>					
<b>Responsable de mise en œuvre :</b>	<b>Direction de la Faune et des Aires Protégées</b>					
<b>Montant par source de financement et par année (en Fcfa)</b>						
Désignations	Sources de financement	2013	2014	2015	2016	2017
Action 1 Aménagement des zones de chasse	RI/O F	290 000 000	310 000 000	275 000 000	275 000 000	310 000 000
	RI/S	42 000 000	47 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
	RE	150 000 000	100 000 000	85 000 000	90 000 000	80 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>482 000 000</b>	<b>457 000 000</b>	<b>392 000 000</b>	<b>397 000 000</b>	<b>422 000 000</b>
Action 2 Valorisation des ressources fauniques	RI/O BIP	185 000 000	170 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	RI/S	66 000 000	71 000 000	61 000 000	30 000 000	30 000 000
	RE	340 000 000	180 000 000	160 000 000	60 000 000	60 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>591 000 000</b>	<b>421 000 000</b>	<b>321 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>190 000 000</b>
Action 3 Création, sécurisation et aménagement des AP	RI/O F	3 238 800 000	1 360 800 000	1 255 800 000	1 030 000 000	1 030 000 000
	RI/O BIP	20 215 500 000	16 003 000 000	16 548 000 000	6 887 000 000	6 887 000 000
	RI/S	410 000 000	355 000 000	110 000 000	65 000 000	65 000 000
	RE	2 709 500 000	3 328 500 000	2 696 000 000	1 630 000 000	1 630 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>26 573 800 000</b>	<b>21 047 300 000</b>	<b>20 609 800 000</b>	<b>9 612 000 000</b>	<b>9 612 000 000</b>
Action 4 : Valorisation et promotion des AP	RI/O BIP	275 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000
	RI/S	10 000 000	16 000 000	0	10 000 000	10 000 000
	RE	155 000 000	75 000 000	40 000 000	75 000 000	75 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>440 000 000</b>	<b>331 000 000</b>	<b>280 000 000</b>	<b>325 000 000</b>	<b>325 000 000</b>
Action 5 : Développement institutionnel et financement des AP	RI/O F	1 181 000 000	320 000 000	720 000 000	120 000 000	120 000 000
	RI/O BIP	210 000 000	660 000 000	450 000 000	0	0
	RI/S	50 000 000	78 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	RE	1 200 000 000	1 090 000 000	780 000 000	138 000 000	138 000 000
	<b>Total financement :</b>	<b>2 641 000 000</b>	<b>2 148 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>308 000 000</b>	<b>308 000 000</b>
<b>Salaires P2</b>		<b>1 810 000 000</b>	<b>1 900 500 000</b>	<b>1 995 525 000</b>	<b>2 095 301 250</b>	<b>2 200 066 313</b>
<b>Total financement des actions</b>		<b>32 537 800 000</b>	<b>26 304 800 000</b>	<b>25 598 325 000</b>	<b>12 927 301 000</b>	<b>13 057 066 000</b>

<b>Programme :</b>		<b>VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES</b>				
<b>Objectifs :</b>		<b>Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non-ligneuses</b>				
<b>Coût total du programme :</b>		<b>30 527 068 125 F CFA</b>				
<b>Responsable de mise en œuvre</b>		<b>DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS (DPT)</b>				
<b>Montant par source de financement et par année (en milliers de Fcfa)</b>						
<b>Désignations</b>	<b>Sources de financement</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>3.1- Promotion des essences et commercialisation du bois</b>	BF	60 000	45 000	55 000	47 000	47 000
	BIP	380 000	405 000	500 000	250 000	250 000
	FSDF	254 000	307 000	262 000	205 000	187 000
	FC	407 000	419 000	444 000	280 000	263 000
<b>Sous Total 3.1</b>		<b>1 101 000</b>	<b>1 176 000</b>	<b>1 261 000</b>	<b>782 000</b>	<b>747 000</b>
<b>3.2- Promotion de l'intensification de la transformation du bois</b>	BF	105 000	98 000	96 000	58 000	58 000
	BIP	514 000	802 000	1 635 000	535 000	385 000
	FSDF	165 000	148 000	156 000	141 000	161 000
	FC	1 283 000	1 306 000	2 101 000	896 000	1 021 000
<b>Sous Total 3.2</b>		<b>2 067 000</b>	<b>2 354 000</b>	<b>3 988 000</b>	<b>1 630 000</b>	<b>1 625 000</b>
<b>3.3- Développement des filières bois-énergie</b>	BF	0	0	0	0	0
	BIP	0	0	0	0	0
	FSDF	55 000	77 000	158 000	130 000	183 000
	FC	228 000	376 000	360 000	493 000	500 000
<b>Sous Total 3.3</b>		<b>283 000</b>	<b>453 000</b>	<b>518 000</b>	<b>623 000</b>	<b>683 000</b>
<b>3.4- Développement des filières PFNL</b>	BF	0	42 000	25 000	10 000	10 000
	BIP	80 000	375 000	705 000	270 000	210 000
	FSDF	33 000	164 000	217 000	170 000	173 000
	FC	103 000	1 023 000	1 168 000	706 000	779 000
<b>Sous Total 3.4</b>		<b>216 000</b>	<b>1 604 000</b>	<b>2 115 000</b>	<b>1 156 000</b>	<b>1 172 000</b>
<b>Salaires P3</b>		<b>900 000</b>	<b>945 000</b>	<b>992 250</b>	<b>1 041 862</b>	<b>1 093 955</b>
<b>Total financement des actions</b>		<b>4 567 000</b>	<b>6 532 000</b>	<b>8 874 250</b>	<b>5 232 862</b>	<b>5 320 955</b>

<b>Programme 4 :</b>	<b>Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur</b>					
<b>Objectifs :</b>	<b>Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur</b>					
<b>Coût total du programme :</b>	<b>31 490 524 500 FCFA</b>					
<b>Responsable de mise en œuvre</b>	<b>Directeur des Affaires Générales</b>					
<b>Montant par source de financement et par année (en milliers de Fcfa)</b>						
<b>Désignations</b>	<b>Sources de financement</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Action 1: Gestion stratégique du sous-secteur	RI/O F	513 000	591 500	590 500	555 000	555 000
	RI/O BIP	36 000	40 000	35 000	35 000	35 000
	RI/S	18 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	RE	45 000	214 000	204 000	184 000	184 000
	<b>Total financement</b>	<b>612 000</b>	<b>860 500</b>	<b>844 500</b>	<b>789 000</b>	<b>789 000</b>
Action 2: Coopération, partenariats et suivi des programmes	RI/O F	539 000	598 000	598 000	570 000,5	570 000,5
	RI/O BIP	0	0	0	0	0
	RI/S	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	RE	263 000	242 000	241 000	232 000	232 000
	<b>Total financement</b>	<b>842 000</b>	<b>880 000</b>	<b>879 000</b>	<b>842 000, 5</b>	<b>842 000, 5</b>
Action 3: Gestion des Ressources Humaines (GRH)	RI/O F	318 000	416 000	301 000	518 958	518 958
	RI/O BIP	0	85 000	85 000	0	0

	RI/S	0	80 000	0	0	0
	RE	272 075	275 575	202 585	144 691	144 691
	<b>Total financement</b>	<b>590 075</b>	<b>856 575</b>	<b>588 585</b>	<b>663 649</b>	<b>663 649</b>
Action 4 : Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires	RI/O F	530 000	576 000	525 000	542 000	542 000
	RI/O BIP	2 055 000	582 130	583 130	1 127 253	1 127 253
	RI/S	0	0	0	0	0
	RE	1 100 500	715 500	578 500	746 500	746 500
	<b>Total financement</b>	<b>3 685 500</b>	<b>1 873 630</b>	<b>1 686 630</b>	<b>2 415 753</b>	<b>2 415 753</b>
Action 5 : Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur	RI/O F	184 000	146 000	146 000	147 323	147 323
	RI/O BIP	0	43 000	43 000	40 000	40 000
	RI/S	0	0	0	0	0
	RE	61 420	60 580	60 580	60 580	60 580
	<b>Total financement</b>	<b>245 420</b>	<b>249 580</b>	<b>249 580</b>	<b>248 193</b>	<b>248 193</b>
<b>Salaires P4</b>		<b>1 200 000</b>	<b>1 260 000</b>	<b>1 323 000</b>	<b>1 389 150</b>	<b>1 458 607</b>
<b>Total financement des actions</b>		<b>7 174 995</b>	<b>5 980 285</b>	<b>5 571 295</b>	<b>6 347 247</b>	<b>6 416 704</b>

QUATRIEME PARTIE :  
SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA STRATEGIE

## CHAPITRE VII : SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

### VII.1. Suivi-évaluation orienté vers les résultats

Le suivi-évaluation est un regard critique sur les différentes composantes de la planification et de la programmation dans l'optique d'assurer l'atteinte des résultats escomptés pour le sous-secteur. Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes susmentionnés doivent permettre de déterminer leur cohérence, l'efficacité et l'efficience de leur mise en œuvre, leur impact ainsi que la pérennité des effets obtenus dans le but ultime de renseigner le politique..

#### *VII.1.1. Les objectifs du dispositif global*

Le dispositif de suivi évaluation est orienté vers les résultats. Il s'agit de pouvoir en permanence suivre l'évolution des activités planifiées et ainsi pouvoir s'assurer que les programmes avancent dans le sens de l'atteinte des résultats escomptés. Parallèlement, des évaluations périodiques internes et externes permettent de vérifier que les activités produisent les éléments de résultats intermédiaires ou finaux tels que prévus, et que le gap entre la situation de référence en début de programme est bien en train de se combler pour atteindre la cible annoncée pour la fin de programme.

Plus concrètement, il s'agit de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie des forêts et de la faune tant au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique ;
- Fournir une vision globale de la contribution du sous-secteur des forêts et de la faune à la mise en œuvre du DSCE et du DSDSR ;
- Offrir aux décideurs les éléments de réorientation stratégique ;
- Asseoir et argumenter la position nationale face aux partenaires techniques et financiers ;
- Produire les bases concrètes d'un cadre d'analyses communes aux parties concernées (Etat, Communes, Secteur privé et Organisations professionnelles, Société civile, associations et ONG, Partenaires techniques et financiers, populations, etc. ;)
- Fournir les éléments de plaidoyer pour l'augmentation des budgets du sous-secteur ;
- Fournir les éléments de décision pour le déblocage de tranches variables dans la perspective d'un appui budgétaire sous-sectoriel ;

### VII.1.2. Les outils et les responsables du dispositif de suivi-évaluation

#### Niveau opérationnel :

Fiches de suivi de réalisation des activités	→ équipes programmes et DRFOF
Suivi statistique des indicateurs sectoriels	→ équipes programmes, DRFOF, DCP
Rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre	→ équipes programmes et DCP → CSE
Rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget	→ CSE
Rapports semestriels de suivi de la mise en œuvre	→ équipes programmes et DCP → CSE
Rapports annuels d'activités	→ équipes programmes et DCP → CSE
Manuel des procédures	→ équipes programmes et DAG
Outils juridiques légaux et réglementaires	→ équipes programmes et Cellule Juridique

#### Niveau stratégique :

Tableau de bord des indicateurs du PAP/CDMT	→ équipes programmes → CPP
Rapports d'étape de la mise en œuvre de la stratégie	→ DCP → CSE
Feuilles d'appréciation	→ équipes d'évaluation
Rapport d'évaluation des projets	→ équipes d'évaluation
Rapports interne d'évaluation de la stratégie	→ équipes programmes, SG et CPP
Rapport d'exécution du plan de convergence	→ DCP/ CN COMIFAC
Rapport d'évaluation conjointe MINFOF/PTF	→ CPP et PTF
Rapports externes d'évaluation de la stratégie	→ MINEPAT/consultants externes

Le format des différents outils de suivi et d'évaluation est normalisé et suit notamment les modèles instaurés au sein du secteur rural (DSDSR) auquel le sous-secteur appartient. En particulier, les missions d'évaluation sur le terrain utilisent les fiches d'appréciation (avec évaluation des 55 questions standards et notation en -2 à +2) et rédigent des rapports succincts et normalisés d'évaluation - maximum 4 pages, dont 2 pages descriptives (toutes les données matérielles disponibles sur le projet le jour de la mission) et 2 pages analytiques (tableau de performance du projet et détail en une dizaine de lignes des conclusions de l'évaluateur en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficacités, de perspectives d'impact (effets) et de viabilité potentielle. Les principales observations et recommandations sont exprimées en fin de rapport. Le principe est de pouvoir accélérer la rédaction et la transmission de ces rapports pour que la durée complète d'une mission d'évaluation mandatée sur le terrain ne dépasse pas 2 semaines entre le départ en mission et la transmission des rapports finaux, accompagnés en annexe de la liste des personnes rencontrées et des documents collectés et consultés (tous les documents doivent être systématiquement intégrés dans la base de données de la DCP).

De manière générale, les différentes instances de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie doivent respecter les principaux critères classiques d'évaluation suivants :

<b>Critères</b>	<b>Définitions</b>
<b>Pertinence</b>	L'adéquation entre les objectifs du programme et les problèmes, les besoins et les priorités des bénéficiaires. Il s'agit d'apprécier la contribution d'un programme à la solution des problèmes identifiés.
<b>Efficiace</b>	Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les activités et les moyens mis en place ont abouti à des résultats et quelle est la qualité des résultats obtenus. Il s'agit de déterminer si les résultats ont été obtenus à un coût raisonnable?
<b>Efficacité</b>	La contribution faite par les résultats du programme dans la réalisation du ou des objectifs spécifiques
<b>Effets/impact</b>	L'effet provoqué par le programme sur son environnement au sens large du terme et la contribution qu'il apporte à l'Objectif Global du projet. Il s'agit d'apprécier quelle est la probabilité selon laquelle le projet, dans sa mise en œuvre actuelle, aura un impact positif à grande échelle.
<b>Viabilité potentielle</b>	Il s'agit d'apprécier la probabilité selon laquelle les bénéfices produits se poursuivront après le projet. La viabilité commence dès la conception du projet et continue tout au long de la mise en œuvre de celui-ci.

### ***VII.1.3. La base de données documentaire de la DCP***

La collecte systématique et l'étude des documents (conventions de financement, accords de prêts, rapports d'activités, rapports d'évaluation, etc.) auprès des directions et des PTF est l'étape préalable au lancement des missions de suivi évaluation. En collaboration avec le service de la documentation du MINFOF, la DCP doit réactualiser et moderniser le système de gestion de l'ensemble des documents de référence. Cela suppose une réorganisation, une numérisation systématique de l'ensemble des documents et la gestion informatisée du système pour permettre l'accès de l'ensemble des cadres de la DCP et des programmes à la base de données via un logiciel spécifique et la publication périodique de la liste des documents disponibles.

## **VII.2. Dispositif de mise en œuvre**

Le dispositif de mise en œuvre de la stratégie est décliné des acquis du PSFE, des orientations de la COMIFAC et de la logique PPBS prescrite par le Gouvernement.

### **VII.2.1. Rôles des responsables au sein du MINFOF**

- **Le Chef de département :**
  - Donne le quitus sur les axes stratégiques formulés ;
  - Désigne les responsables des programmes définis ;
  - Réparti en pourcentage le budget entre les programmes afin de permettre une priorisation interne et consolidable dans chaque programme ;
  - Préside le Comité d’Orientation et de Supervision de la Stratégie Forêts et Faune ;
  - Siègent au Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
  - Représente le Cameroun au sein des instances internationales des forêts et de la conservation.
  
- **Le Secrétaire Général :**
  - Préside le comité PPBS ;
  - Assure le fonctionnement approprié du Comité PPBS par la tenue régulière des réunions et la production des documents techniques périodiquement attendus ;
  - Assure particulièrement l’effectivité de la coordination de l’action technique ;
  - Veille à l’élaboration d’un plan de renforcement des capacités des acteurs et à sa mise en œuvre.
  
- **Les Directeurs Généraux, les Chefs de division, les délégués régionaux, les directeurs de services :**
  - Réalisent les perspectives/projections opérationnelles pluriannuelles, assorties de leur projection spatiale et de leur programmation (coût, ordonnancement temporel) ;
  - Assurent l’effectivité de l’encadrement du personnel technique mis à disposition.
  - Assurent le suivi évaluation des activités de leur ressort ;
  - Assure l’effectivité de la réalisation des activités.
  
- **La Coordination Nationale COMIFAC**
  - Assure le lien et la continuité des relations et des échanges entre le niveau national (MINFOF, Forum National) et le niveau sous régional (COMIFAC, CEEAC, RAPAC, CEFDHAC, OFAC, ADIE, RIFFEAC, etc.) ;
  - Assure la compilation et le traitement des informations sur les statistiques nationales, la cartographie et les activités mises en œuvre au Cameroun pour renseigner l’OFAC et le système d’information et de suivi du plan de convergence à l’échelle sous régionale ;
  - Assure la prise en compte et diligente la mise en œuvre des directives et accords de la COMIFAC et autres organisations sous-régionales et internationales ;
  - Assure le secrétariat du Forum National COMIFAC/CEFDHAC ;
  - S’assure chaque fois que de besoin de la représentation la plus appropriée du MINFOF dans les instances de concertation et de négociation aux niveaux sous régional et international.
  
- **Les cellules techniques et cellules opérationnelles PPBS**
  - Assurent l’élaboration et la production des documents techniques périodiquement attendus.
  
- **Le reste du personnel impliqué**
  - Collaborent à la réalisation des activités et à l’atteinte des résultats attendus.

***VII.2.2. Instances de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie***  
***Au niveau supervision et orientation stratégique :***

❖ **COS-SFF : Comité d’Orientation et de Supervision de la Stratégie des Forêts et de la Faune**

Sous la présidence du Ministre des Forêts et de la Faune, se réunit une fois par an le Comité d’Orientation et de Supervision de la Stratégie Forêts-Faune/ COS-SFF. Ce comité remplace i) le COMREM mis en place par le PSFE et qui fonctionnait régulièrement, mais aussi ii) le Comité interministériel d’orientation et de supervision qui ne fonctionnait pas vraiment et iii) la mission conjointe de supervision du PSFE dont l’activité peut être intégrée au COS-SFF. Comité élargi qui réunit périodiquement sous la présidence du Chef de Département tous les cadres supérieurs et responsables du MINFOF, les délégués régionaux, les responsables des institutions sous-tutelles, les représentants des administrations partenaires du MINFOF pour la planification, le financement et la mise en œuvre de la stratégie, les représentants des élus nationaux et locaux et leurs organisations, les partenaires techniques et financiers impliqués, les organisations professionnelles, les organisations représentatives de la société civile, des populations et des communautés vulnérables, les responsables de la recherche et de la formation professionnelle. Le COS-SFF se réunit une fois par an en séance plénière à Yaoundé avec l’ensemble des acteurs nationaux. La durée du COS-SFF est au minimum d’une journée pour faire le point sur l’état d’avancement de la Stratégie FF.

***Au plan concertation nationale participative:***

❖ **Forum National**

Il est indiqué d’organiser par la même occasion le **Forum National (CEFDHAC/COMIFAC)** avec une ou 2 journées de travaux de réflexion à la suite du COS-SFF sur des thématiques particulières devant faire l’objet d’un débat participatif en profondeur. Les acteurs invités sont globalement les mêmes. Organe de concertation nationale sur les forêts et la conservation instauré sous l’égide de la COMIFAC/CEFDHAC, le Forum National est le cadre d’échanges sur les perspectives à court, moyen et long terme, et notamment sur les enjeux de la gestion forestière au sein de l’espace COMIFAC et la mise en œuvre de son Plan de Convergence.

Le Forum national est présidé par un représentant élu de la société civile ou des élus nationaux (membre de la CEFDHAC), le secrétariat du Forum national est assuré par le Coordonnateur National de la COMIFAC (présentement le Chef de Division chargé des Etudes et de la Planification du MINFOF).

Le suivi des recommandations du COS-SFF et du Forum National, et de leur mise en œuvre, se fait lors des réunions du Comité PPBS.

### Au niveau opérationnel :

#### ❖ Comité interne PPBS (1)

Sous la présidence du Secrétaire Général, le Comité interne PPBS comprend :

- les responsables du ministère de rang de directeur d'administration centrale au moins ;
- les représentants des ministères en charge de la planification, de l'économie et du budget ;
- Les 3 cellules opérationnelles du PPBS : cellule de la prospective et de la planification, cellule de la programmation et de la budgétisation, cellule de suivi-évaluation.

Le Comité PPBS se réunit de façon ordinaire chaque fin de trimestre, soit 4 fois par an. Il prépare et adresse au MINEPAT et au MINFI les documents techniques élaborés par les cellules opérationnelles PPBS selon le canevas et le calendrier arrêté :

- Documents de la Stratégie ministérielle ;
- Note de politique sectorielle ;
- Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ;
- CDMT ministériel ;
- Rapports trimestriels de suivi de l'exécution du budget ;
- Rapports semestriels de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle ;
- Rapport annuel de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

#### ❖ Quatre équipes-programme (4)

Les programmes sont mis en œuvre sous l'autorité de leur chef de programme. Une équipe-programme est constituée autour du chef de programme avec trois collaborateurs principaux : un cadre technique du programme, un cadre administratif et financier et un cadre de suivi/évaluation de la mise en œuvre du programme.

#### ❖ Comités régionaux Délégations régionales des Forêts et de la Faune (10)

Au niveau déconcentré, les programmes sont exécutés sous l'autorité du délégué régional du MINFOF, des délégués départementaux et des conservateurs. A l'instar de l'organisation opérationnelle du programme, chaque délégué régional s'organise pour avoir autour de lui trois collaborateurs principaux : un cadre technique, un cadre administratif et financier et un cadre de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Le délégué régional organise au moins une fois par an un comité régional de consultation avec tous les acteurs publics et privés œuvrant dans sa région de compétence sur le sous-secteur. Ce comité régional permet de faire le point sur le niveau d'exécution des PTA, planifier les activités de l'année suivante et voir la cohérence et l'impact des actions du sous-secteur avec les autres sectorielles.

## **VII.3. Dispositif de suivi évaluation**

### ***VII.3.1. Suivi systématique***

Le suivi-évaluation est une activité constante et récurrente qui est étroitement liée à la chaîne PPBS pour approvisionner le comité avec les documents attendus. C'est un processus continu de collecte et de traitement des renseignements qui permet de repérer des anomalies en cours d'exécution,

d'apporter des corrections à la gestion de l'action et la réorientation technique nécessaire pour atteindre les objectifs des programmes.

Au premier rang de responsabilité pour la production des documents, on retrouve les 3 cellules opérationnelles :

❖ **Cellule de la prospective et de la planification : CPP**

Sous l'autorité du Chef de Division chargé des Etudes et de la Planification, la CPP constituée d'un chef de cellule et de ses assistants :

- S'approprie les cadres de référence (vision 2035, DSCE, CBMT) ;
- S'assure que les préoccupations du secteur des forêts et de la faune sont correctement prises en compte dans les différents documents du cadre de référence stratégique ;
- S'assure de la cohérence de la méthodologie et de la terminologie utilisée au sein du MINFOF avec les canons du MINEPAT pour que les documents soient homogènes ;
- S'assure de la cohérence de la planification nationale avec les orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC à l'échelle sous régionale et des directives et accords en précisant les dispositions de mise en œuvre ;
- Assure en liaison avec la Division de la Prospective et de la Planification du MINEPAT la diligence des travaux d'élaboration et d'actualisation de la stratégie ministérielle, du plan d'actions prioritaires et du CDMT correspondant (et BIP) ;
- Assure et diligente le suivi du tableau de bord de la stratégie par les acteurs du PAP ;
- Prépare les documents de suivi et d'évaluation de la stratégie de son ressort ;
- S'assure avant le 30 avril de chaque année que les documents suivants sont disponibles :
  - PAP séquentiel ;
  - CDMT de base correspondant

❖ **Cellule de la programmation et de la budgétisation : CPB**

La cellule CPB est constituée d'un chef de cellule et de ses assistants, mais sa tutelle administrative varie en fonction des étapes du processus :

- **Etape programmation**, travaille sous l'autorité du Chef de Division des Etudes et de la Planification, elle :
  - S'occupe de la maturation des projets figurant dans le CDMT de base en liaison avec la division de la prévision et de la préparation des projets du MINEPAT. Elle priorise les projets déjà mûrs en tenant compte du contexte, de leur impact économique et social, de leurs coûts et des modalités de financement de façon à en tirer au plus tard le 31 juillet de chaque année le CDMT ministériel actualisé (et BIP) et globalement compatible avec le CBMT.
- **Etape budgétisation**, travaille sous la supervision du Directeur des Affaires Générales, elle :
  - S'assure en liaison avec la direction de la programmation des investissements publics et les services concernés du MINFI, de faire inscrire prioritairement dans le budget les activités et tâches retenues dans le BIP et le PTA.

#### ❖ Cellule de suivi-évaluation : CSE

La cellule CSE est la cellule de suivi du ministère, elle comprend un chef de cellule et ses assistants. Elle est rattachée au Secrétariat Général et :

- Elabore en liaison avec les services compétents du MINEPAT et MINFI le rapport trimestriel de suivi de l'exécution physico-financière du budget ;
- Diligente la production du rapport semestriel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle ;
- Diligente la production du rapport annuel de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle ;

#### ❖ Au plan opérationnel dans les programmes et les délégations régionales :

La responsabilité opérationnelle du suivi-évaluation incombe à chaque chef de programme, à chaque délégué régional et à chaque conservateur. En pratique, tous les responsables de programme, de délégation régionale et d'AP, doivent disposer d'une personne (éventuellement avec des assistants) en charge du suivi-évaluation et formée pour cela, qui :

- assure la collecte des données de suivi opérationnel ;
- assure le suivi du tableau de bord ;
- assure le traitement des données de suivi opérationnel ;
- assure la préparation des fiches de suivi des activités ;
- assure la préparation des rapports de suivi évaluation ;
- assure la liaison avec les cellules opérationnelles du comité PPBS ;
- produit des notes synthétiques d'information.

Le tableau de bord est un instrument de pilotage des programmes et des délégations permettant la prévision, le suivi-évaluation, l'information et l'alerte. Tous les responsables impliqués dans l'exécution doivent disposer d'un Tableau de Bord avec les différents types d'indicateurs (impact, résultat, performance, réalisation, moyen).

Concrètement, les informations sont collectées au niveau opérationnel, sur le terrain, pour être remontées de manière continue et fluide au niveau régional d'abord, puis au niveau central dans les programmes, et enfin au niveau des cellules opérationnelles de suivi. La fiche de suivi des activités est le document de base du système de suivi. Des fiches correspondant aux tâches et sous-activités réalisées localement sont utilisées pour ensuite être compilées au niveau supérieur. Les informations et les documents sont transmis par voie électronique en temps réel ou à intervalles rapprochés.

Les systèmes de suivi de la traçabilité des produits forestiers, de suivi des marchés et des transporteurs, de suivi des entrées usines et dans les points de rupture et d'embarquement, de suivi des recettes, du suivi des entrées dans les AP, etc. sont partie intégrante du système de suivi évaluation de la stratégie nationale du sous-secteur.

#### ❖ Utilisation des statistiques nationales

Le dispositif statistique du MINFOF repose sur ses propres données collectées (volumes de bois, entrées AP, redevances de superficie, etc.) et sur l'utilisation des données statistiques de l'INS (bien-être des populations, etc.), de la CNPS (nombre d'emplois directs formels), des douanes (volumes

d'exportations, recettes fiscales d'importation et d'exportation, etc.), de l'OFAC (suivi du couvert forestier, des volumes en transit, des forêts protégées et sous aménagement, etc.), du MINFI (financements publics mobilisés), des organisations professionnelles (investissements privés, emplois, volumes, marchés) ; des services du commerce et des communes (volumes et valeurs des produits mis en marché, etc.), etc.

### ***VII.3.2. Evaluations périodiques***

#### **❖ Mission conjointe**

Une mission conjointe d'évaluation est conduite chaque année par le MINFOF et les représentants des PTF impliqués dans l'assistance technique et le financement des programmes et de leurs activités. La mission est conduite dans différentes zones du territoire pour permettre aux cadres du MINFOF et des PTF de se faire une idée concrète de l'évolution du sous-secteur. C'est une évaluation plus stratégique. Les conclusions de la mission conjointe et ses recommandations sont présentées et discutées lors du COS-SFF qui se tient aussitôt après.

#### **❖ Evaluations internes**

Sous l'autorité du SG, des missions internes d'évaluation sont diligentées au moins deux fois par an dans les différents programmes tant au niveau central que déconcentré. Les missions d'évaluation interne sont formées par le SG avec les ressources humaines disponibles au niveau central dans les différentes spécialités requises. Elles peuvent être complétées par des ressources humaines externes. Les rapports d'évaluation interne permettent aux décideurs de vérifier périodiquement les avancées réelles enregistrées au regard des indicateurs de suivi des performances et des indicateurs de suivi des résultats de la stratégie.

#### **❖ Evaluations externes**

Sous l'autorité du MINEPAT, des évaluations de la mise en œuvre de la stratégie sont organisées périodiquement, et au moins une fois à mi-parcours du PAP et une fois vers la fin de la période de réalisation du PAP. Il s'agit pour l'essentiel du suivi des résultats et de l'évaluation des différentes stratégies utilisées dans les programmes. L'évaluation externe est conduite par des cadres du MINEPAT accompagnés au besoin de consultants indépendants externes spécialisés dans les domaines requis.

Les différents processus d'évaluation peuvent conduire à réviser la stratégie et les documents de planification et de programmation qui lui sont associés (PAP, CDMT). Le processus de révision est décidé et conduit par le comité PPBS en liaison avec le MINEPAT.

## VII.4. Schéma du dispositif de mise en œuvre de la stratégie

Niveau orientation stratégique et supervision

COS-SFF

Consultation nationale participative

Forum National

Niveau planification, coordination et suivi-évaluation

Comité interne PPBS

Secrétariat Général

DCP

DAG

CSE

CN COMIFAC

CPP

CPB

Niveau exécution de la stratégie (central)

**Programme 1 :**  
Aménagement des  
forêts et  
renouvellement de la  
ressource

**Programme 2 :**  
Sécurisation des  
ressources fauniques  
et des aires protégées

**Programme 3 :**  
Valorisation des  
ressources forestières  
ligneuses et non  
ligneuses

**Programme 4 :**  
Pilotage, gestion  
institutionnelle et  
gouvernance du  
sous-secteur

Niveau déconcentré

Comités régionaux

10 Délégations Régionales

Délégations départementales / Aires Protégées

## CONCLUSION

La stratégie ministérielle des Forêts et de la Faune se veut la traduction de la vision 2035 du Chef de l'Etat pour le développement du Cameroun dans le secteur des forêts, de la faune et de la conservation.

A tous les niveaux de la conception de cette stratégie, il était question de se poser les trois questions fondamentales servant à faire le lien avec le DSCE, en quoi les programmes et les actions vont-ils contribuer à la croissance économique nationale ? En quoi vont-ils permettre la création d'emplois nouveaux et la consolidation des emplois actuels et leur formalisation ? En quoi la stratégie va-t-elle contribuer à réduire la pauvreté des populations vivant dans et de la forêt ?

Les programmes, actions et activités de la stratégie des forêts et de la faune sont conçus pour tenter de répondre à ces trois grands défis nationaux.